



L'ambition des ODD confronté à la réalité: La justice demeure inaccessible à beaucoup d'Africains

Par Carolyn Logan

Introduction

L'accès de tous les citoyens à la justice est depuis longtemps considéré comme pierre angulaire de la démocratie, de la bonne gouvernance, et d'un développement efficace et équitable. Son caractère central a été récemment souligné dans l'Objectif de Développement Durable No. 16 (ODD16) des Nations Unies, qui appelle toutes les communautés à « promouvoir l'avènement de sociétés paisibles et inclusives pour le développement durable, **permettre à tous d'accéder à la justice** et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux » (Nations Unies, 2016). Le Programme des Nations Unies pour le Développement (2004) a même décrit l'accès à la justice comme un droit humain fondamental.

L'accès à la justice est largement décrit comme étant la capacité que les citoyens ont à « chercher et trouver des voies de recours » (American Bar Association, 2012, p. 1) et à « empêcher que leurs droits soient bafoués et avoir des voies de recours lorsque ces droits sont ainsi méconnus » (United States Agency for International Development, 2010, p. 12). L'accès à la justice nécessite que plusieurs conditions soient réunies. Cela nécessite un cadre juridique qui protège les droits des citoyens et qui soit connu des gens ordinaires et compréhensible pour eux. Cela nécessite que les frais de justice soient raisonnables et que l'avocat-conseil soit disponible et accessible. Et cela nécessite que les citoyens aient confiance en ce que les lois seront appliquées équitablement et efficacement. En bref, il est nécessaire d'avoir des voies de recours, des citoyens légalement habilités et capables de chercher une voie de recours, et un système judiciaire ayant la capacité et la volonté de fournir des voies de recours efficaces (Commission Internationale des Juristes, 2009, p. 9).

Ces conditions sont souvent soumises à des évaluations d'experts. Cependant, les perspectives des citoyens ordinaires – aussi bien le grand public que les usagers réels du système légal – peuvent apporter un éclairage important et révéler à quel point les populations ont accès à la justice. Les citoyens ordinaires ont-ils recours au système judiciaire pour résoudre des conflits, ou l'évitent-ils plutôt? Ont-ils confiance envers les décisions de justice, et en leur propre capacité à se garantir des résultats appréciables? Peuvent-ils avoir l'avis juridique dont ils ont besoin, et se permettre de porter une affaire devant les tribunaux? Et quand éventuellement ils se portent devant les tribunaux, comment cela se passe-t-il? Les femmes, les pauvres, ou les groupes marginalisés sont-ils traités autrement que les hommes ou les élites riches?

Pour explorer certaines de ces questions, Afrobaromètre a inclus un module spécial sur l'accès à la justice dans le questionnaire du Round 6, exécuté dans 36 pays d'Afrique sur la période 2014/2015. Les résultats donnent une idée de l'étendue des interactions des citoyens avec leurs systèmes judiciaires et de la qualité de ces interactions. Et les résultats donnent à réfléchir. De façon générale, il est évident que tandis que certains pays peuvent se targuer d'avoir réussi de façon significative à permettre à leurs citoyens d'avoir accès à la justice, plusieurs ont encore beaucoup à faire avant de pouvoir prétendre satisfaire aux objectifs définis dans l'ODD16.

Les citoyens rapportent un certain nombre d'obstacles majeurs à l'accès à la justice. Aspect plus important encore, la perception que les tribunaux traient trop à statuer sur les affaires portées devant eux est répandue. Mais d'autres obstacles – dont les frais, la corruption, la complexité des processus judiciaires, le manque d'assistance légale, et les inquiétudes quant à l'impartialité des tribunaux – réduisent également de façon significative l'accès à la justice dans beaucoup de pays.

Il existe de grandes différences entre le rendement relativement élevé observé au Botswana, Cap-Vert, et Lesotho et les indicateurs lamentables affichés dans les pays comme le Libéria et la Sierra Leone. En général, les démocraties assurent nettement plus l'accès à la justice que les sociétés les moins ouvertes. En moyenne, les citoyens de pays démocratiques rapportent des niveaux plus élevés de confiance envers les tribunaux, des niveaux plus bas de versement de pots-de-vin et de corruption perçue, et une plus grande facilité à obtenir



de l'assistance que ceux qui vivent sous des régimes plus autocratiques. Mais on peut encore faire mieux, même dans la plupart des meilleurs pays (voir aussi Wanjala, 2004; Shivji, 2004; Kamau Kuria, 2004). D'ailleurs, ce rapport positif n'est nullement automatique: Le Ghana et le Bénin – deux pays qui recueillent d'excellentes appréciations pour leurs libertés politiques – affichent tous deux des scores minables en ce qui concerne les indicateurs d'accès à la justice, surtout par rapport à d'autres démocraties.

Les conflits, par contre, semblent sévèrement saper l'accès à la justice. L'importance de l'accès est souvent particulièrement et intensément sentie dans les pays post-conflit, où les violations des droits, la violence et les crimes de guerre, les déplacements, et les droits de propriété contestés peuvent tous produire une demande élevée de services judiciaires. Dans le même temps, les conflits prolongés peuvent dégrader la crédibilité des systèmes judiciaires pendant qu'ils perdent des capacités ou deviennent polarisés ou politisés, repoussant les potentiels usagers et rendant les affaires supplémentaires d'après conflit difficiles à gérer (United States Agency for International Development, 2016).

Dans les sections suivantes, nous commencerons par traiter de la confiance publique envers les tribunaux et l'acceptation populaire de l'état de droit. Nous nous pencherons ensuite sur les taux de contact, pour comprendre pourquoi certains évitent les tribunaux, puis nous nous concentrerons sur les expériences spécifiques de ceux qui ont eu un contact direct avec les tribunaux. Pour finir, nous élaborerons une méthode de classement de la qualité et l'ampleur de l'accès à la justice à travers le continent et étudierons comment une palette de facteurs – dont la région, le degré de démocratie, l'héritage colonial, et l'expérience des conflits – semblent dégrader ou améliorer l'accès à la justice dans chaque pays.

Enquêtes d'Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche panafricain et indépendant qui conduit des enquêtes sur les attitudes du public envers la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et des questions connexes à travers l'Afrique. Cinq rounds d'enquêtes ont été conduits entre 1999 et 2013, et les résultats du Round 6 (2014/2015) sont en cours de publication. Cette synthèse de politique s'appuie essentiellement sur les données du Round 6, notamment sur un module spécial portant sur l'accès à la justice (voir le Tableau A.1 en annexe pour la liste des pays et les dates d'enquête).

Afrobaromètre réalise des entretiens face-à-face dans la langue choisie par le répondant avec des échantillons représentatifs nationaux, qui produisent des résultats avec des marges d'erreur de +/-2% (pour un échantillon de 2.400 répondants) ou +/-3% (pour un échantillon de 1.200 répondants) à un niveau de confiance de 95%. Les entrevues au titre du Round 6 avec 53.935 citoyens représentent les opinions de plus des trois-quarts de la population du continent.

Nous observons que l'une des difficultés de l'étude de l'accès à la justice à travers les enquêtes d'opinion se trouve dans les taux de contact: Dans la plupart des pays, des proportions relativement petites de la population ont eu un contact direct avec les tribunaux. Les enquêtes nationalement représentatives peuvent indiquer les perspectives de la population sur les principes généraux des systèmes judiciaires, dont la confiance, les perceptions de corruption, et une indication de la disposition des citoyens à avoir affaire au système ou à l'éviter lorsqu'elles ont des difficultés judiciaires. Mais les connaissances basées sur les expériences de ceux qui ont réellement eu affaire directement aux tribunaux seront basées sur des groupes relativement petits de répondants, et seront ainsi moins fiables sur le plan statistique. En effet, dans quelques pays, la proportion qui a eu affaire aux tribunaux était si petite qu'il n'est statistiquement pas crédible d'en rapporter les résultats. Ainsi, les résultats ici présentés comme liés à une expérience réelle des tribunaux devraient idéalement être complétés avec des données recueillies par des enquêtes ciblées visant à identifier de plus grands échantillons d'individus qui ont eu affaire directement aux tribunaux afin d'assurer une plus grande consistance aux conclusions.

Accès à la justice: Perceptions et expériences

36 pays Africains | 2014/2015



Parmi tous les répondants



72% 72% pensent que les tribunaux ont le droit de prendre des décisions auxquelles les gens doivent toujours se soumettre.



Font « pas du tout » ou « juste un peu » confiance aux tribunaux



Pensent que « la plupart » ou « tous » les juges et magistrats sont corrompus



Ont eu à faire aux tribunaux durant les 5 dernières années

Parmi les répondants rapportant ayant eu à faire aux tribunaux



L'assistance des tribunaux « difficile » ou « très difficile » d'obtenir



Ont versé des pots-de-vin pour obtenir l'assistance des tribunaux



Leurs affaires devant la justice ont duré longtemps



N'ont pas pu comprendre les procédures judiciaires



N'ont pas eu d'assistance juridique



Le juge était inattentif



N'ont pas pu s'acquitter des frais

Résultats clés

Parmi tous les citoyens, la confiance envers les tribunaux est faible, mais les publics africains sont néanmoins convaincus de leur légitimité. Précisément:

- A travers 36 pays, une petite majorité expriment leur confiance envers les tribunaux, mais dans 10 pays, 40% ou moins ont cette confiance. Un répondant sur trois pensent que « la plupart » des juges et magistrats ou « tous » sont corrompus.
- Toutefois, 72% affirment que les tribunaux ont le droit de prendre des décisions qui s'imposent toujours aux populations.

Seule une fraction des citoyens ont eu affaire directement aux tribunaux, et les taux de contact de certains groupes marginaux (les femmes, les illettrés) sont même plus bas:

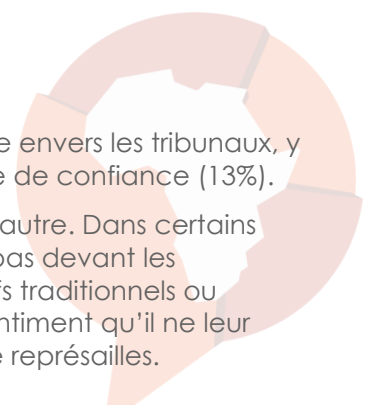
- Environ un citoyen sur huit (13%) rapportent avoir eu affaire aux tribunaux durant les cinq dernières années, mais il y a un grand écart, des 4% au Burkina Faso et 6% au Sénégal et en Côte d'Ivoire aux taux supérieurs au quart en Egypte (28%), au Maroc (28%), et au Libéria (27%).
- Les hommes (15% de contact) et les citoyens plus lettrés (16% des citoyens détenteurs de diplômes post-secondaires) constituent une portion plus importante de ceux qui ont eu affaire aux tribunaux que les femmes (11% de contact) et les citoyens illettrés (10%).
- En moyenne, les taux de contact à travers les niveaux de pauvreté sont relativement stables, même si au niveau national, 16 pays affichent un taux de contact plus élevé à mesure que le niveau de pauvreté monte.

Plusieurs de ceux qui ont directement affaire aux tribunaux rencontrent des difficultés, mais la situation est particulièrement sérieuse pour les citoyens les plus pauvres et les moins instruits:

- Parmi ceux qui rapportent avoir eu affaire aux tribunaux, moins de la moitié (45%) affirment qu'il était facile d'avoir l'assistance nécessaire, contre 54% qui affirment que c'était difficile. En plus, 30% de ceux qui ont eu affaire aux tribunaux rapportent avoir versé des pots-de-vin au personnel judiciaire, une expérience pratiquement inconnue des Botswanais (0%) mais vécue par presque deux Sierra Léonais sur trois (65%).
- Les difficultés sont fréquentes, avec en tête les « longs délais de traitement et de résolution de l'affaire » (60%). Presque la moitié rapportent également avoir des difficultés à comprendre les processus et procédures judiciaires, et le manque d'assistance légale, les juges inattentifs, et les frais élevés sont également des expériences communes. Les Libériens, qui affichent certains des taux de contact les plus élevés, rapportent aussi de loin le plus de difficultés.
- Les répondants pauvres, illettrés, ou vivant en zone rurale sont considérablement plus susceptibles – dans certains cas plus de deux fois plus susceptibles – de connaître des difficultés que leurs compatriotes plus nantis, lettrés, et/ou citadins. Cependant, les disparités entre hommes et femmes sont assez faibles ou, parfois, inexistantes.

Les tribunaux sont évités pour plusieurs raisons, mais les frais sont une préoccupation majeure:

- Les raisons les plus couramment évoquées (parmi tous les citoyens) pour expliquer pourquoi les gens évitent les tribunaux sont les frais judiciaires élevés (18%) et les



avocats trop onéreux (17%), ainsi que le manque de confiance envers les tribunaux, y compris les attentes d'un traitement injuste (14%) et le manque de confiance (13%).

- Cependant, les profils varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, la raison principale pour laquelle les gens ne se portent pas devant les tribunaux repose sur le fait qu'ils se tournent plutôt vers les chefs traditionnels ou conseils communaux. Ailleurs, les gens sont repoussés par le sentiment qu'il ne leur sera pas accordé un traitement équitable ou par la crainte de représailles.

Même si presque tous les pays affichent une marge de progression assez importante, certains sont de loin mieux lotis que les autres:

- En moyenne, les systèmes judiciaires de l'Afrique Australe recueillent les meilleures appréciations pour ce qui est de la qualité et de l'étendue de l'accès à la justice, tandis que les nations ouest-africaines recueillent les pires appréciations, quand bien même des exceptions subsistent dans les deux régions.
- Les démocraties assurent sensiblement mieux l'accès à la justice à leurs citoyens que les autocraties, mais il existe des cas particuliers remarquables, surtout le Ghana et le Bénin.
- Les pays en situation post-confliktuelle, notamment le Libéria et la Sierra Leone, sont confrontés à des difficultés plus grandes dans l'assurance à leurs citoyens de l'accès à la justice que les pays qui ont une plus grande stabilité interne.

Vue d'ensemble: Confiance envers les tribunaux et acceptation de l'état de droit

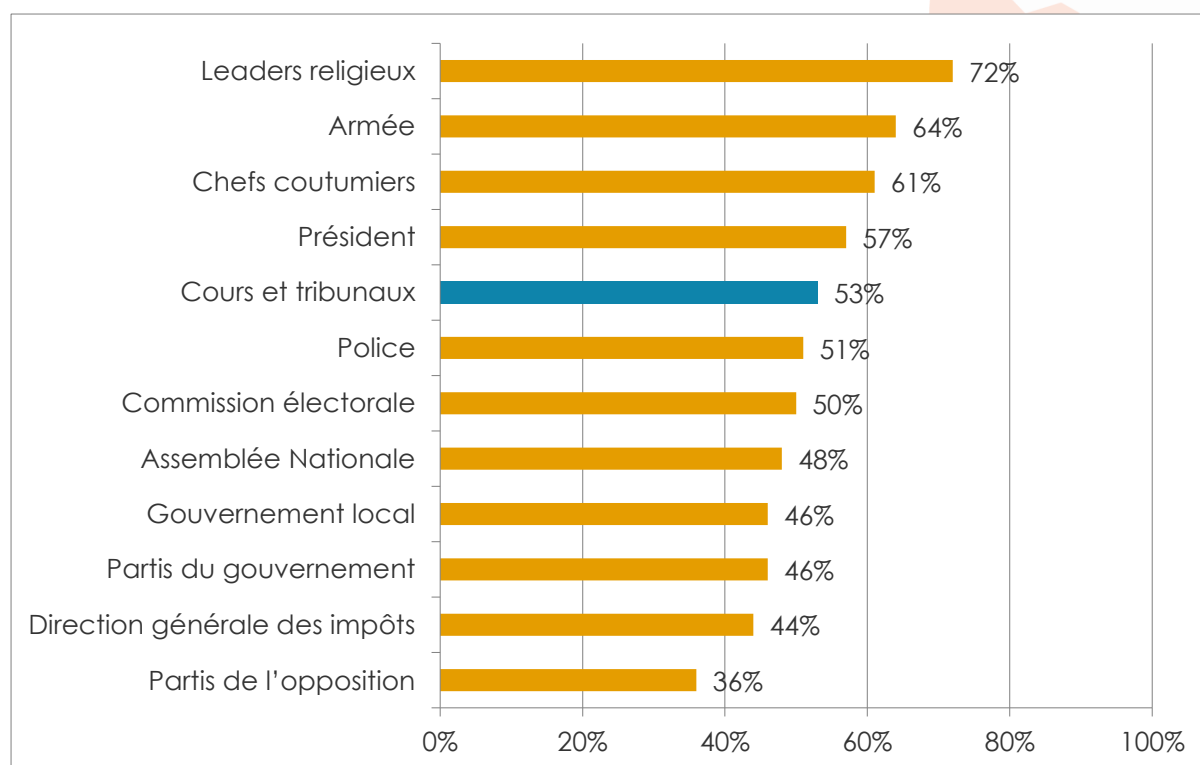
A quel point les Africains ordinaires ont-ils confiance en l'intégrité de leur système judiciaire et des juges auxquels ils feront face s'ils y ont affaire? À travers 36 pays, seulement la moitié (53%) des citoyens font « partiellement » ou « très » confiance aux tribunaux, contre 43% qui ne leur font « pas du tout » ou que « juste un peu » confiance. Ceci place les tribunaux à peu près au milieu, comparés aux autres institutions principales (Figure 1).

La confiance envers les tribunaux est de loin inférieure à celle des chefs religieux et l'armée mais est comparable à celle des présidents, des chefs traditionnels, et de la police,¹ et substantiellement supérieure à celle des partis politiques aussi bien au pouvoir que de l'opposition, ainsi que des conseils communaux et des corps législatifs nationaux.

Mais la confiance envers les tribunaux n'est pas basse partout. Au Niger, une grande majorité de 82% font confiance aux tribunaux tout au moins partiellement, et les tribunaux dans plusieurs autres pays recueillent des niveaux de confiance au-dessus de 70% (Figure 2). Mais moins d'un citoyen sur trois font confiance aux tribunaux à Madagascar, au Libéria, et en Sierra Leone.

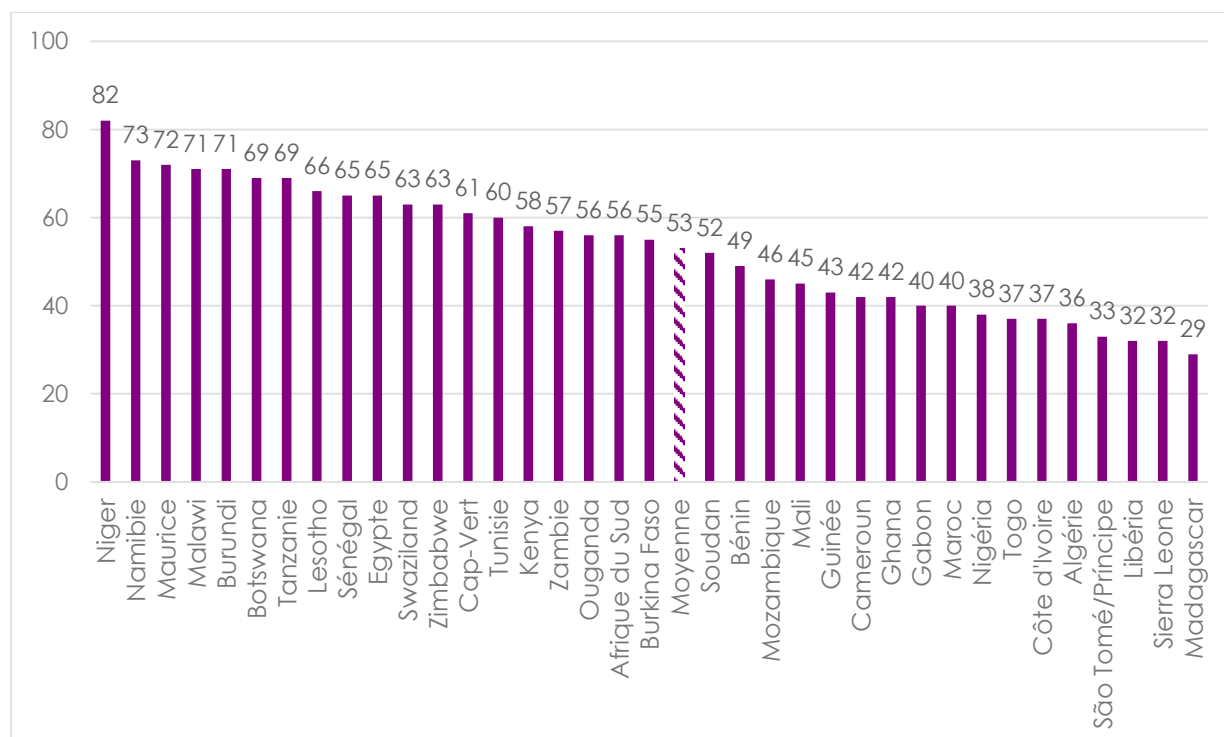
¹ Même si la police est un acteur potentiellement important du système d'accès à la justice, cet article se concentre sur les tribunaux et les juges. Pour un examen détaillé des résultats d'Afrobaromètre par rapport à la confiance envers la police, la corruption perçue, la criminalité, et les questions connexes, voir Wambua, P. M. (2015), *Call the police? Across Africa, citizens point to police and government performance issues on crime*, Dépêche No. 57 d'Afrobaromètre, disponible à l'adresse http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r6_dispatchno57_crime_perceptions_and_reporting_in_34_african_countries.pdf.

Figure 1: Confiance envers les tribunaux et d'autres institutions | 36 pays | 2014/2015



Questions posées aux répondants: Combien faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler? (% qui répondent « partiellement » ou « très »)

Figure 2: Confiance envers les tribunaux (%) | 36 pays | 2014/2015

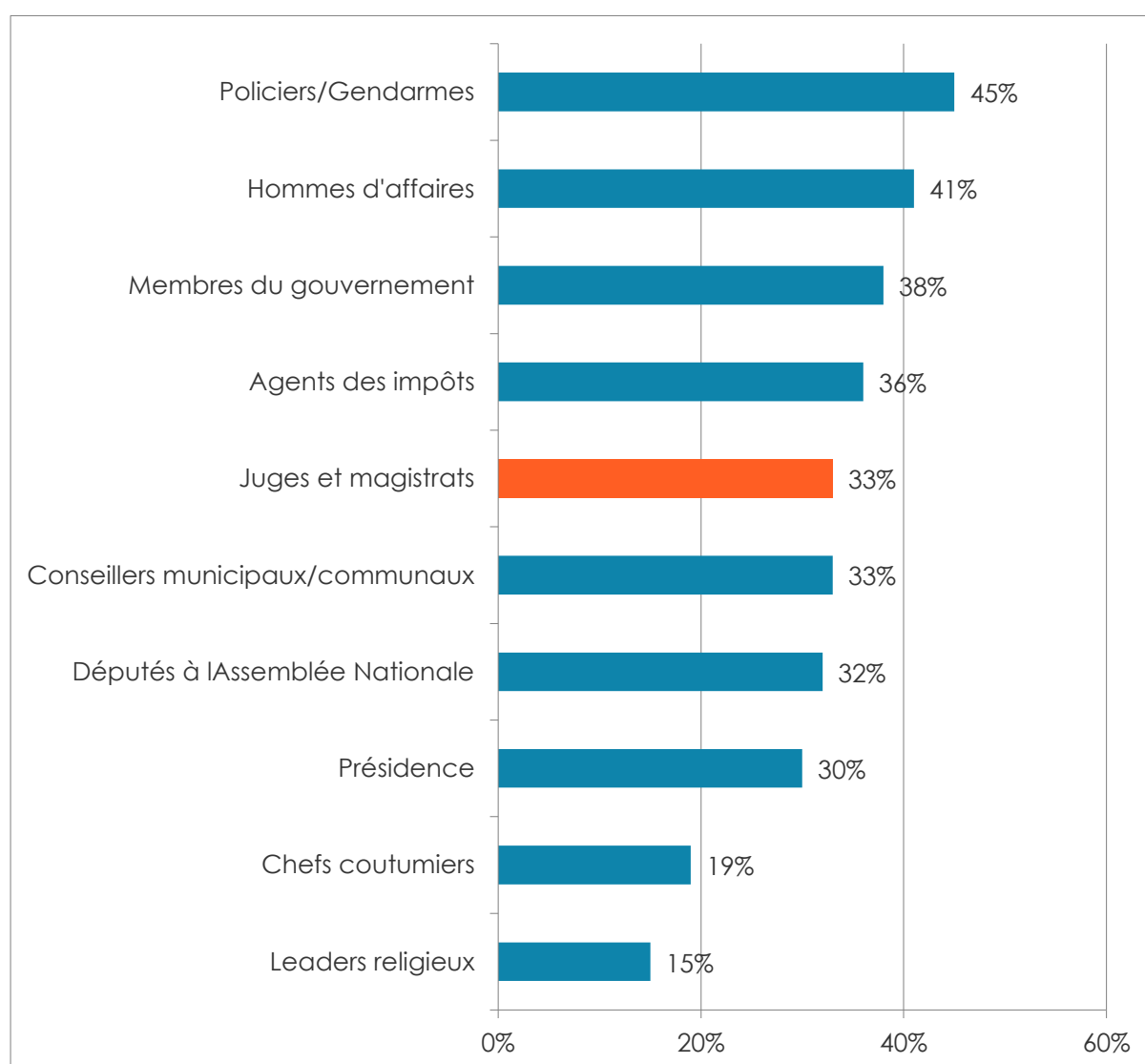


Question posée aux répondants: Combien faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler: Tribunaux? (% qui répondent « partiellement » ou « très »)

Les tendances sont semblables quant aux perceptions de corruption parmi les juges et magistrats, qui sont fortement négativement corrélées avec la confiance au niveau national (Pearson's $r = -.636$, significatif au niveau 0.01). Parmi les diverses institutions analysées, les juges et magistrats se retrouvent encore au milieu du lot, un citoyen sur (33%) pensant que « la plupart » ou « tous » sont corrompus. Ceci place les juges et magistrats dans une position bien meilleure que celle de la police (45% pensent que « la plupart » ou « tous » sont corrompus), quoique bien pire que celle des chefs traditionnels (19%) ou religieux (15%) (Figure 3).

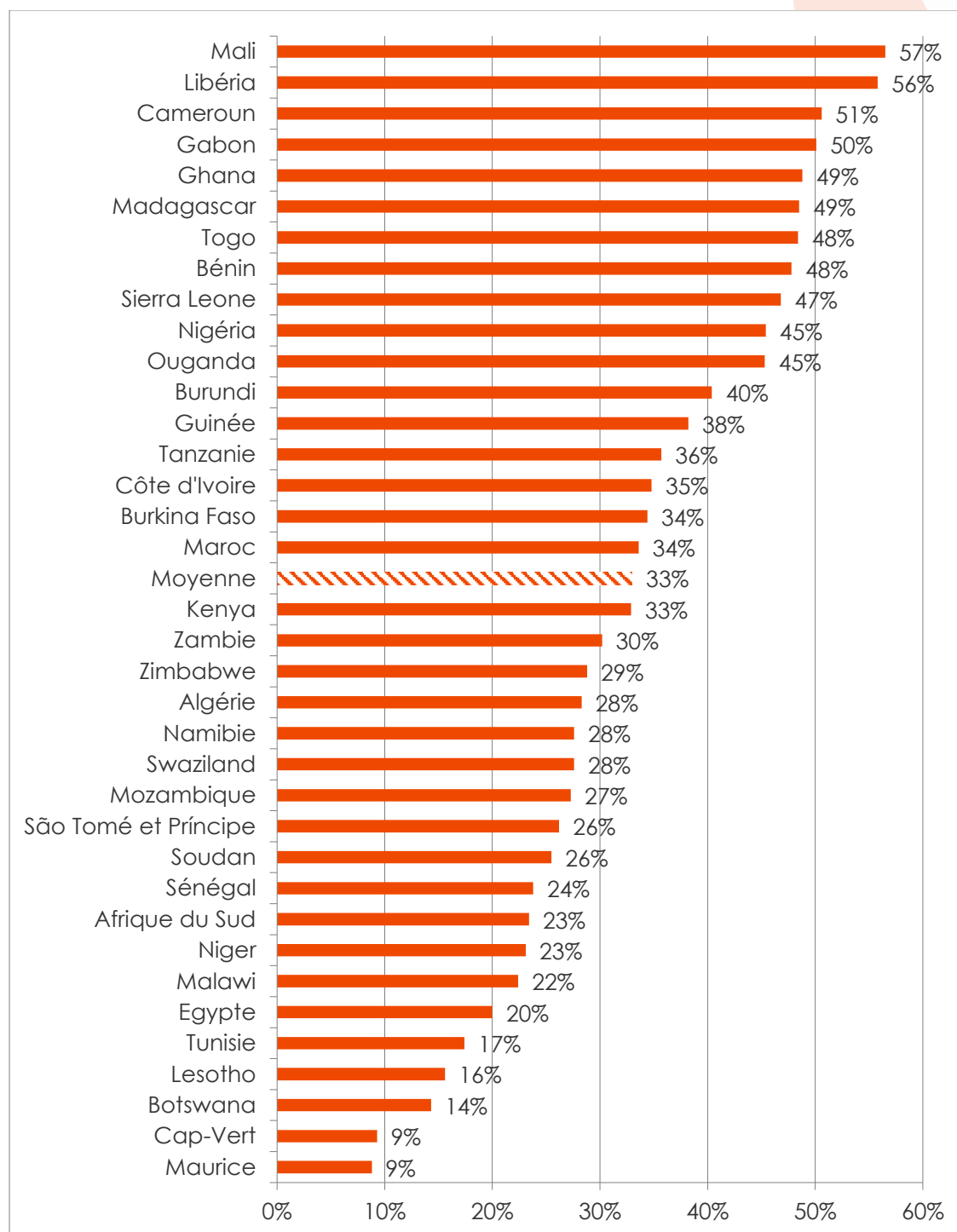
Plus de la moitié des Maliens, Libériens, et Camerounais pensent que « la plupart » de leurs juges et magistrats ou « tous » sont corrompus, mais moins d'un cinquième des citoyens partagent cette opinion en Tunisie, au Lesotho, au Botswana, au Cap-Vert, et à Maurice (Figure 4).

Figure 3: Perceptions de corruption parmi les juges et magistrats et d'autres institutions | 36 pays | 2014/2015



Questions posées aux répondants: Selon vous, combien de personnes des groupes suivants sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'êtes-vous pas assez familiers avec eux pour donner votre opinion? (% qui répondent « la plupart d'entre eux » ou « tous »)

Figure 4: Perceptions de corruption parmi les juges et magistrats | 36 pays
| 2014/2015

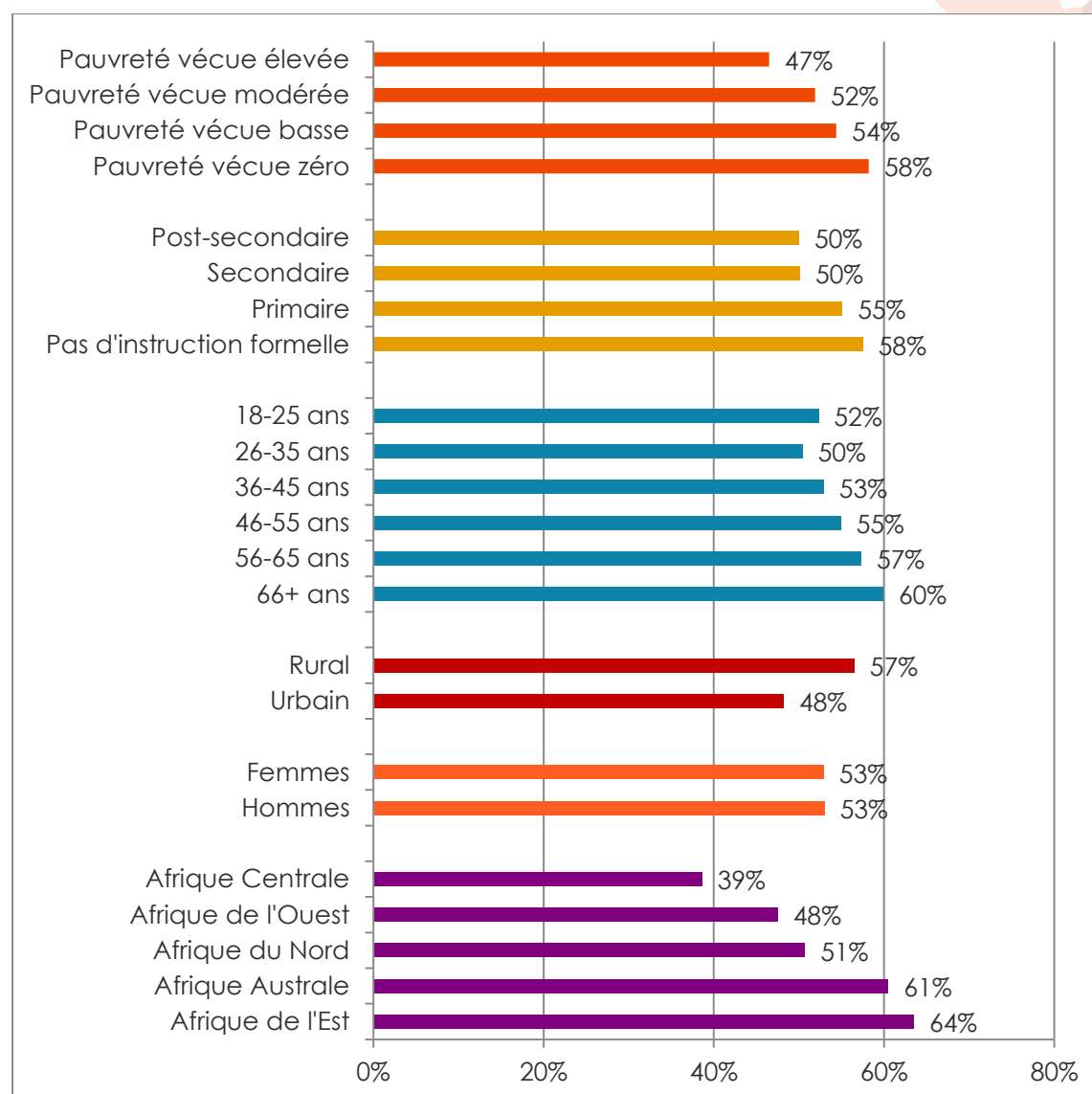


Questions posées aux répondants: Selon vous, combien de personnes des groupes suivants sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'êtes-vous pas assez familiers avec eux pour donner votre opinion: Juges et magistrats? (% qui répondent « la plupart d'entre eux » ou « tous »)
Note: En Egypte, la question portait sur la corruption parmi le « personnel judiciaire ».

Il y a quelques tendances démographiques marquées dans les niveaux de confiance et l'ampleur de la corruption perçue. Étant donné que les pauvres sont la cible primaire des efforts d'amélioration de l'accès à la justice (Brems & Adekoya, 2010), il y a lieu de noter que

la confiance est nettement inférieure au sein de ce groupe²: 47% font « partiellement » ou « très » confiance aux tribunaux contre 58% parmi les plus nantis (Figure 5). L'écart est bien plus prononcé (16 points de pourcentage) quant à la corruption perçue (Figure 6).

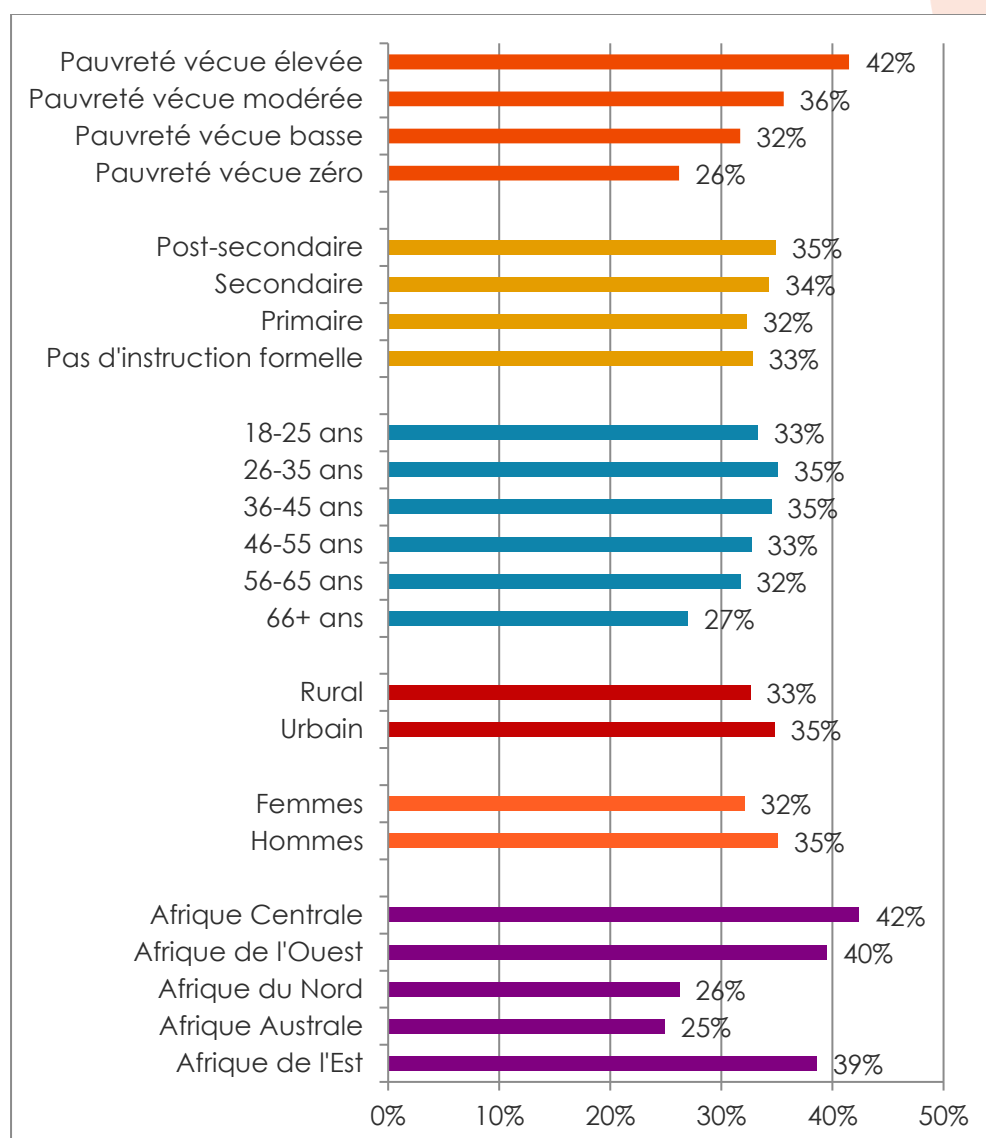
Figure 5: Tendances de confiance envers les tribunaux | 36 pays | 2014/2015



Question posée aux répondants: Combien faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler: Tribunaux? (% qui répondent « partiellement » ou « très »)

² Afrobaromètre évalue la pauvreté à travers son Indice de Pauvreté Vécue (IPV), une mesure empirique basée sur la fréquence à laquelle les répondants ou leurs familles manquent des cinq nécessités de base (suffisamment de nourriture, suffisamment d'eau propre, médicaments ou traitement médical, suffisamment de carburant pour la cuisson des aliments, et un revenu en espèces) durant l'année précédant l'enquête. Sur la base des options de réponse "jamais," "juste une ou deux fois," "plusieurs fois," "beaucoup de fois," et "toujours," les points LPI calculé pour les individus ou les pays reflètent l'ampleur de la privation allant d'une pauvreté vécue nulle à une pauvreté vécue élevée. Pour plus d'informations sur la pauvreté vécue, voir "Dividende de la croissance en Afrique? La pauvreté est en baisse dans plusieurs pays," le document de politique numéro 29 d'Afrobaromètre, disponible à l'adresse <http://www.afrobarometer.org/publications/pp29-africas-growth-dividend-lived-poverty-drops-across-the-continent>.

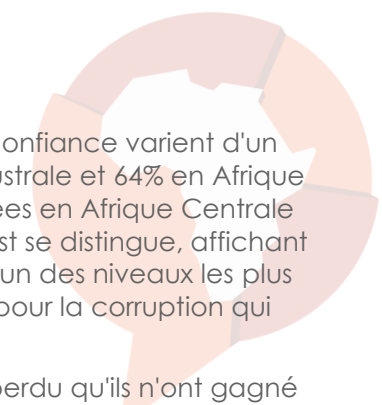
Figure 6: Tendances de la corruption perçue au sein des juges et magistrats
| 36 pays | 2014/2015



Question posée aux répondants: Combien faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler: Les juges et magistrats? (% qui répondent « partiellement » ou « très »)

En revanche, nous constatons que les niveaux d'instruction plus bas (normalement associés à des niveaux plus élevés de pauvreté) sont associés à des niveaux plus élevés de confiance institutionnelle. Parmi ceux qui ont suivi l'enseignement formel, 58% font confiance aux tribunaux pour rendre justice, contre seulement 50% parmi ceux qui ont une éducation secondaire ou post-secondaire. Il y a également un écart de 8 points entre les résidents ruraux (57%) et citadins (48%).³ Les répondants les plus âgés ont tendance à faire plus confiance. Il n'y a, cependant, aucun écart entre les genres. Les tendances sont semblables, mais relativement plus contenues, quant aux perceptions de corruption.

³ En raison de l'arrondissement, les écarts en points de pourcentage peuvent sembler diverger des écarts entre les pourcentages rapportés.



La région semble également avoir de l'importance. Les niveaux de confiance varient d'un minimum de seulement 39% en Afrique Centrale à 61% en Afrique Australe et 64% en Afrique de l'Est.⁴ Les perceptions de corruption sont également les plus élevées en Afrique Centrale (42%) et les plus basses en Afrique Australe (25%). Mais l'Afrique de l'Est se distingue, affichant à la fois le niveau le plus élevé de confiance envers les tribunaux et l'un des niveaux les plus élevés de corruption perçue, révélant peut-être ainsi une tolérance pour la corruption qui n'est pas évidente dans d'autres régions.

Au cours de la décennie écoulée, les tribunaux ont beaucoup plus perdu qu'ils n'ont gagné dans l'estime publique. À travers 18 pays suivis depuis 2005/2006, la confiance a baissé de 6 points de pourcentage, de 62% en 2005/2006 (et encore en 2011/2013) à 56% au cours des enquêtes les plus récentes (Tableau 1). Alors que plusieurs pays dont le Bénin, la Namibie, la Zambie, et le Zimbabwe affichent une nette amélioration sur cette période, aucun n'a enregistré des progrès constants tout le long de la décennie. Au cours de la même période, la confiance envers les tribunaux a baissé de 28 points en Mozambique et de 20 points au Ghana.

À travers 34 pays inclus dans les deux Rounds 5 et 6 des enquêtes d'Afrobaromètre, 18 ont connu des déclin de 5 points de pourcentage ou plus (et sept autres affichent des baisses de moins de 5 points), contre trois seulement – la Tunisie, le Maroc, et le Lesotho – qui affichent d'importants progrès. La confiance envers les tribunaux en Algérie a chuté de 26 points de pourcentage durant cette courte période, mais la Sierra Leone (déclin de 19 points), le Mozambique (16 points), le Ghana⁵ et le Libéria (14 points chacun) ont tous connu également un déclin de la confiance publique.

Les perceptions moyennes de corruption étaient généralement plus stables dans le temps, avec peu de changement entre 2005/2006 et 2011/2013, mais ceci a donné suite à un accroissement important au cours du Round 6 (Tableau 2). La moyenne des 34 pays s'est accrue de 5 points de pourcentage, de 27% qui affirment que la plupart ou tous sont corrompus à 32% pour le Round 6. Au cours de la décennie écoulée, le Bénin et la Namibie ont connu de nettes améliorations (déclins) de 11 et 5 points, respectivement, et neuf autres pays ont connu peu de variation nette. En revanche, Madagascar (+23 points), le Ghana (+13 points), le Mozambique (+11 points), et la Tanzanie (+11 points) ont affiché les pires performances. Seuls cinq pays sur 34 ont enregistré des déclin dans les niveaux de corruption perçue entre les rounds 5 et 6.

⁴ Les regroupements régionaux d'Afrobaromètre sont: Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, São Tomé et Príncipe); Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Tanzanie); Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Maroc, Soudan, Tunisie); Afrique Australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe); Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo).

⁵ Par ailleurs, l'enquête a été menée au Ghana avant que ne soit révélé, en septembre 2015, l'exposé du journaliste Anas Aremeyaw Anas portant sur la corruption généralisée du système judiciaire, qu'il a filmé en détails. Voir "Anas uncovers 34 judges in corruption scandal," 8 Septembre 2015, <http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/Anas-uncovers-34-Judges-in-corruption-scandal-380603>.

Tableau 1: Confiance envers les tribunaux | 18-36 pays | 2005-2015

	Ont « partiellement » ou « très » confiance envers les tribunaux			
	Round 3 2005/2006	Round 4 2008/2009	Round 5 2011/2013	Round 6 2014/2015
Afrique du Sud	69%	60%	66%	56%
Algérie			62%	36%
Bénin	40%	49%	60%	49%
Botswana	69%	73%	67%	69%
Burkina Faso		60%	63%	55%
Burundi			67%	71%
Cameroun			42%	42%
Cap-Vert	66%	51%	69%	61%
Côte d'Ivoire			44%	37%
Egypte			65%	65%
Gabon				40%
Ghana	62%	58%	56%	42%
Guinée			46%	43%
Kenya	56%	42%	61%	58%
Lesotho	75%	63%	60%	66%
Libéria		45%	45%	32%
Madagascar	43%	37%	38%	29%
Malawi	78%	74%	81%	71%
Mali	55%	43%	46%	45%
Maurice			79%	72%
Maroc			34%	40%
Mozambique	74%	70%	62%	46%
Namibie	66%	74%	75%	73%
Niger			79%	82%
Nigéria	37%	41%	43%	38%
Ouganda	72%	51%	65%	56%
São Tomé et Príncipe				33%
Sénégal	72%	70%	73%	65%
Sierra Leone			51%	32%
Soudan			56%	52%
Swaziland			70%	63%
Tanzanie	86%	73%	74%	69%
Togo			41%	37%
Tunisie			43%	60%
Zambie	49%	61%	62%	57%
Zimbabwe	53%	51%	61%	63%
<i>Moyennes mobiles</i>				
36 pays, Round 6				53%
34 pays, Rounds 5/6			59%	54%
20 pays, Rounds 4/5/6		57%	61%	55%
18 pays, Rounds 3/4/5/6	62%	58%	62%	56%

Question posée aux répondants: Combien faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler: Tribunaux?

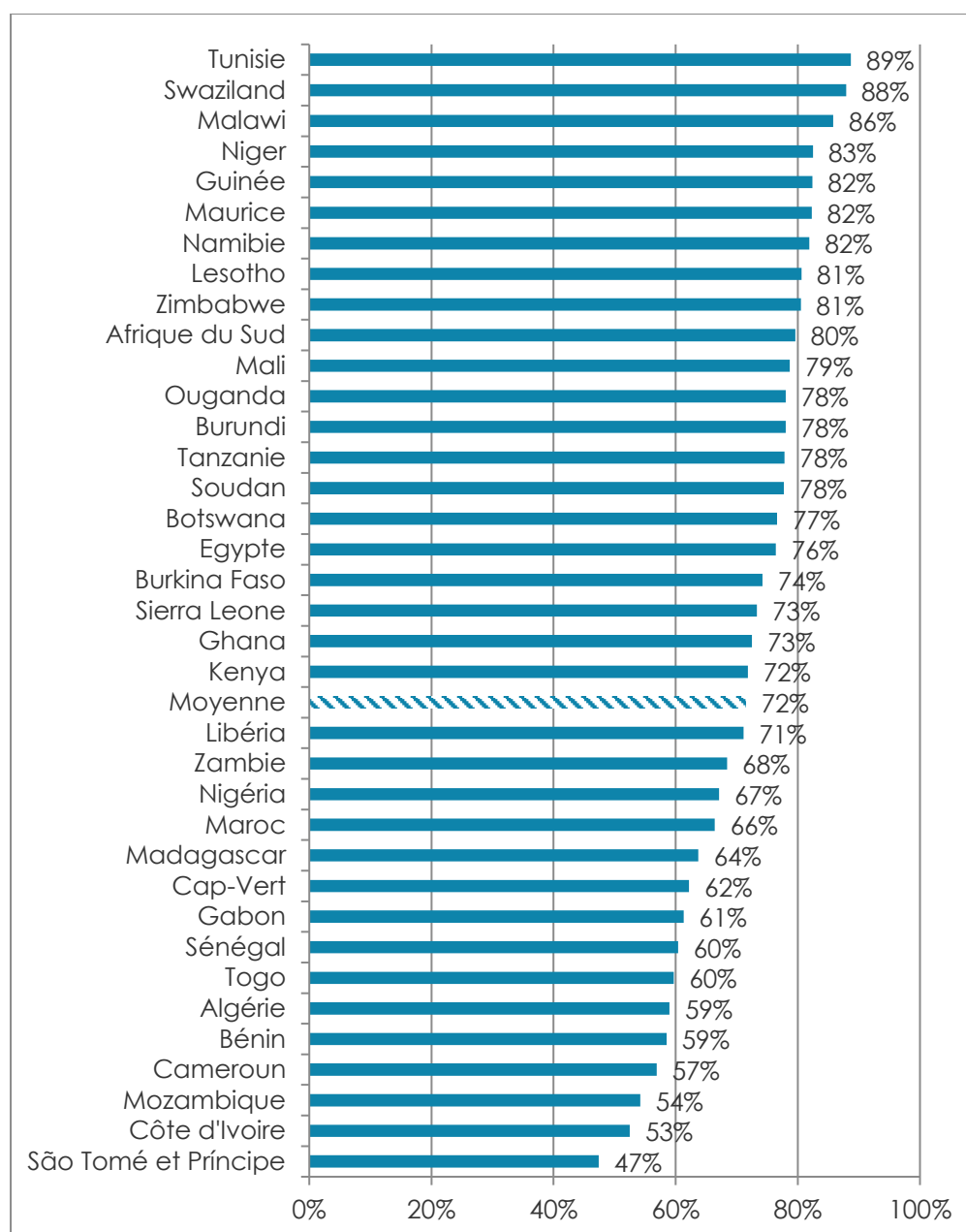
Tableau 2: Corruption perçue parmi les juges et magistrats | 18-36 pays | 2005–2015

	Considèrent « la plupart » ou « tous » les juges/magistrats corrompus			
	Round 3	Round 4	Round 5	Round 6
	2005/2006	2008/2009	2011/2013	2014/2015
Afrique du Sud	22%	26%	27%	23%
Algérie			16%	28%
Bénin	58%	48%	46%	48%
Botswana	14%	8%	12%	14%
Burkina Faso		23%	24%	34%
Burundi			48%	40%
Cameroun			47%	51%
Cap-Vert	5%	10%	8%	9%
Côte d'Ivoire			27%	35%
Egypte			18%	20%
Gabon				50%
Ghana	36%	29%	34%	49%
Guinée			35%	38%
Kenya	28%	36%	28%	33%
Lesotho	11%	15%	19%	16%
Libéria		37%	43%	56%
Madagascar	25%	24%	29%	49%
Malawi	20%	27%	18%	22%
Mali	56%	54%	50%	57%
Maurice			7%	9%
Maroc		0%	35%	34%
Mozambique	16%	13%	15%	27%
Namibie	32%	18%	21%	28%
Niger		0%	22%	23%
Nigéria	41%	38%	38%	45%
Ouganda	35%	37%	29%	45%
São Tomé et Príncipe				26%
Sénégal	23%	24%	22%	24%
Sierra Leone			50%	47%
Soudan			16%	26%
Swaziland			16%	28%
Tanzanie	25%	24%	32%	36%
Togo			45%	48%
Tunisie			13%	17%
Zambie	31%	23%	22%	30%
Zimbabwe	25%	23%	26%	29%
<i>Moyennes mobiles</i>				
36 pays, Round 6				33%
34 pays, Rounds 5/6			27%	32%
20 pays, Rounds 4/5/6		27%	27%	34%
18 pays, Rounds 3/4/5/6	28%	27%	26%	32%

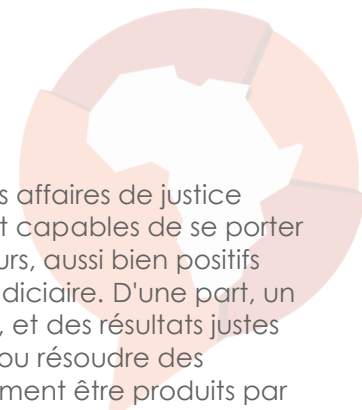
Question posée aux répondants: Combien faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler: Les juges et magistrats?

Quand bien même la position des tribunaux et des juges est mitigée en termes de confiance et de corruption perçue, les Africains sont généralement convaincus de la légitimité des décisions judiciaires. Presque trois-quarts (72%) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » que les « tribunaux ont le droit de prendre des décisions auxquelles les gens doivent toujours se soumettre » (Figure 7). Ceci inclut des majorités écrasantes en Tunisie (89%), au Swaziland (88%), et au Malawi (86%). En effet, c'est le point de vue de la majorité dans chacun des pays à l'exception de São Tomé et Príncipe (47%), même si seule une mince majorité en Côte d'Ivoire (53%) et au Mozambique (54%) confirment la légitimité des tribunaux. Ces pays méritent une attention particulière alors que nous passons en revue les résultats relatifs au contact avec les tribunaux et à leur fonctionnement.

Figure 7: Légitimité judiciaire: Les décisions de justice sont exécutoires | 36 pays
| 2014/2015



Question posée aux répondants: Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou non: Les tribunaux ont le droit de prendre des décisions auxquelles les gens doivent toujours se soumettre? (% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord »)



Qui se porte devant les tribunaux?

Un bon accès à la justice implique que les citoyens concernés par des affaires de justice dont la résolution relève du système judiciaire formel soient disposés et capables de se porter devant ce système pour essayer de les résoudre. Beaucoup de facteurs, aussi bien positifs que négatifs, peuvent affecter les taux de contact avec le système judiciaire. D'une part, un système avec des frais aux coûts raisonnables, des procédures claires, et des résultats justes incitera davantage les citoyens à y recourir pour protéger leurs droits ou résoudre des conflits. D'autre part, des niveaux élevés de contact pourraient également être produits par le manque de mécanismes alternatifs (par exemple, informels) de résolution de conflit, des taux de criminalité élevés, ou des droits et responsabilités légaux contestés, surtout dans des situations post-confliktuelles.

Il n'y a ainsi pas de niveau « juste » de contact avec un système judiciaire. Mais l'exploration des taux de contact est une bonne base de départ quant à apprécier si un système judiciaire satisfait les besoins de la société et assure vraiment l'accès à la justice à tous les citoyens.

Nous commençons, donc, par les observations découlant d'une question directe qui visait à savoir si les répondants ou quiconque dans leur famille ont eu affaire de quelque façon que

**Pour explorer davantage ces données, veuillez
consulter l'outil d'analyse en ligne
d'Afrobaromètre, à l'adresse
www.afrobarometer.org/online-data-analysis.**

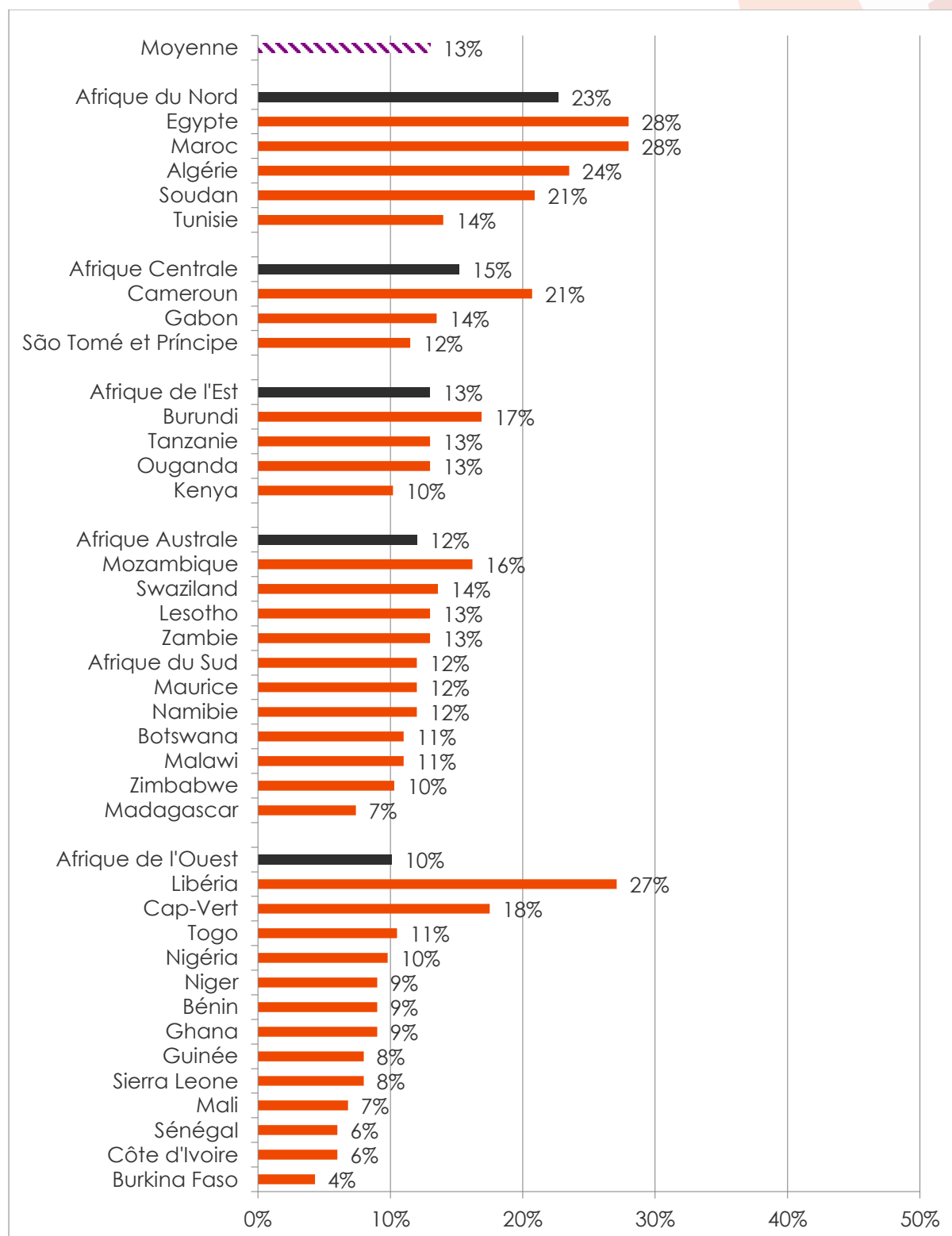
ce soit aux tribunaux publics au cours des cinq dernières années, dans une affaire civile, administrative, ou criminelle. Sans surprise, les taux globaux de contact sont relativement bas – à peu près un sur huit citoyens (13%) rapportent un tel contact (Figure 8). Mais l'écart des taux de contact à travers 36 pays indique une différence du

simple au septuple, d'un minimum de 4% au Burkina Faso et 6% au Sénégal et en Côte d'Ivoire à plus d'un sur quatre citoyens en Egypte (28%), au Maroc (28%), et au Libéria (27%).

Par région, les Nord-Africains sont à peu près deux fois plus susceptibles d'avoir affaire aux tribunaux que les résidents des régions Ouest et Sud de l'Afrique. Quatre des six pays affichant les niveaux les plus élevés de contact sont dans le Nord. L'Afrique occidentale se distingue par de bas niveaux de contact: Hormis les exceptions remarquables du Libéria et du Cap-Vert, les taux de contact des autres pays sont parmi les plus bas du continent.

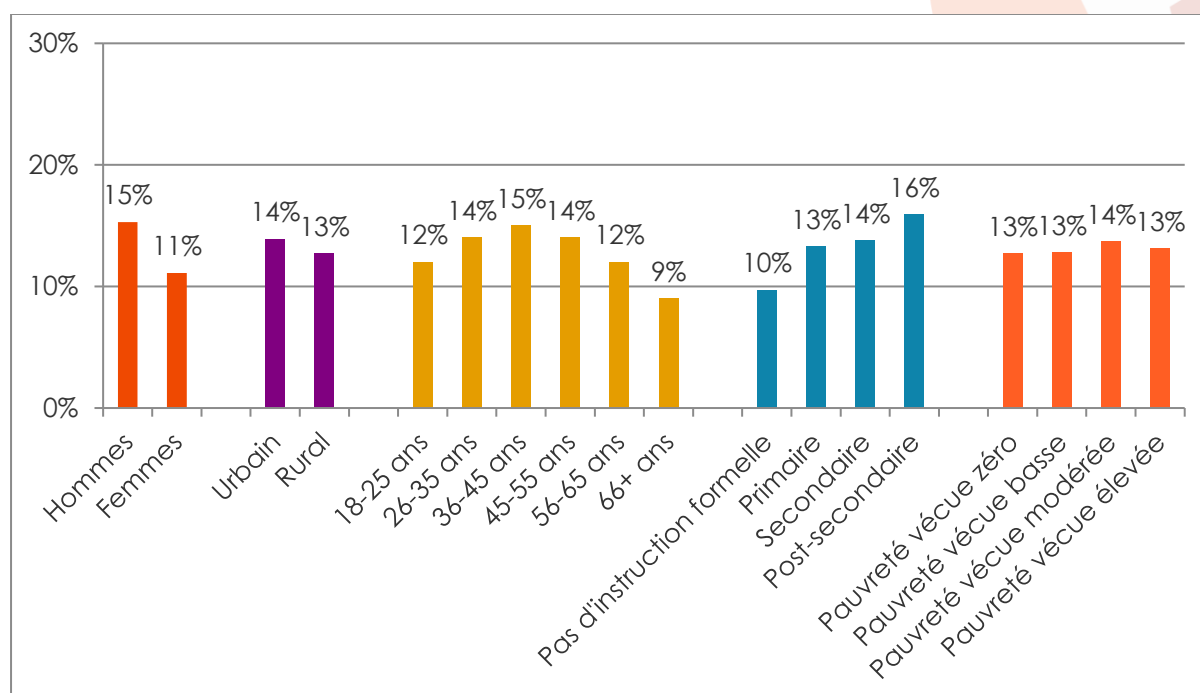
Quelques disparités démographiques sont évidentes entre les taux de contact, surtout en rapport avec le niveau d'éducation et le genre. Les citoyens avec une éducation post-secondaire affichent des taux de contact en moyenne plus élevés par 6 points de pourcentage que ceux qui n'ont pas eu d'éducation formelle (Figure 9). Ainsi, quand bien même moins de personnes ont eu une éducation post-secondaire (16%) que ceux qui n'ont pas eu d'éducation (21%), ceux qui ont eu une éducation post-secondaire font 20% de la population qui a eu affaire aux tribunaux, contre juste 15% pour les autres qui n'ont pas reçu d'éducation formelle. Les hommes sont de 4 points plus susceptibles que les femmes d'avoir affaire aux tribunaux; cette différence peut sembler petite, mais en d'autres termes, cela signifie que 58% de ceux qui ont affaire aux tribunaux sont des hommes, contre seulement 42% qui sont des femmes. Le contact varie également avec l'âge, culminant avec le groupe des 36-45 ans, où les adultes sont le plus actifs économiquement. Contre toute attente, il n'y a presque aucun écart agrégé d'un niveau de pauvreté à l'autre ou entre les résidents urbains et ruraux.

Figure 8: Contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années, par région et pays | 36 pays | 2014/2015



Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille avez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)

Figure 9: Contact avec les tribunaux par facteurs démographiques | 36 pays
| 2014/2015



Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille aviez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)

Cependant, ces tendances agrégées peuvent cacher des écarts substantiels au niveau national. Par exemple, alors que les écarts agrégés sur la base du niveau de pauvreté sont négligeables, il prévaut, dans 16 pays, une tendance perceptible de contact accru avec les tribunaux à des niveaux plus élevés de pauvreté, tandis que le contact diminue sensiblement avec l'augmentation de la pauvreté dans deux pays seulement, l'Egypte et la Sierra Leone (Figures 10a, b, et c). En Algérie, au Ghana, au Libéria, au Mozambique, au Niger, au Nigéria, à São Tomé et Príncipe, au Soudan, en Tunisie, en Ouganda, et en Zambie, les citoyens vivant des niveaux modérés de pauvreté sont à peu près deux fois (ou plus) plus susceptibles d'avoir affaire au système judiciaire que ceux qui ont un niveau zéro de pauvreté vécue, tandis qu'en Egypte et en Sierra Leone, ils n'en sont susceptibles qu'à peu près à moitié.

Des tendances différentielles nationales sont également perceptibles de temps en temps en relation avec d'autres facteurs démographiques. Par exemple, les écarts entre hommes et femmes excèdent 8 points de pourcentage en Algérie, au Burundi, à Maurice, et en Tunisie, tandis que les hommes et les femmes ont à peu près un contact équitable avec les tribunaux au Mozambique, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, et Zambie. Et même si globalement il y a peu d'écart de contact entre les résidents urbains et ruraux, les habitants des zones rurales en Egypte et au Libéria sont sensiblement plus susceptibles d'avoir affaire aux tribunaux (écarts de 8 et 13 points de pourcentage, respectivement) alors qu'ils en sont moins susceptibles en Sierra Leone (taux de contact de 14% pour les citadins contre seulement 5% pour les habitants des zones rurales). Ceci suggère que quand bien même les observations globales révèlent des informations importantes, les contextes spécifiques nationaux sont importants dans la compréhension des tendances et difficultés d'accès à la justice. (Vous trouverez des informations détaillées des tendances démographiques de chaque pays dans les Tableaux A.2-A.6 en annexe.)

Figure 10a: Contact avec les tribunaux par niveau de pauvreté | Afrique du Nord
| 2014/2015

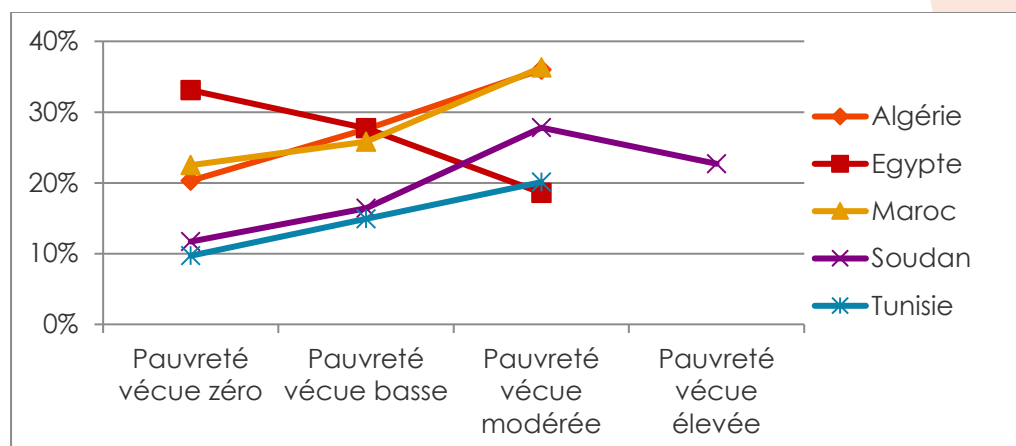


Figure 10b: Contact avec les tribunaux par niveau de pauvreté | 6 pays d'Afrique de l'Ouest | 2014/2015

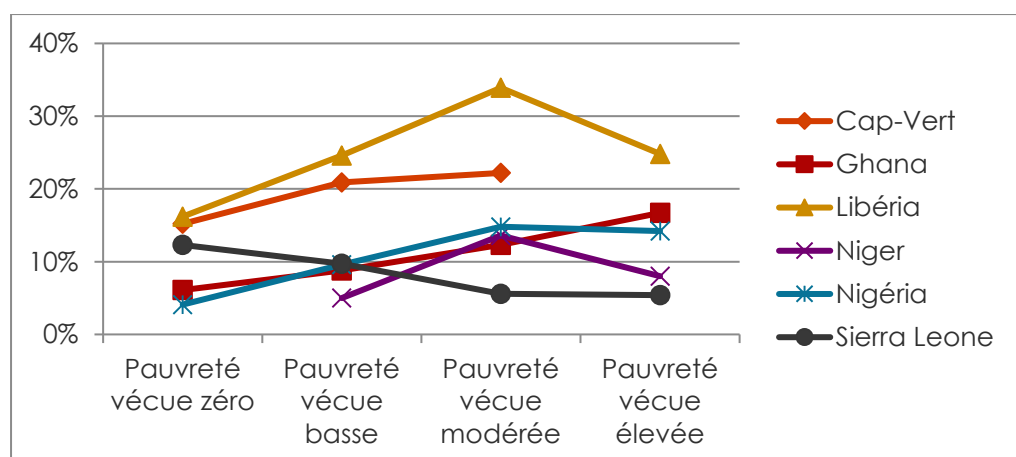
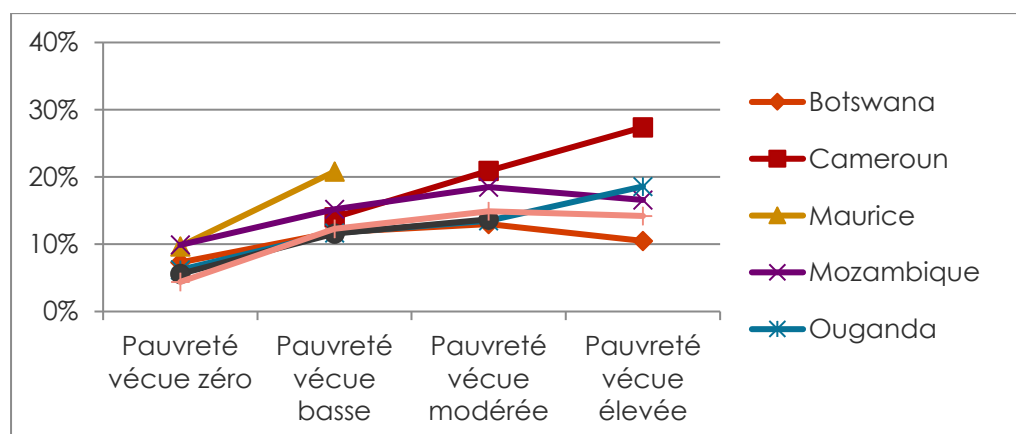
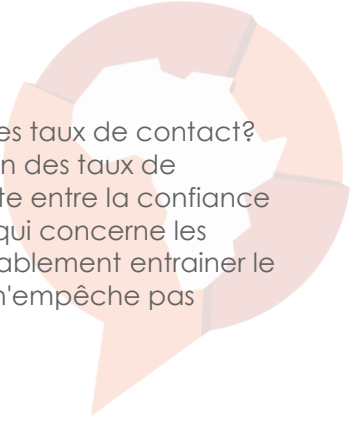


Figure 10c: Contact avec les tribunaux par niveau de pauvreté | Autres pays africains sélectionnés | 2014/2015



Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille avez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)



Y-a-t-il des liens entre les niveaux de confiance envers les tribunaux et les taux de contact? Le fait que le Libéria ait l'un des niveaux les plus bas de confiance et l'un des taux de contact les plus élevés suggère qu'il n'y a aucune corrélation importante entre la confiance envers les tribunaux et les taux de contact. Il en est de même pour ce qui concerne les niveaux de corruption perçue. Ces attitudes ne semblent pas considérablement entraîner le contact. Par-dessus tout, l'indication préliminaire est que la corruption n'empêche pas systématiquement les gens d'avoir affaire au système judiciaire.

Qualité des interactions avec les tribunaux

Les expériences des citoyens qui ont eu affaire aux tribunaux peuvent être très révélatrices des raisons pour lesquelles les gens se portent – ou non – vers les tribunaux. Il a été demandé aux répondants qui ont eu affaire aux tribunaux⁶ s'il était facile ou difficile pour eux d'obtenir l'assistance dont ils avaient besoin de la part des tribunaux et s'ils ont dû verser des pots-de-vin à un juge ou un membre du personnel judiciaire pour obtenir de l'assistance. Il a été demandé à ceux qui avaient été impliqués dans une affaire judiciaire s'ils ont rencontré des difficultés tels que des délais longs ou le manque d'assistance juridique, ou s'ils ont dû s'acquitter de frais trop onéreux pour eux. Ces difficultés sont largement vécues.

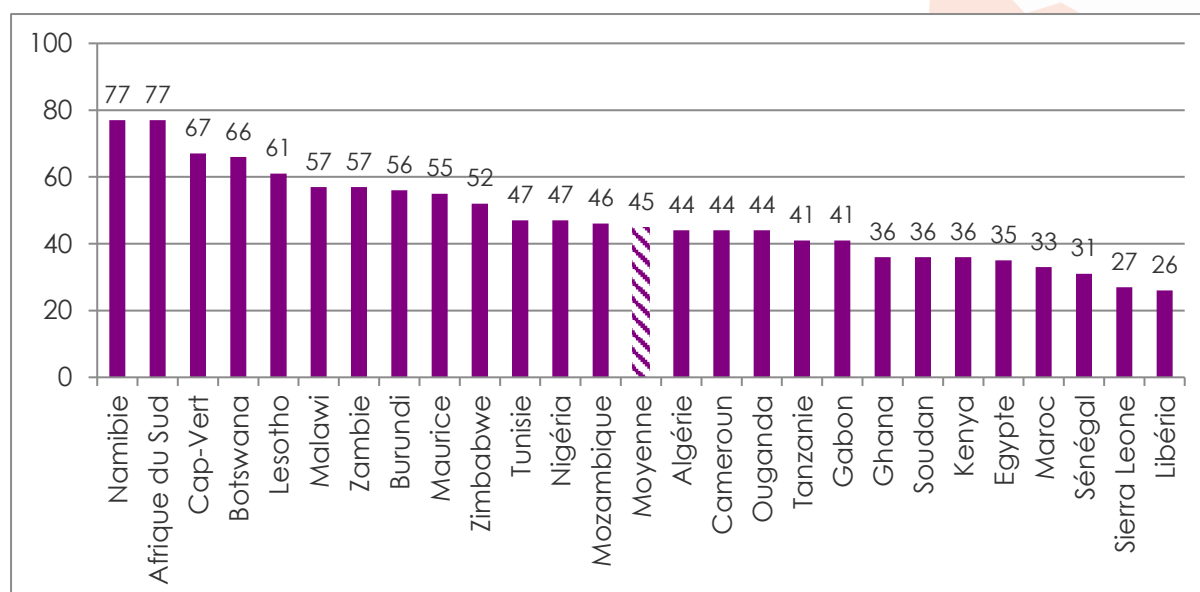
Est-ce facile d'obtenir l'assistance des tribunaux?

Parmi les répondants qui ont rapporté un quelconque contact avec les tribunaux au cours de l'année précédente (12% de tous les répondants), 45% affirment qu'il était « facile » ou « très facile » d'obtenir l'assistance dont ils avaient besoin de la part des tribunaux, tandis que 54% trouvait cela « difficile » ou « très difficile » (Figure 11). En général, les Africains de la région australe trouvent qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir l'assistance des tribunaux que les autres Africains: La Namibie (77% facile/très facile), l'Afrique du Sud (77%), le Botswana (66%), le Lesotho (61%), le Malawi (57%), la Zambie (57%), Maurice (55%), et le Zimbabwe (52%) sont huit des 10 pays où la majorité (parfois une majorité très mince) affirment qu'obtenir ce service était facile. En revanche, plus de deux-tiers des citoyens affirment qu'il était difficile ou très difficile d'obtenir l'assistance des tribunaux au Maroc (67%), en Sierra Leone (70%), et au Libéria (72%).

Il a été demandé à ceux qui ont rapporté un contact combien de fois, au cours de ce contact, ils ont dû « verser des pots-de-vin, offrir un cadeau, ou faire une faveur à un juge ou un membre du personnel judiciaire » afin d'obtenir l'assistance dont ils avaient besoin. En moyenne, 30% de ceux qui rapportent un contact affirment avoir dû payer des pots-de-vin au moins une fois. Mais l'écart est remarquable (Figure 12).

⁶ Les réponses rapportées dans cette section sont celles données par les répondants qui ont eu affaire au système judiciaire uniquement, pas celle de tous les répondants. Ces échantillons de tailles plus petites ont des marges d'erreur plus grandes. Les observations portant sur les pays où moins de 100 répondants ont rapporté un contact ne sont pas rapportées. Il y a deux différents ensembles de questions avec différentes mesures de contact. Les deux premières questions, portant sur la facilité à obtenir des services et le versement de pots-de-vin, visaient à savoir des répondants s'ils ont eu affaire aux tribunaux de quelque façon que ce soit durant les 12 mois précédents. Dix pays ont eu moins de 100 répondants et ne sont pas mentionnés dans les répartitions par pays, quand bien même ces cas sont inclus dans les totaux globaux (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, São Tomé et Príncipe, Swaziland, et Togo). Le deuxième ensemble de questions, portant sur les difficultés rencontrées à l'occasion du contact avec le système judiciaire, visait à savoir des répondants si eux ou quiconque dans leur famille avait été directement impliqués dans une affaire portée devant les tribunaux durant les cinq années précédentes. Les dimensions des échantillons étaient trop petites pour rapporter des résultats au niveau national dans six pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Sénégal, et Sierra Leone).

Figure 11: Facile d'obtenir l'assistance des tribunaux (%) | 36 pays | 2014/2015

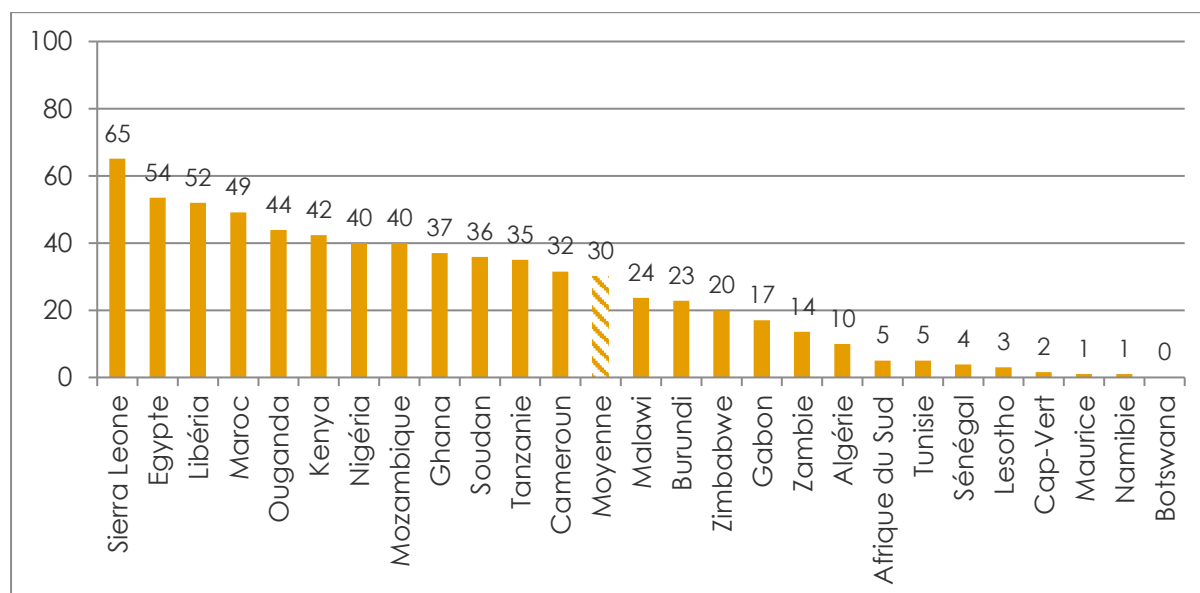


Questions posées aux répondants: Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris contact avec les tribunaux? [Si oui:] Était-ce facile ou difficile d'obtenir l'assistance dont vous aviez besoin des tribunaux? (% qui répondent « facile » ou « très facile »)

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

Note: Ne sont présentés ici que les pays dont 100 répondants ou plus ont rapportés un contact; la moyenne prend en compte tous les 36 pays.

Figure 12: Ont versé des pots-de-vin afin d'obtenir l'assistance des tribunaux (%) | 36 pays | 2014/2015



Question posée aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux: Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, offrir un cadeau, ou faire une faveur à un juge ou un membre du personnel judiciaire afin d'obtenir l'assistance dont vous aviez besoin des tribunaux? (% qui ont déjà versé des pots-de-vin, c.-à-d. « une ou deux fois », « quelques fois », ou « souvent »)

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

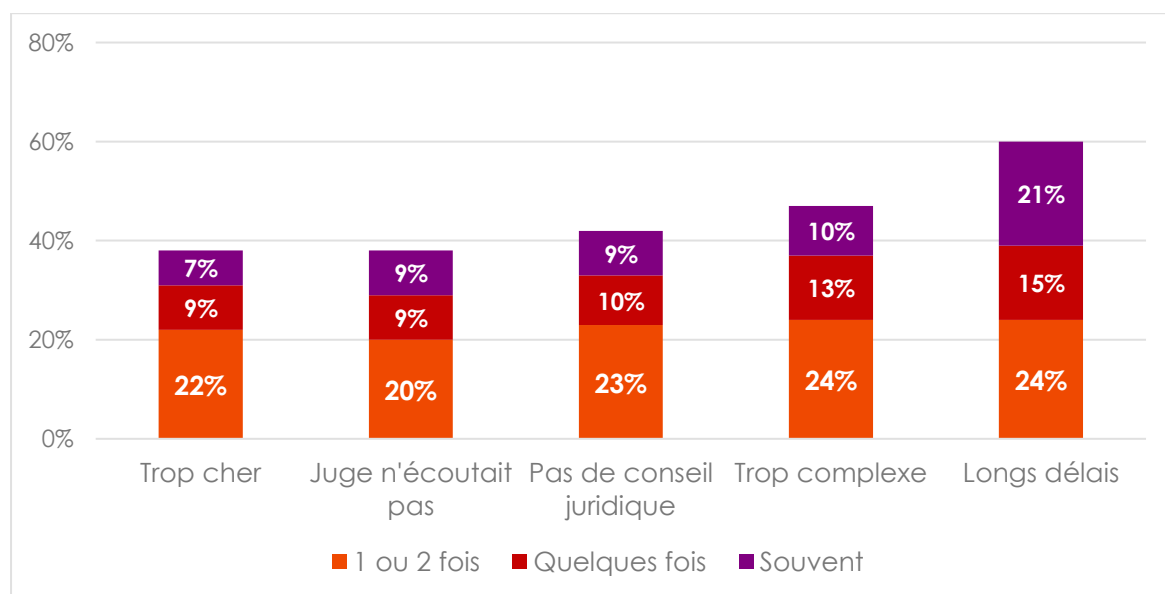
Note: Ne sont présentés ici que les pays dont 100 répondants ou plus ont rapportés un contact; la moyenne prend en compte tous les 36 pays.

Les Botswanais s'enorgueillissent d'un système judiciaire particulièrement irréprochable, 0% d'entre eux rapportant avoir payé des pots-de-vin, et à eux se joignent encore plusieurs autres pays d'Afrique Australe – la Namibie (1%), Maurice (1%), le Lesotho (3%), et l'Afrique du Sud (5%) – où 5% ou moins rapportent avoir rencontré de telles exigences. Mais l'importance de la difficulté est saisissante en Sierra Leone, où presque deux-tiers (65%) de ceux qui ont eu affaire au système judiciaire rapportent avoir payé des pots-de-vin, ainsi que plus de la moitié en Egypte (54%) et au Libéria (52%).

Quelles sont les difficultés?

Revenons maintenant à la question qui visait à savoir qui avait été impliqué dans une affaire devant les tribunaux durant les cinq années précédentes. Il a alors été demandé à ceux des répondants qui avaient rapporté une telle implication s'ils ont rencontré diverses difficultés durant leurs interactions avec les tribunaux. En moyenne, presque quatre sur 10 (38%) ont eu des difficultés à s'acquitter des frais judiciaires et honoraires, et le fait que les juges ou magistrats n'écoutaient pas les répondants était une autre préoccupation générale (38%) (Figure 13). Plusieurs répondants (42%) ont également eu des difficultés à obtenir les services d'un avocat-conseil ou l'assistance juridique nécessaire, et presque la moitié (47%) rapportent qu'ils n'étaient pas en mesure de comprendre les procédures judiciaires. Plusieurs programmes conçus pour améliorer l'accès à la justice se concentrent spécifiquement sur l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique comme objectif clé (Penal Reform International & Bluhm Legal Clinic of the Northwestern University School of Law, 2007; Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, 2011), et ceci constitue clairement un obstacle majeur. Mais la difficulté la plus généralement citée est les longs délais de traitement et de résolution des affaires; six répondants sur 10 (60%) qui ont eu affaire aux tribunaux ont rapporté cette difficulté.

Figure 13: Difficultés rencontrées dans les tribunaux | 36 pays | 2014/2015



Questions posées aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années: Avez-vous rencontré une de ces difficultés dans votre expérience des tribunaux gouvernementaux durant les cinq dernières années?

- Vous étiez incapable de payer les coûts et frais nécessaires?
- Vous n'étiez pas en mesure de comprendre les processus et procédures judiciaires?
- Vous ne pouviez pas obtenir conseil ou d'assistance juridique?
- Le juge ou le magistrat n'a pas écouté votre version des faits?
- Les délais accordés au traitement du cas et à sa résolution étaient longs?

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

Les profils nationaux varient considérablement d'un pays à l'autre (Figures 14a-e). Les citoyens du Niger, par exemple, sont moins susceptibles de signaler des difficultés portant sur les frais (13%), le manque de conseils juridiques (24%), ou les juges inattentifs (13%). Mais ils sont au-delà de la moyenne s'agissant des difficultés relatives à la compréhension du système judiciaire (51%) et aux longs délais des procédures judiciaires (68%). Les Libériens, en revanche, affichent les taux les plus élevés de toutes ces difficultés.

Les Algériens, Mauriciens, et Botswanais rapportent le niveau moyen le plus bas de difficultés (Figure 15). L'Ouganda et le Kenya en Afrique de l'Est, et l'Egypte et le Maroc en Afrique du Nord, ainsi que le Libéria sont les pays affichant le niveau moyen le plus élevé de difficultés rencontrées dans les tribunaux; chacun des cinq dépasse 50%, et le Libéria domine, allant jusqu'à 82% en moyenne qui rapportent chaque difficulté.

Figures 14a-e: Difficultés rencontrées dans les tribunaux, par pays | 36 pays | 2014/2015

Questions posées aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années: Avez-vous rencontré une de ces difficultés dans votre expérience des tribunaux gouvernementaux durant les cinq dernières années?

14a: Vous étiez incapable de payer les coûts et frais nécessaires?

14b: Vous n'étiez pas en mesure de comprendre les processus et procédures judiciaires?

14c: Vous ne pouviez pas obtenir conseil ou d'assistance juridique?

14d: Le juge ou le magistrat n'a pas écouté votre version des faits?

14e: Les délais accordés au traitement du cas et à sa résolution étaient longs?

(% qui répondent « oui »)

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

Note: Ne sont présentés ici que les pays dont 100 répondants ou plus ont rapportés un contact; la moyenne prend en compte tous les 36 pays.

Figure 14a: Tribunaux trop onéreux, par pays (%) | 36 pays | 2014/2015

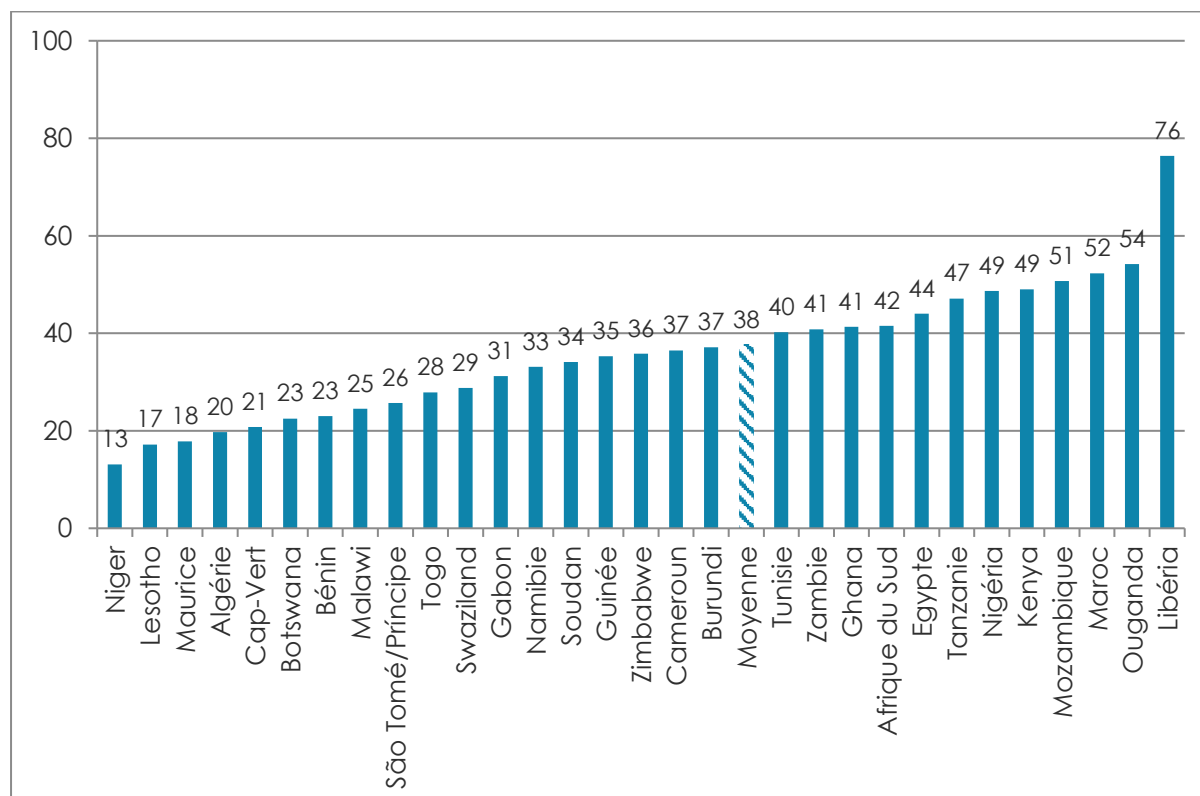


Figure 14b: Difficultés à comprendre les procédures judiciaires, par pays (%)
| 36 pays | 2014/2015

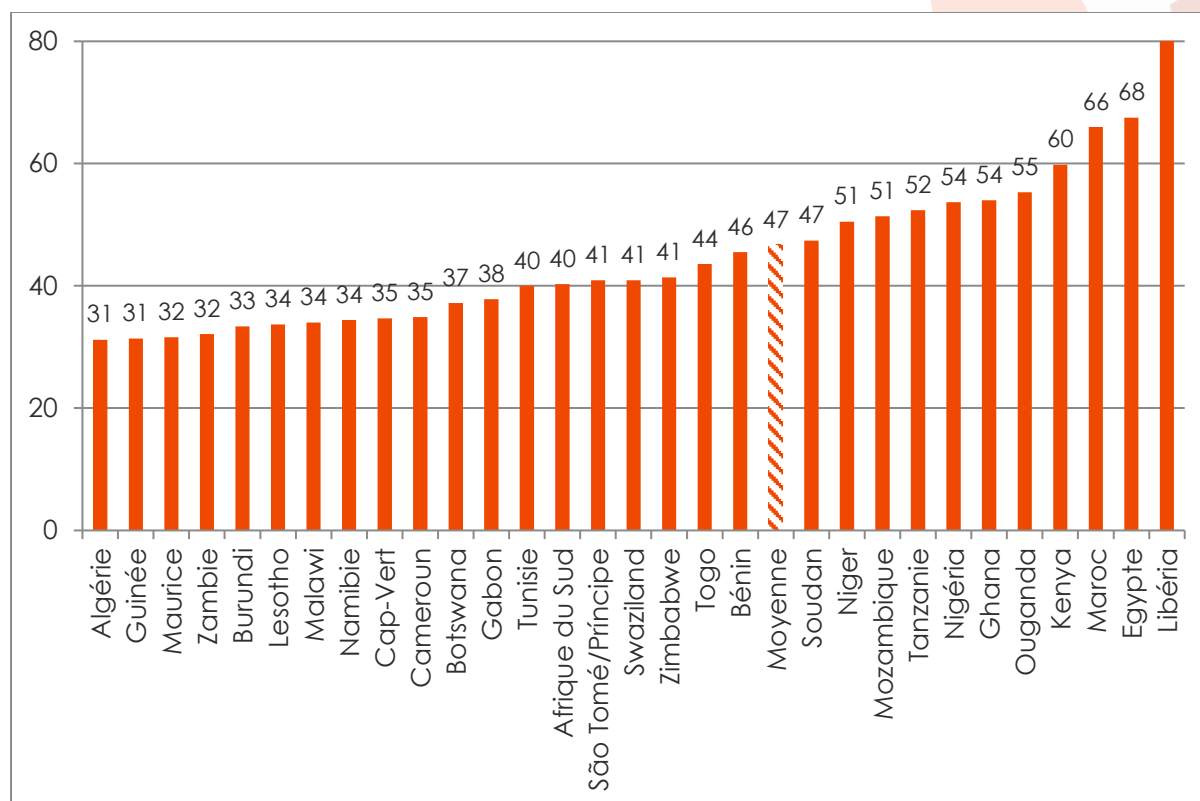


Figure 14c: Défaut d'assistance juridique, par pays (%) | 36 pays | 2014/2015

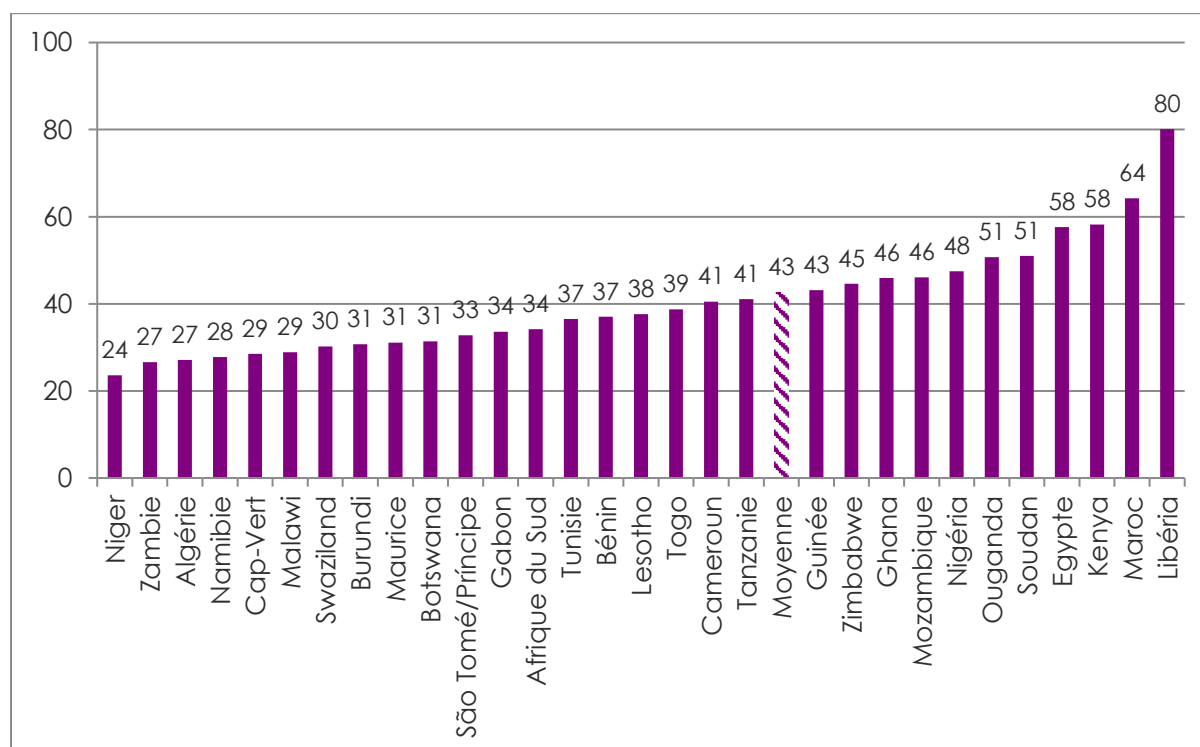


Figure 14d: Juges inattentifs, par pays (%) | 36 pays | 2014/2015

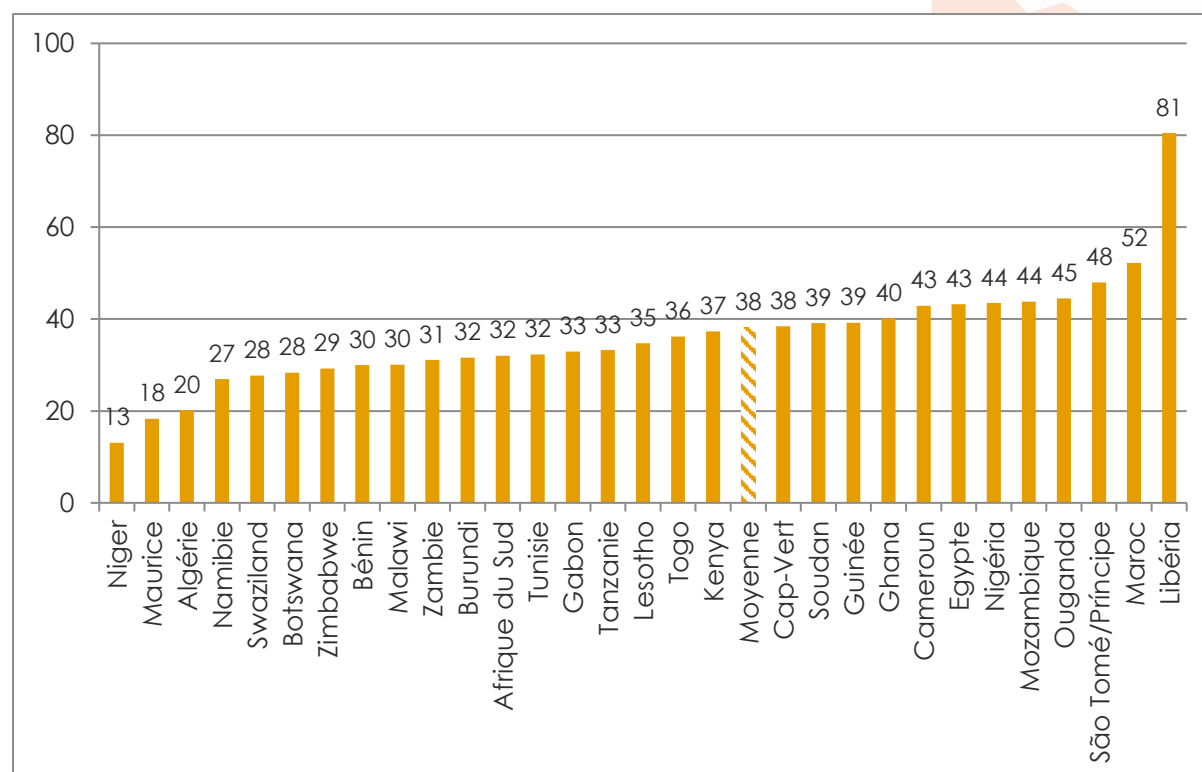


Figure 14e: Longs délais, par pays (%) | 36 pays | 2014/2015

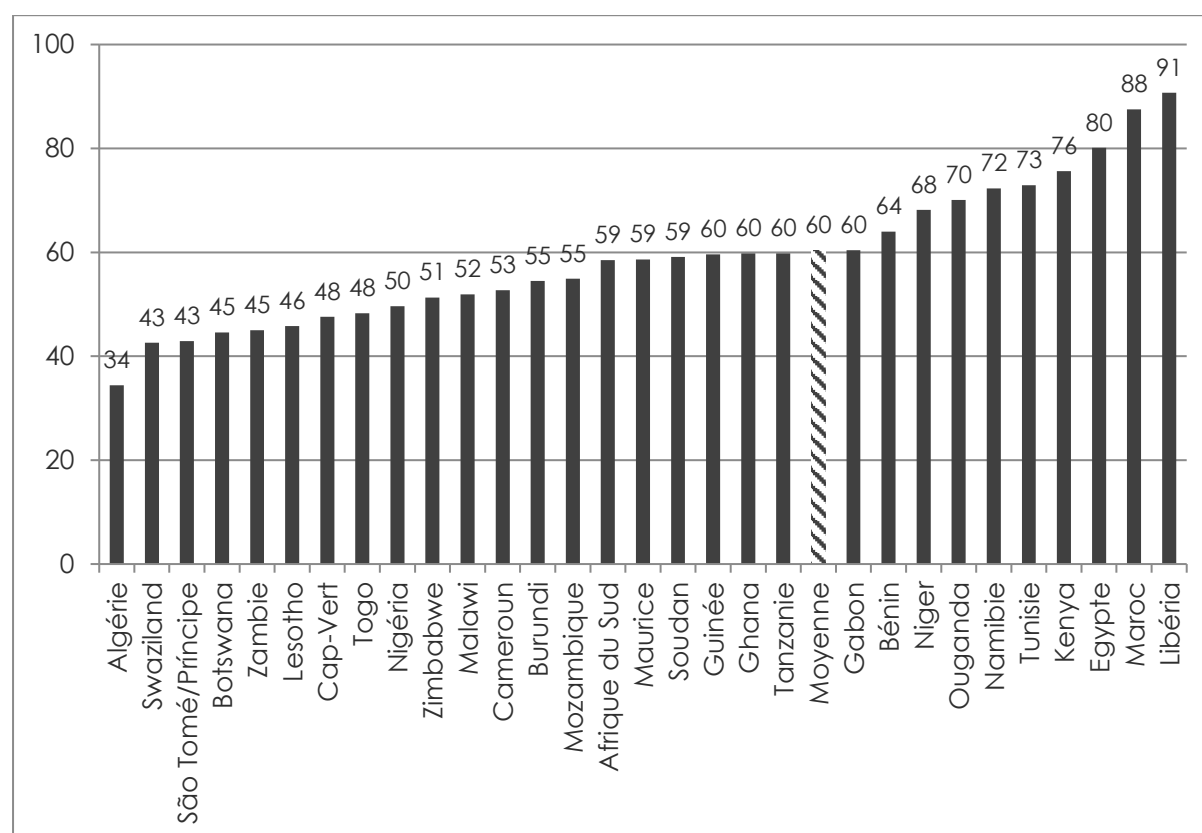
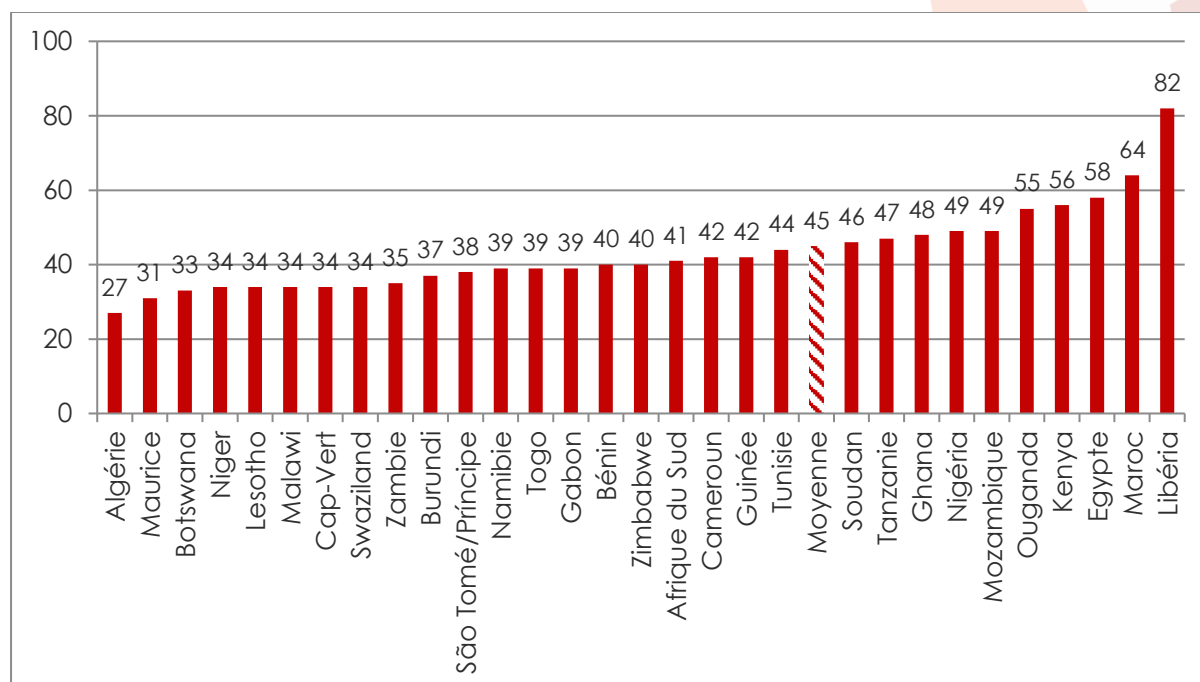


Figure 15: Expérience moyenne des difficultés dans les tribunaux, par pays (%)
| 36 pays | 2014/2015



Questions posées aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années: Avez-vous rencontré une de ces difficultés dans votre expérience des tribunaux gouvernementaux durant les cinq dernières années: Vous étiez incapable de payer les coûts et frais nécessaires? Vous n'étiez pas en mesure de comprendre les processus et procédures judiciaires? Vous ne pouviez pas obtenir conseil ou d'assistance juridique? Le juge ou le magistrat n'a pas écouté votre version des faits? Les délais accordés au traitement du cas et à sa résolution étaient longs?

Note: La figure montre la moyenne des réponses à toutes les cinq questions, sous forme de pourcentage des répondants qui ont eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont pas eu affaire aux tribunaux sont exclus. Les résultats nationaux individuels ne sont pas rapportés pour les pays où moins de 100 répondants ont eu affaire aux tribunaux.

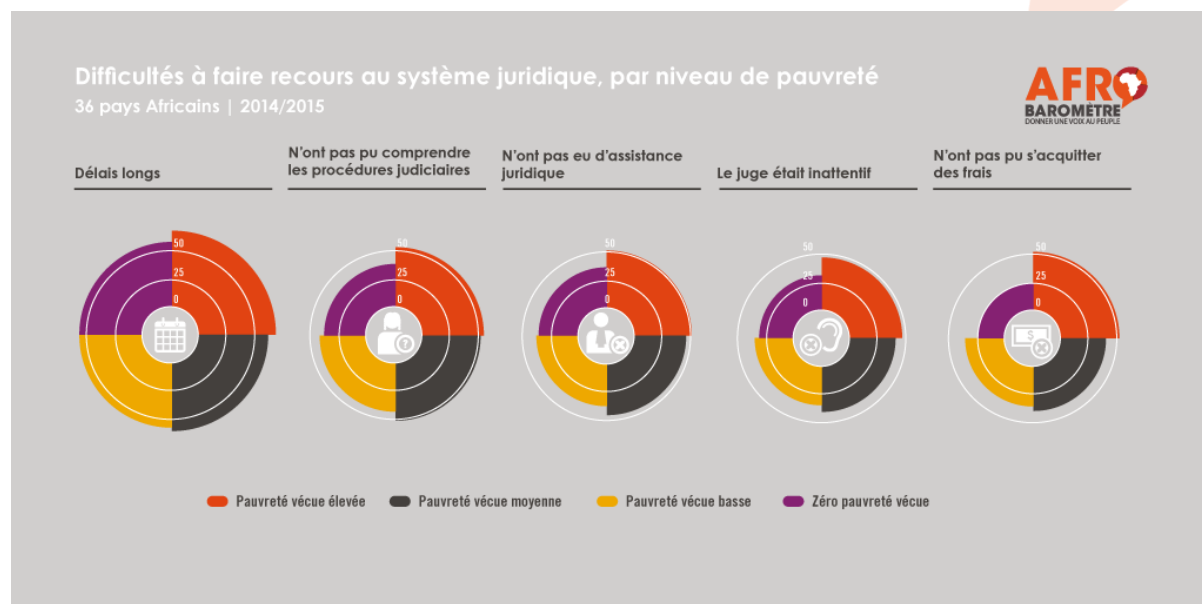
Ces expériences de difficultés affectent-elles la probabilité que les citoyens établissent déjà le contact avec les tribunaux? Ceci ne semble pas être le cas. En effet, une analyse initiale suggère le contraire, c.-à-d. qu'une expérience de difficultés élevée pourrait effectivement se corrélérer avec des taux de contact élevés. Cependant, cette observation est en grande partie motivée par le cas particulier du Libéria, un pays qui a aussi bien l'expérience de difficultés la plus élevée que l'un des taux de contact les plus élevés. Lorsque l'on exclut le Libéria de l'analyse, il n'y a aucune corrélation significative entre les taux de contact et l'un quelconque des indicateurs de la qualité des expériences avec la justice. De toute évidence, d'autres facteurs motivent les taux de contact avec les tribunaux.

Qui éprouve des difficultés?

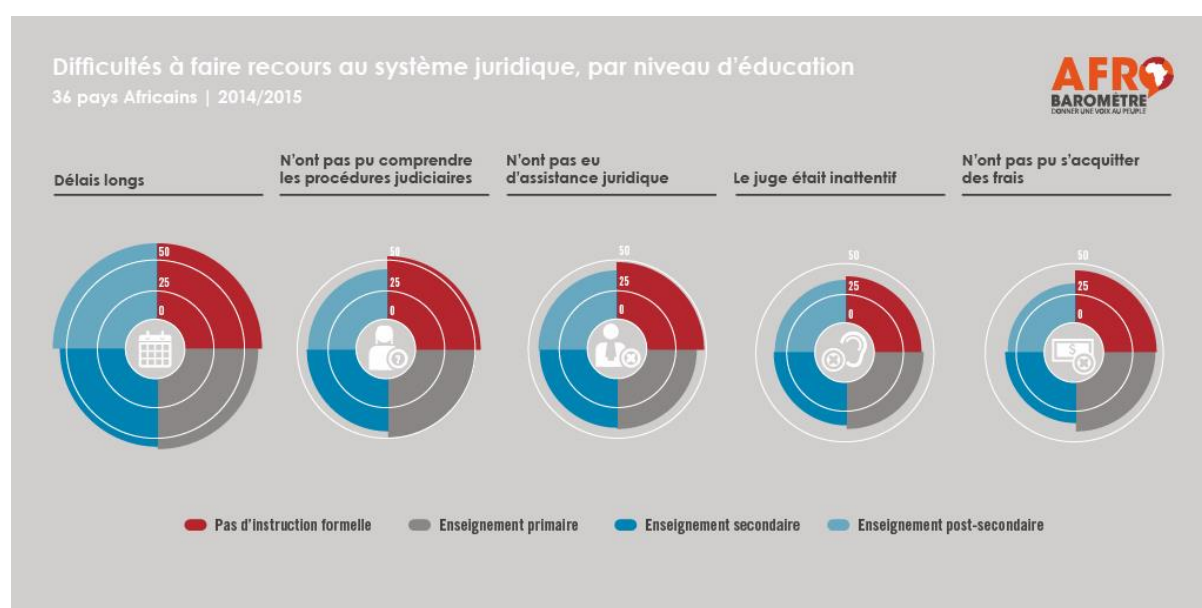
Les difficultés rencontrées par les usagers du système judiciaire sont-elles vécues de la même façon, ou certains groupes sont-ils plus susceptibles que d'autres de les éprouver?

Les disparités démographiques les plus importantes de l'expérience du système judiciaire sont liées au niveau de pauvreté. Les répondants affichant les niveaux de pauvreté vécue les plus élevés sont beaucoup plus susceptibles d'éprouver chacune des cinq difficultés que leurs compatriotes moins pauvres (Figure 16). Contrairement à ceux qui n'ont aucune pauvreté vécue, les plus pauvres sont plus de deux fois plus susceptibles de trouver les

tribunaux trop onéreux (52% contre 24%), plus susceptibles par 16 points de pourcentage de signaler que les juges ne leur prêtent pas attention, plus susceptibles par 15 points de trouver les tribunaux trop complexes et de souffrir du manque d'avocats-conseils ou de conseil juridique, et plus susceptibles par 10 points de connaître de longs délais. Les Africains les plus pauvres éprouvent clairement bien plus de difficultés à avoir accès à la justice que les plus riches.



L'éducation a également un impact important. Pour la plupart des difficultés, les répondants les plus instruits rapportent des expériences bien meilleures avec les tribunaux que les moins instruits, l'écart atteignant 11 points de pourcentage en ce qui concerne la complexité des tribunaux et les frais judiciaires (Figure 17). Cependant, les longs délais sont partout: Ceux qui ont reçu l'éducation post-secondaire sont tout autant susceptibles que ceux qui n'ont aucune instruction formelle de signaler cette difficulté.



Les répondants vivant dans des zones rurales rapportent également éprouver des difficultés plus souvent que les citadins; l'écart atteint 7 points de pourcentage en ce qui concerne la complexité et le manque de conseil (Figure 18). Les personnes en plein dans l'âge adulte, âgées de 26 à 55 ans, sont légèrement plus susceptibles de signaler des difficultés dans les tribunaux que les répondants plus jeunes (18-25 ans) et plus âgés (plus de 65 ans) (Figure 19). Contrairement au cliché qui veut que les femmes soient discriminées dans les institutions publiques, les plus petits écarts sont basés sur le genre: Les femmes (49%) sont légèrement plus susceptibles que les hommes (45%) de trouver le système judiciaire trop complexe à comprendre, mais les disparités entre genres ne sont que marginales en ce qui concerne les autres questions (Figure 20).

Figures 16-20: Difficultés rencontrées dans les tribunaux | 36 pays | 2014/2015

Questions posées aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années: Avez-vous rencontré une de ces difficultés dans votre expérience des tribunaux gouvernementaux durant les cinq dernières années: Vous étiez incapable de payer les coûts et frais nécessaires? Vous n'étiez pas en mesure de comprendre les processus et procédures judiciaires? Vous ne pouviez pas obtenir conseil ou d'assistance juridique? Le juge ou le magistrat n'a pas écouté votre version des faits? Les délais accordés au traitement du cas et à sa résolution étaient longs? (% qui répondent « oui »)

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

Note: Ne sont présentés ici que les pays dont 100 répondants ou plus ont rapportés un contact; la moyenne prend en compte tous les 36 pays.

Figure 16: Expérience de difficultés dans les tribunaux, par niveau de pauvreté | 36 pays | 2014/2015

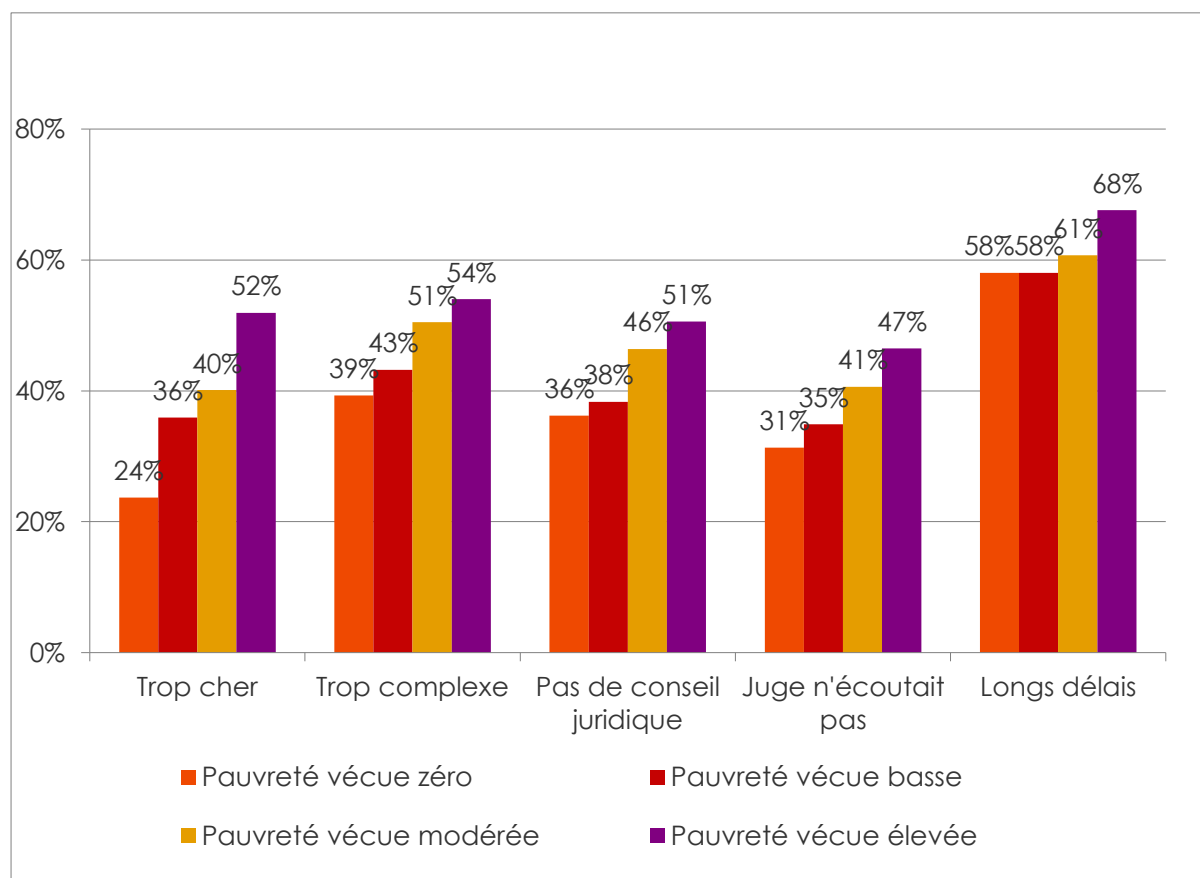


Figure 17: Expérience de difficultés dans les tribunaux, par niveau d'instruction
| 36 pays | 2014/2015

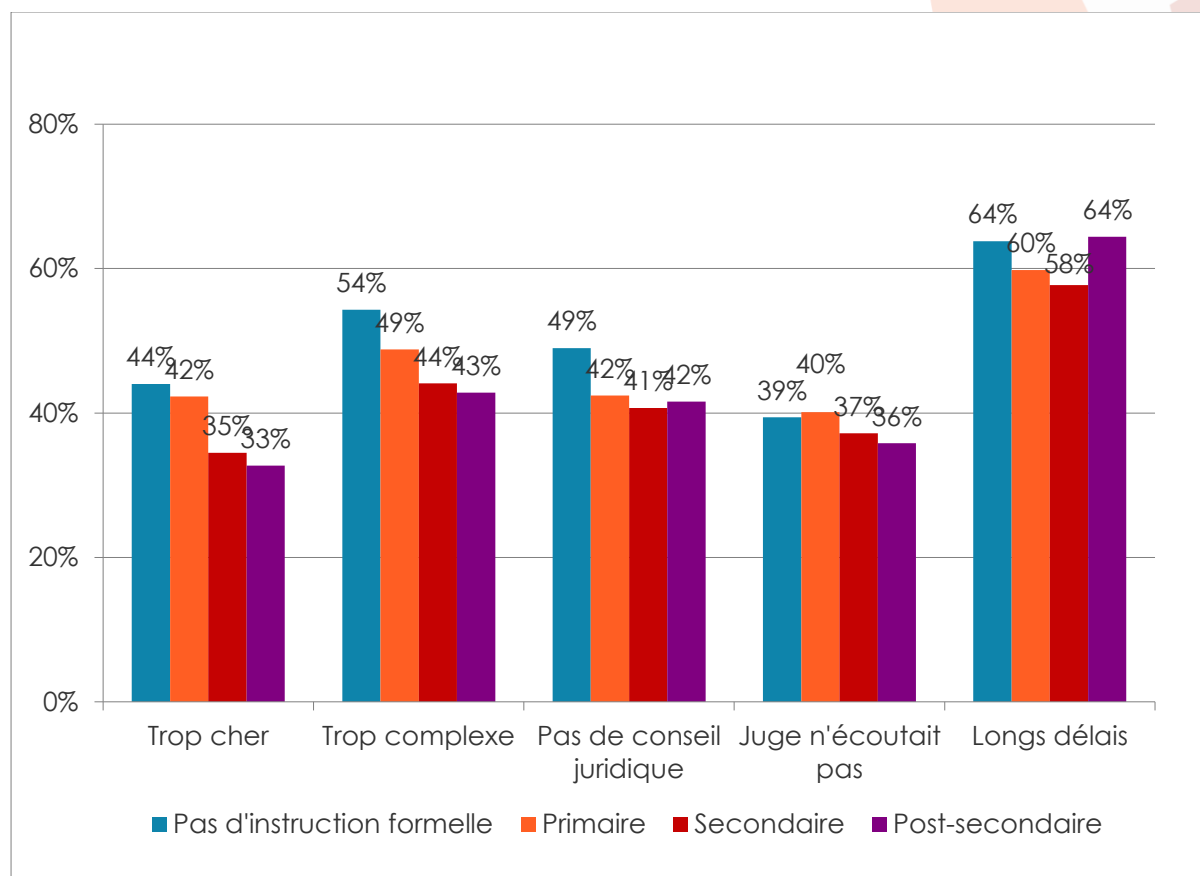


Figure 18: Expérience de difficultés dans les tribunaux, par milieu urbain ou rural
| 36 pays | 2014/2015

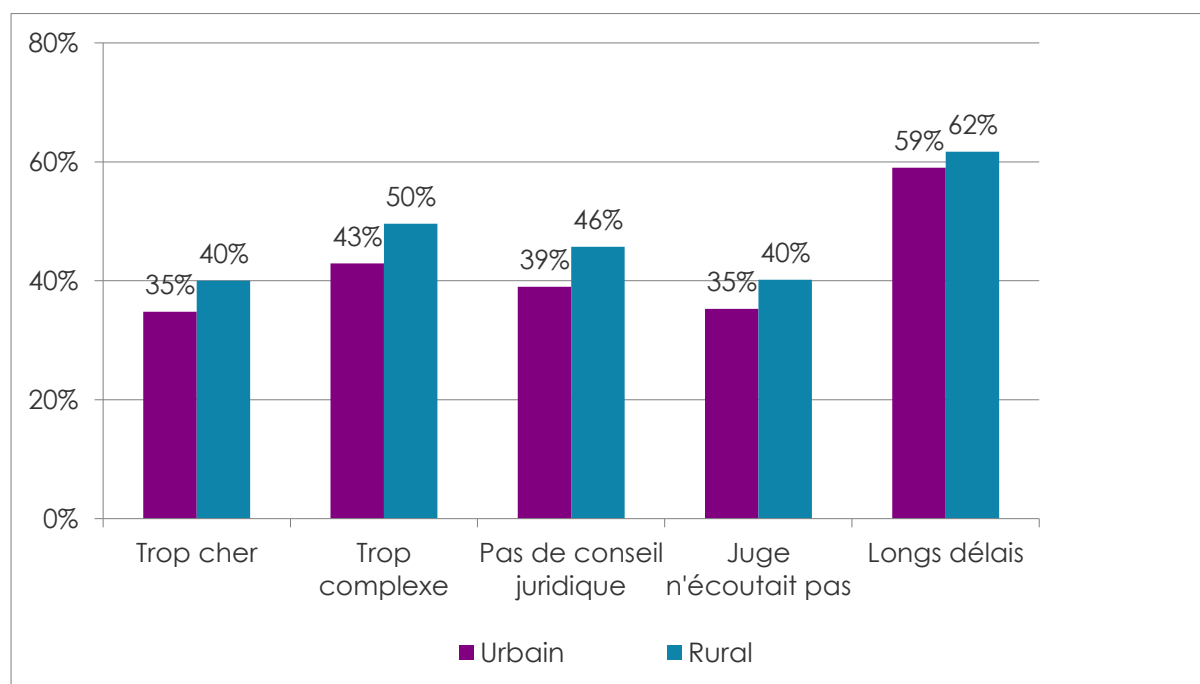


Figure 19: Expérience de difficultés dans les tribunaux, par groupe d'âge | 36 pays
| 2014/2015

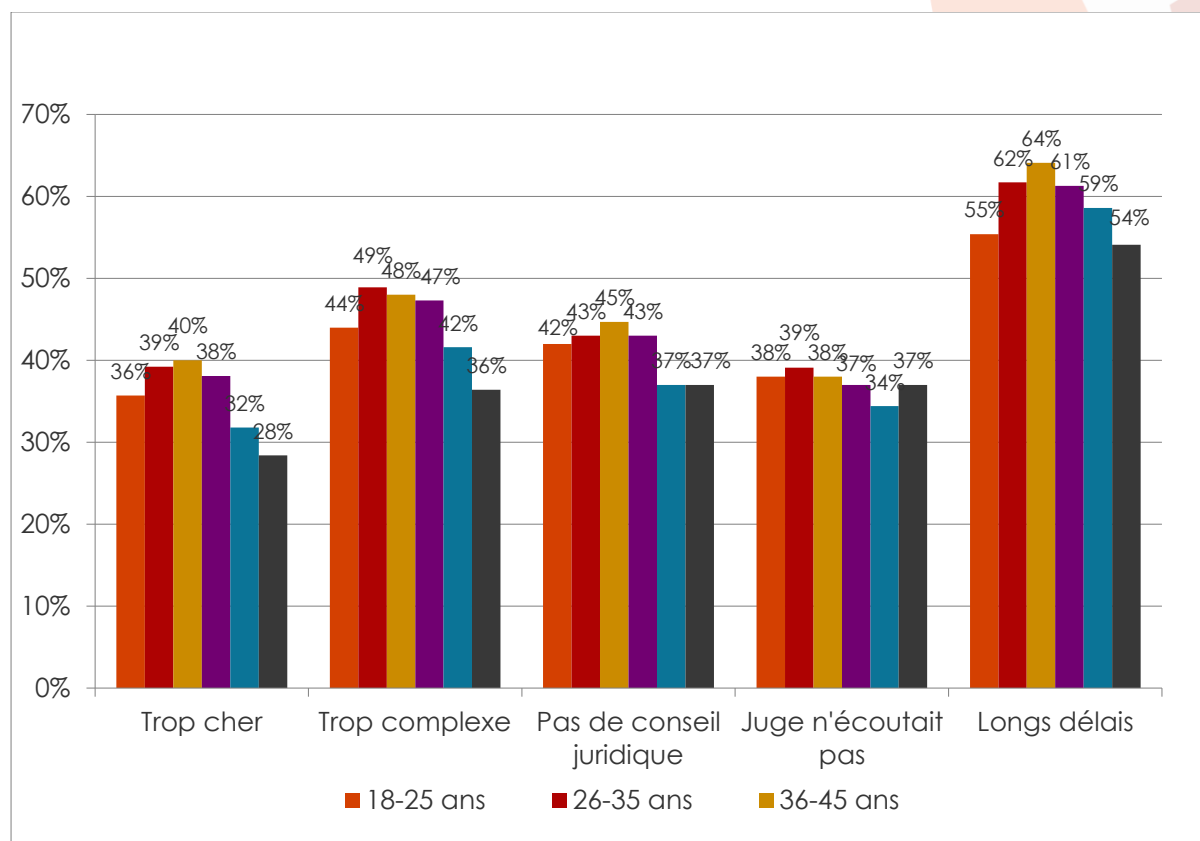
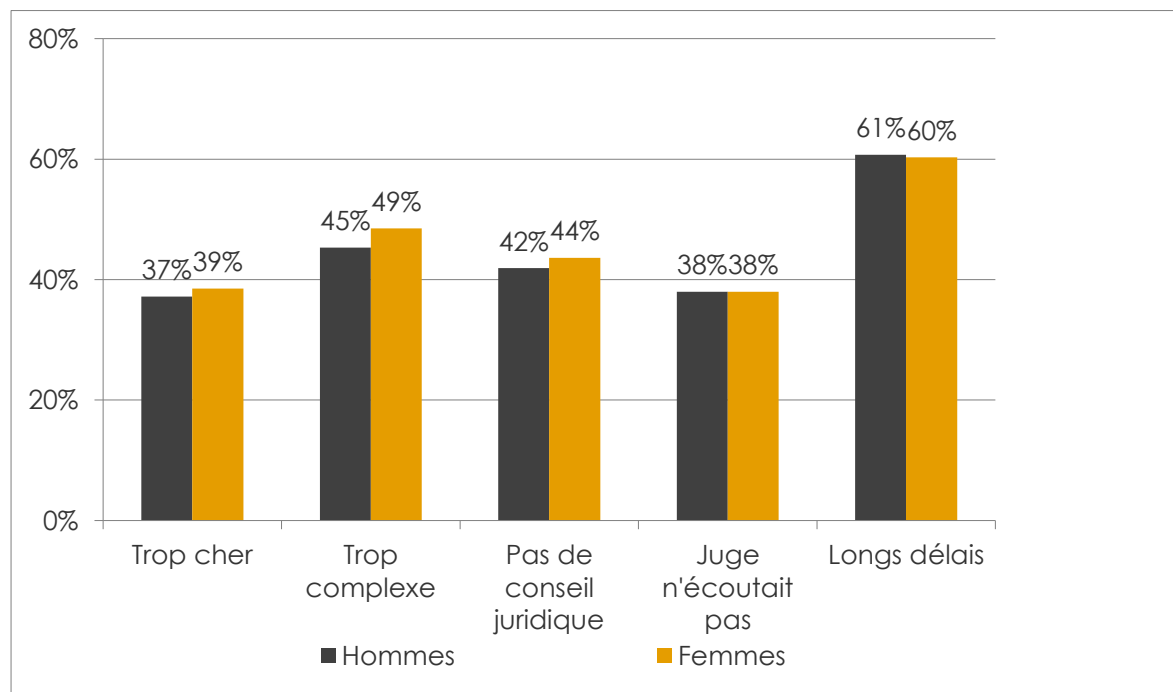


Figure 20: Expérience de difficultés dans les tribunaux, par sexe | 36 pays
| 2014/2015

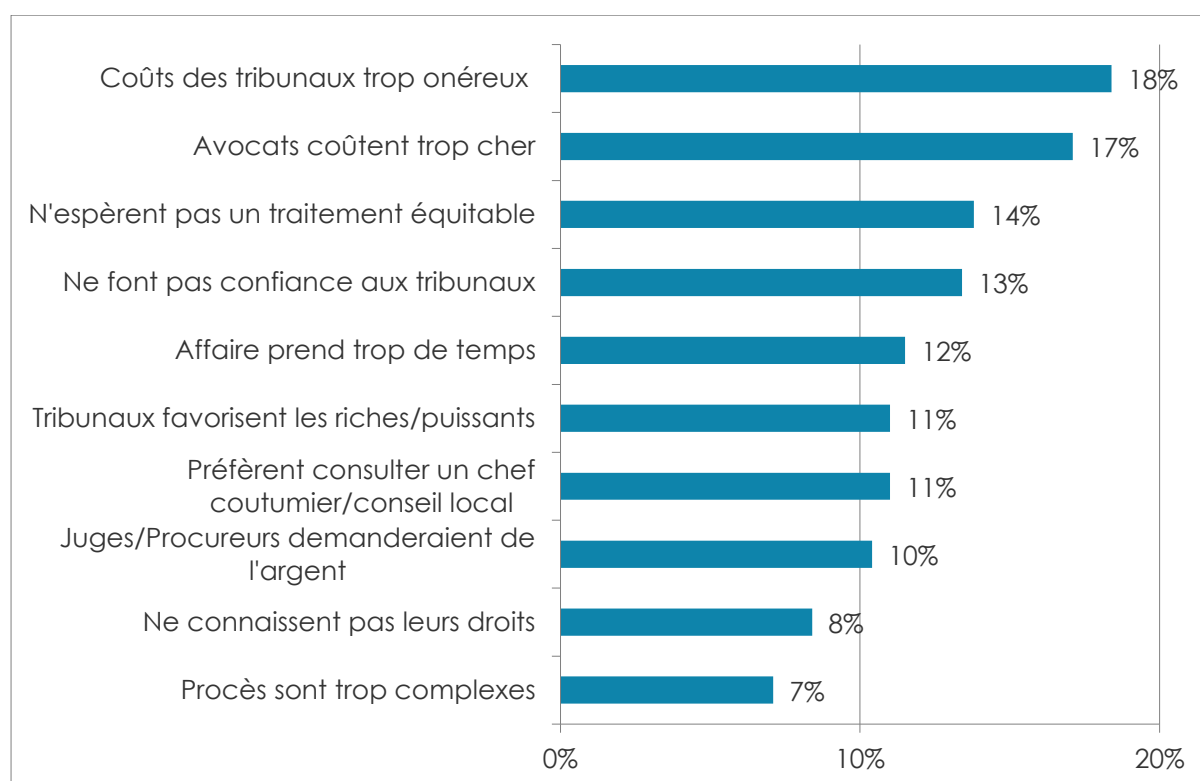


Refus de recourir aux tribunaux

Les Africains évitent-ils de se porter devant les tribunaux, même lorsqu'ils estiment leur cause valable? Nous avons demandé aux répondants les raisons principales pour lesquelles les « gens comme vous-même » pourraient décider de ne pas se porter devant les tribunaux, même lorsqu'ils pensent que leur « plainte est légitime et qu'ils méritent justice ».⁷

Le coût des frais est une préoccupation majeure. Presque un répondant sur cinq mentionnent le problème des frais judiciaires élevés (18%), et presque autant affirment que les avocats sont trop chers (17%) (Figure 21). D'autres réponses révèlent des inquiétudes concernant l'intégrité du personnel et des processus judiciaires, dont les préjugés portant sur un traitement inéquitable (14%), le manque de confiance envers les tribunaux (13%), et les perceptions selon lesquelles les tribunaux ont tendance à préférer statuer en faveur des riches et puissants (11%). Les préjugés selon lesquels les affaires portées devant la justice durent trop longtemps sont cités de 12%. Seulement 5% des répondants vont dans l'autre direction et signalent plutôt que « la plupart des gens portent plainte devant les tribunaux quand ils ont une plainte légitime ». En Egypte, une grosse proportion d'un répondant sur quatre (26%) tombent dans cette catégorie, de même que 15% au Burundi, 12% au Soudan, et 10% au Mali. Mais dans 14 pays, 2% ou moins des répondants arguent de ce que le fait d'éviter de faire recours aux tribunaux n'est pas un problème.

Figure 21: Pourquoi les gens refusent de se porter devant les tribunaux | 36 pays
| 2014/2015

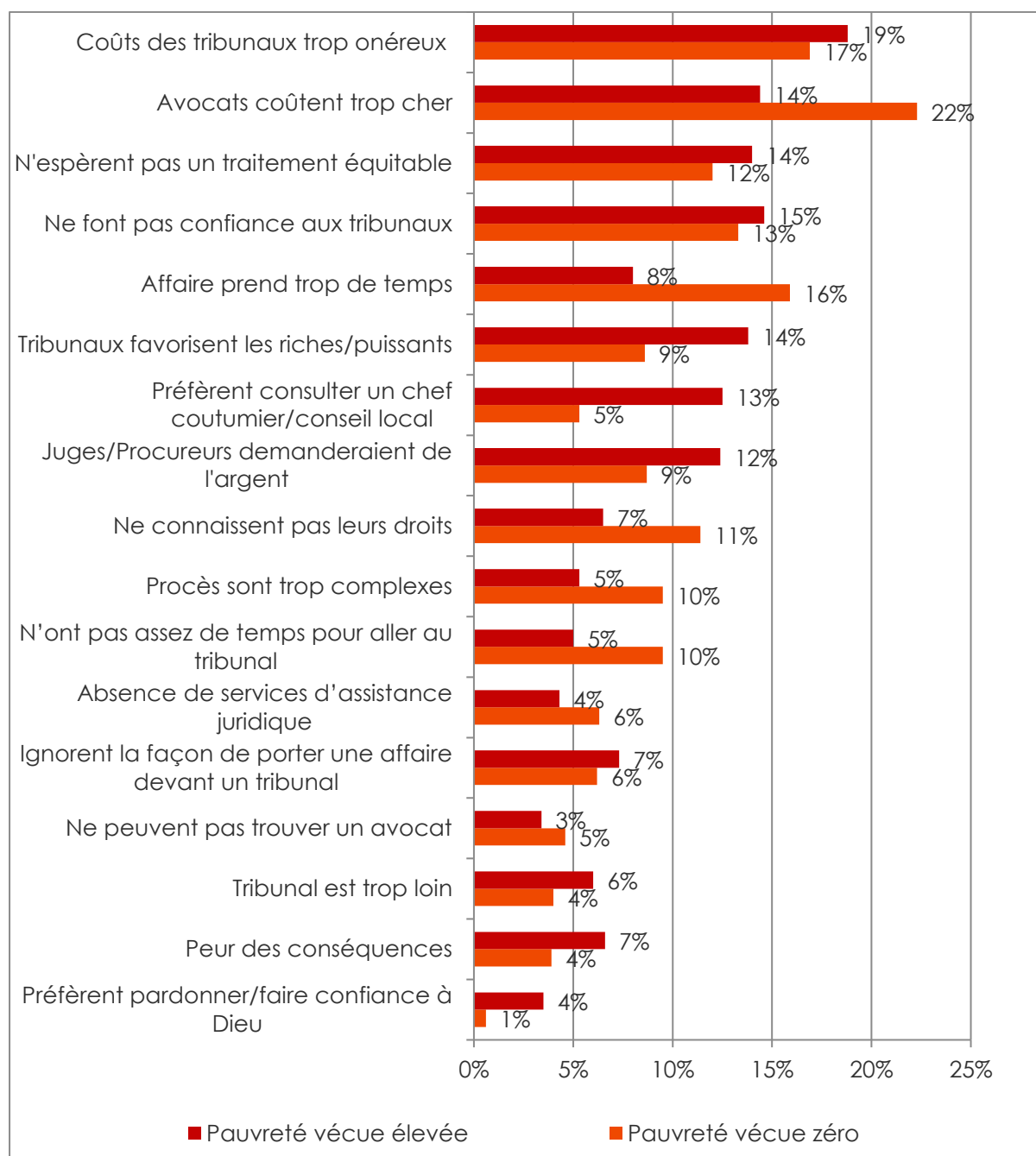


Question posée aux répondants: Parfois les gens ne portent pas plainte aux juridictions officielles, même quand ils pensent que leur plainte est légitime et qu'ils méritent justice. A votre avis, quelle serait la raison la plus importante qui empêche les gens de porter une affaire devant les tribunaux? (% qui mentionnent chaque option parmi leurs réponses)

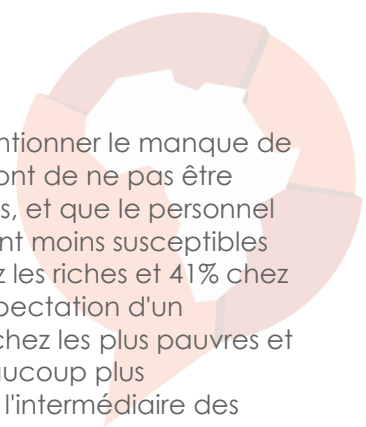
⁷ Les répondants avaient la latitude de donner jusqu'à deux réponses à cette question. Les pourcentages rapportés représentent les proportions de répondants qui citent la réponse parmi leurs deux réponses; les totaux pourraient donc excéder les 100%.

Quelques différences surprenantes émergent lorsque nous comparons les réponses des répondants les plus pauvres à celles des plus riches (Figure 22). Les frais des tribunaux sont une préoccupation importante pour les deux groupes, mais seulement un peu plus importante pour les pauvres, tandis que les frais payés aux avocats posent un blocage plus significatif dans les esprits des répondants les plus riches que parmi les plus pauvres (mentionnés par 22% contre 14%). En dehors des frais, les plus riches citent les longs temps d'attente avant la résolution des affaires plus souvent que les pauvres (16% vs 8%).

Figure 22: Pourquoi les gens refusent de se porter devant les tribunaux, riches contre pauvres | 36 pays | 2014/2015



Question posée aux répondants: Parfois les gens ne portent pas plainte aux juridictions officielles, même quand ils pensent que leur plainte est légitime et qu'ils méritent justice. A votre avis, quelle serait la raison la plus importante qui empêche les gens de porter une affaire devant les tribunaux? (% qui mentionnent chaque option parmi leurs réponses)



Les répondants plus pauvres, par contre, sont plus susceptibles de mentionner le manque de confiance envers les tribunaux comme obstacle, avec l'attente qu'ils ont de ne pas être traités avec équité, que les tribunaux favoriseront les riches et puissants, et que le personnel judiciaire exigera des pots-de-vin. En bref, les pauvres sont sensiblement moins susceptibles de mentionner les problèmes de durée ou d'argent (au total 55% chez les riches et 41% chez les plus pauvres), et sensiblement plus susceptibles de mentionner l'expectation d'un traitement inéquitable ou inapproprié par les tribunaux (au total 55% chez les plus pauvres et 43% chez les riches). Les répondants plus pauvres sont également beaucoup plus susceptibles (13%) de préférer les mécanismes informels de justice par l'intermédiaire des chefs traditionnels ou des conseils locaux que les plus nantis (5%).

D'un pays à l'autre, aussi, les considérations de coût dominant. Dans 24 des 36 pays enquêtés, les frais judiciaires ou les frais des avocats sont le problème le plus généralement mentionné, et dans 10 pays ces deux réponses se classent en première et deuxième positions. Plus d'un tiers (36%) des Ougandais mentionnent les frais judiciaires élevés comme la raison majeure pour laquelle les gens ne se portent pas devant les tribunaux, et les Libériens sont autant préoccupés par le coût des avocats (36%). Il n'y a que peu de pays où les coûts ne sont pas considérés comme une question importante, dont le Niger (où les frais judiciaires et les honoraires des avocats sont mentionnés chacun par 7%), le Mali, le Malawi, et le Sénégal. (Pour les détails nationaux, consultez le Tableau B.1 en annexe)

Mais des tendances distinctives transparaissent également dans quelques pays. Par exemple, dans sept pays, la réponse la plus commune révèle la préférence de se porter plutôt devant les chefs traditionnels ou les conseils locaux pour résoudre les problèmes: Sénégal (40%), Mali (32%), Malawi (27%), Niger (24%), Côte d'Ivoire (20%), Guinée (20%), et Bénin (16%). Les longs délais sont la raison la plus fréquemment mentionnée pour ne pas se porter devant les tribunaux au Cap-Vert (21%) et au Soudan (30%). Les préjugés selon lesquels l'on aura un traitement inéquitable est la raison la plus fréquemment mentionnée en Tanzanie (23%) et au Zimbabwe (19%), et peut-être fait le plus troublant, la principale préoccupation de larges proportions au Burkina Faso (25%) et à Madagascar (31%) est la crainte de représailles ou le désir d'éviter des problèmes supplémentaires. Tout effort visant à lever les obstacles à l'accès à la justice au niveau national implique que l'on comprenne les contextes nationaux et les diverses raisons ici évoquées de la sous-utilisation des systèmes judiciaires formels.

Observations sommaires: Accès à la justice par pays

Ces observations rapportées ci-dessus et portant sur la confiance et les niveaux perçus de la corruption judiciaire, l'accessibilité des tribunaux, la fréquence du versement des pots-de-vin, et les difficultés rencontrées durant les procédures judiciaires sont des indicateurs de la qualité et de l'étendue de l'accès à la justice dans le système judiciaire de chaque pays sous différents angles. Nous envisageons maintenant fournir un récapitulatif de l'expérience dans chaque pays tout en explorant également plusieurs facteurs qui pourraient expliquer les gros écarts d'un pays à l'autre ci-dessus rapportés.

Nous notons d'abord que comme nous pourrions l'anticiper, ces indicateurs nationaux sont tous considérablement corrélés les uns avec les autres. Les pays qui rapportent des niveaux plus élevés de caractéristiques positives, telles que la confiance et la facilité d'obtention de l'assistance, rapportent généralement des niveaux plus bas pour les indicateurs négatifs, dont la perception de corruption, le versement de pots-de-vin, et l'expérience d'autres difficultés judiciaires (Tableau 3). Cependant, comme nous l'avons noté précédemment, les taux de contact ne sont pas considérablement corrélés avec ces facteurs, à l'exception unique de la fréquence des difficultés éprouvées par ceux qui ont eu affaire aux tribunaux, et cette corrélation s'explique par le cas du Libéria, où des taux de contact très élevés s'observent en même temps qu'une expérience très élevée de difficultés. La corrélation devient insignifiante lorsque le cas du Libéria n'est pas considéré dans l'analyse.

Tableau 3: Corrélations au niveau pays entre indicateurs de l'accès à la justice
| 36 pays | 2014/2015

	Confiance envers les tribunaux	Corruption aux tribunaux	Facilité d'obtention de l'assistance des tribunaux	Versement de pots-de-vin aux tribunaux	Difficultés rencontrées dans les tribunaux (moyenne de cinq difficultés)
Corruption aux tribunaux	-.636** (n=35)				
Facilité d'obtention de l'assistance des tribunaux	.616** (n=25)	-.583** (n=25)			
Versement de pots-de-vin aux tribunaux	-.632** (n=25)	.728** (n=25)	-.735** (n=26)		
Difficultés rencontrées dans les tribunaux	-.433* (n=29)	.530** (n=29)	-.676** (n=24)	.818** (n=24)	
Contact avec les tribunaux dans les cinq dernières années	-.155 (n=35)	-.027 (n=35)	-.267 (n=26)	.317 (n=26)	.479** ^t (n=30)

** Corrélation significative au niveau 0.01 (bilatéral)

* Corrélation significative au niveau 0.05 (bilatéral)

^T Corrélation pas significative lorsque le Liberia n'est pas inclus dans l'analyse

Pour évaluer le statut global des pays, nous classifions les pays « bas », « moyen », ou « haut » (par rapport aux autres pays) selon chacun de ces cinq indicateurs. Bien sûr, il est préférable d'être « haut » en ce qui concerne les indicateurs positifs (confiance, facilité d'assistance) et « bas » pour les indicateurs négatifs (corruption, pots-de-vin, expérience de difficultés). Dans le Tableau 4, les résultats plus positifs sont ombrés en couleur foncée, et les résultats plus négatifs sont ombrés en couleur claire. (Les cellules où la dimension de l'échantillon est trop petite pour que rapport en soit fait sont laissées vides – voir la Note de Bas de Page No. 6). Notons que les taux de contact sont classés suivant les termes haut, moyen, ou bas et également ombrés, mais ne sont pas considérés comme des indicateurs de qualité puisqu'il n'est pas certain si les niveaux plus haut ou plus bas de contact soient nécessairement meilleurs ou pires. Le classement des pays se fait donc sur la base des cinq indicateurs des colonnes 3 à 7 du Tableau 4.

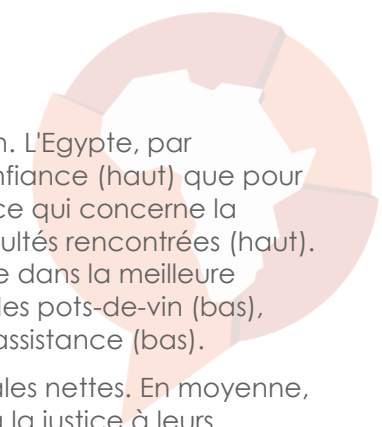
Le tableau révèle que les pays qui donnent le mieux accès à la justice à leurs citoyens aussi bien en ampleur qu'en qualité sont le Lesotho, le Botswana, et le Cap-Vert, qui se classent tous dans la meilleure catégorie (c.-à-d. tous ombrés en couleur foncée) pour chacun des cinq indicateurs de qualité. En outre, le Niger se classe dans la première catégorie pour chacun des trois indicateurs rapportés sur son territoire. Au nombre des autres meilleurs pays se trouvent Maurice et le Malawi (dans la première catégorie pour quatre sur cinq indicateurs), ainsi que l'Afrique du Sud, la Namibie, et le Sénégal (dans la première catégorie pour trois indicateurs). Le Swaziland se classe dans la première catégorie pour deux des trois indicateurs rapportés sur son territoire.

En revanche, le Libéria se classe au plus bas pour chacun des cinq indicateurs, tandis que la Sierra Leone et Madagascar se classent au plus bas pour tous les indicateurs rapportés sur leurs territoires respectifs. Le Maroc et le Nigéria s'en sortent légèrement mieux, se classant dans le groupe le plus bas pour quatre des cinq indicateurs, suivis de près par l'Ouganda, le Kenya, le Togo, le Ghana, le Malawi, et la Côte d'Ivoire.

Tableau 4: Contact et indicateurs de qualité, par pays et région | 36 pays | 2014/2015

(Les ombrés sombres indiquent les meilleures performances; les cellules vides indiquent des échantillons trop petits pour être rapportés.)

	Taux de contact	Confiance (% partielle- ment/très)	Corruption (% la plupart/tous)	Facilité d'assistance (% facile/ très facile)	Versé pot-de-vin (% au moins une fois)	Rencontré problèmes (% moyenne sur 5 problèmes)
	Haut: 21-30% Moyen: 11-20% Bas: 0-10%	Haut: 61-82% Moyen: 41-60% Bas: 29-40%	Haut: 41-57% Moyen: 26-50% Bas: 9-25%	Haut: 56-77% Moyen: 41-55% Bas: 26-40%	Haut: 40-65% Moyen: 11-39% Bas: 0-10%	Haut: 46-82% Moyen: 36-45% Bas: 26-35%
Afrique du Nord						
Egypte	Haut (28%)	Haut (65%)	Bas (20%)	Bas (35%)	Haut (54%)	Haut (58%)
Maroc	Haut (28%)	Bas (40%)	Moyen (34%)	Bas (33%)	Haut (49%)	Haut (64%)
Algérie	Haut (24%)	Bas (36%)	Moyen (28%)	Moyen (44%)	Bas (10%)	Bas (27%)
Soudan	Haut (21%)	Moyen (52%)	Moyen (26%)	Bas (36%)	Moyen (36%)	Haut (46%)
Tunisie	Moyen (14%)	Moyen (60%)	Bas (17%)	Moyen (47%)	Bas (5%)	Moyen (44%)
Afrique Centrale						
Cameroun	Haut (21%)	Moyen (42%)	Haut (51%)	Moyen (44%)	Moyen (32%)	Moyen (42%)
Gabon	Moyen (14%)	Bas (40%)	Haut (50%)	Moyen (41%)	Moyen (17%)	Moyen (39%)
São Tomé et Príncipe	Moyen (12%)	Bas (33%)	Moyen (26%)			Moyen (38%)
Afrique le l'Est						
Burundi	Moyen (17%)	Haut (71%)	Moyen (40%)	Haut (56%)	Moyen (23%)	Moyen (37%)
Tanzanie	Moyen (13%)	Haut (69%)	Moyen (36%)	Moyen (41%)	Moyen (35%)	Haut (47%)
Ouganda	Moyen (13%)	Moyen (56%)	Haut (45%)	Moyen (44%)	Haut (44%)	Haut (55%)
Kenya	Bas (10%)	Moyen (58%)	Moyen (33%)	Bas (36%)	Haut (42%)	Haut (56%)
Afrique Australe						
Mozambique	Moyen (16%)	Moyen (46%)	Moyen (27%)	Moyen (46%)	Haut (40%)	Haut (49%)
Swaziland	Moyen (14%)	Haut (63%)	Moyen (28%)			Bas (34%)
Lesotho	Moyen (13%)	Haut (66%)	Bas (16%)	Haut (61%)	Bas (3%)	Bas (34%)
Zambie	Moyen (13%)	Moyen (57%)	Moyen (30%)	Haut (57%)	Moyen (14%)	Bas (35%)
Afrique du Sud	Moyen (12%)	Moyen (56%)	Bas (23%)	Haut (77%)	Bas (5%)	Moyen (41%)
Maurice	Moyen (12%)	Haut (72%)	Bas (9%)	Moyen (55%)	Bas (1%)	Bas (31%)
Namibie	Moyen (12%)	Haut (73%)	Moyen (28%)	Haut (77%)	Bas (1%)	Moyen (39%)
Botswana	Moyen (11%)	Haut (69%)	Bas (14%)	Haut (66%)	Bas (1%)	Bas (33%)
Malawi	Moyen (11%)	Haut (71%)	Bas (22%)	Haut (57%)	Moyen (24%)	Bas (34%)
Zimbabwe	Bas (10%)	Haut (63%)	Moyen (29%)	Moyen (52%)	Moyen (20%)	Moyen (40%)
Madagascar	Bas (7%)	Bas (29%)	Haut (49%)			
Afrique de l'Ouest						
Libéria	Haut (27%)	Bas (32%)	Haut (56%)	Bas (26%)	Haut (52%)	Haut (82%)
Cap-Vert	Moyen (18%)	Haut (61%)	Bas (9%)	Haut (67%)	Bas (2%)	Bas (34%)
Togo	Moyen (11%)	Bas (37%)	Haut (48%)			Moyen (39%)
Nigéria	Bas (10%)	Bas (38%)	Haut (45%)	Moyen (47%)	Haut (40%)	Haut (49%)
Niger	Bas (9%)	Haut (82%)	Bas (23%)			Bas (34%)
Bénin	Bas (9%)	Moyen (49%)	Haut (48%)			Moyen (40%)
Ghana	Bas (9%)	Moyen (42%)	Haut (49%)	Bas (36%)	Moyen (37%)	Haut (48%)
Guinée	Bas (8%)	Moyen (43%)	Moyen (38%)			Moyen (42%)
Sierra Leone	Bas (8%)	Bas (32%)	Haut (47%)	Bas (27%)	Haut (65%)	
Mali	Bas (7%)	Moyen (45%)	Haut (57%)			
Sénégal	Bas (6%)	Haut (65%)	Bas (24%)	Bas (31%)	Bas (4%)	
Côte d'Ivoire	Bas (6%)	Bas (37%)	Moyen (35%)			
Burkina Faso	Bas (4%)	Moyen (55%)	Moyen (35%)			
Moyennes						
Afrique du Nord	23%	51%	25%	39%	31%	48%
Afrique Centrale	16%	38%	42%	43%	25%	40%
Afrique de l'Est	13%	64%	39%	44%	36%	49%
Afrique Australe	12%	60%	25%	61%	12%	37%
Afrique de l'Ouest	10%	48%	40%	39%	33%	46%



Certains pays sont difficiles à catégoriser comme performants ou non. L'Égypte, par exemple, se classe dans la meilleure catégorie aussi bien pour la confiance (haut) que pour les niveaux de corruption (basse), mais elle se classe au plus bas en ce qui concerne la facilité d'accès à l'assistance (bas), les pots-de-vin (haut), et les difficultés rencontrées (haut). Le Sénégal est également un ensemble de contradictions: Il se classe dans la meilleure catégorie par rapport à la confiance (haut), la corruption (bas), et des pots-de-vin (bas), mais il se classe au plus bas par rapport à la facilité d'obtention de l'assistance (bas).

De façon globale, le Tableau 4 révèle quelques divergences régionales nettes. En moyenne, les pays d'Afrique Australe accordent clairement un meilleur accès à la justice à leurs citoyens que ceux de toute autre région. Cependant, Madagascar est une exception particulière, et le Mozambique, la Zambie, et le Zimbabwe accusent un retard certain, loin derrière les autres. L'Afrique de l'Ouest, cependant, abrite plusieurs des pays aux piètres performances. Mais là encore il y a d'importantes exceptions, avec plusieurs des meilleures performances – le Cap-Vert, le Niger, et le Sénégal – également situées dans la région. Les observations dans les régions Centre, Est, et Nord d'Afrique sont plus mitigées.

Le Tableau 4 souligne le cloisonnement qui semble exister entre le contact et la qualité. Les taux de contact sont constamment les plus élevés en Afrique du Nord, où les indicateurs nationaux de performance sont assez mitigés. Et ils tendent à être les plus bas en Afrique de l'Ouest, où les indicateurs de performance tendent à être les pires (même si le Libéria se distingue avec le taux de contact le plus élevé ainsi que le pire classement en termes de performance). Dans le même temps en Afrique Australe, où les indicateurs de performance sont les plus élevés, la plupart des pays sont dans la classe intermédiaire en termes de niveaux de contact. Tout ceci suggère que les taux de contact dépendent de facteurs autres que la performance, une question qui nécessite une étude plus poussée, en dehors de la présente analyse.

Démocratie et accès à la justice

Le regroupement des pays selon d'autres facteurs est également révélateur. Lorsque l'on classe les pays selon leur statut Freedom House et leurs scores en rapport aux droits politiques et aux libertés civiles combinés, il est clair que plusieurs des pays aux meilleures performances quant à l'accès à la justice – dont le Cap-Vert, Maurice, l'Afrique du Sud, la Namibie, le Sénégal, le Lesotho, et le Botswana – sont qualifiés de « libres » selon Freedom House (Tableau 5) (Freedom House, 2014). Le Ghana, cependant, se distingue dans ce groupe. Les appréciations de Freedom House placent le Ghana en deuxième position (avec Maurice) parmi les pays inclus dans cette étude, pourtant quand on en vient à la qualité perçue et l'ampleur de l'accès à la justice dans le pays, le Ghana est globalement l'une des pires performances, se classant au plus bas pour trois indicateurs sur cinq (corruption (haut), facilité d'accès à l'assistance (bas), et difficultés rencontrées (haut)) et ne se classant que dans la catégorie intermédiaire en ce qui concerne la confiance et la corruption. São Tomé et Príncipe et le Bénin sont deux autres pays qui se classent parmi les meilleurs pour ce qui est de leur niveau de démocratie, mais ni l'un ni l'autre n'arrive parmi les meilleurs pour l'un quelconque des indicateurs de performance de l'accès à la justice, et les deux se classent au plus bas pour un indicateur au moins.

Tous les pays qui se révèlent être les meilleurs en termes d'accès à la justice ne sont pas non plus « libres ». Le Malawi et le Niger sont tous deux classés « partiellement libres », et le Swaziland qui n'est pourtant « pas libre » recueille des appréciations assez positives pour ce qui est de l'accès à la justice.

En moyenne, il est clair néanmoins que les pays « libres » dépassent de manière significative aussi bien les pays « partiellement libres » que les pays qui ne sont « pas libres » sur tous les indicateurs. La marge est de plus de 20 points de pourcentage par rapport au versement de pots-de-vin. Cependant, la différence entre les pays « libres » et « pas libres » sur les difficultés rencontrées dans les tribunaux n'est que de 3 points, dépassant à peine la marge d'erreur.

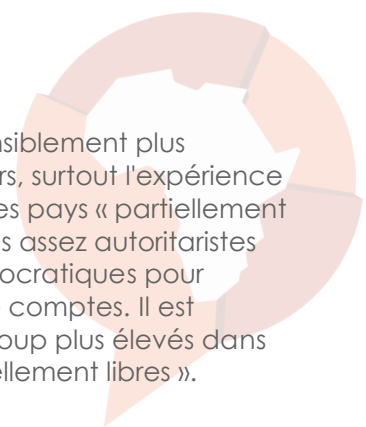
Tableau 5: Contact et indicateurs de qualité, par pays et indice Freedom House
| 36 pays | 2014/2015

(Les ombrés sombres indiquent les meilleures performances; les cellules vides indiquent des échantillons trop petits pour être rapportés.)

	Taux de contact	Confiance (% partielle- ment/très)	Corruption (% la plupart/tous)	Facilité d'assistance (% facile/ très facile)	Versé pot-de-vin (% au moins une fois)	Rencontré problèmes (% moyenne sur 5 problèmes)	Freedom House 2014 score combiné
	Haut: 21-30% Moyen: 11-20% Bas: 0-10%	Haut: 61-82% Moyen: 41-60% Bas: 29-40%	Haut: 41-57% Moyen: 26-50% Bas: 9-25%	Haut: 56-77% Moyen: 41-55% Bas: 26-40%	Haut: 40-65% Moyen: 11-39% Bas: 0-10%	Haut: 46-82% Moyen: 36-45% Bas: 26-35%	
Libre							
Cap-Vert	Moyen (18%)	Haut (61%)	Bas (9%)	High (67%)	Bas (2%)	Bas (34%)	2
Maurice	Moyen (12%)	Haut (72%)	Bas (9%)	Med (55%)	Bas (1%)	Bas (31%)	3
Ghana	Bas (9%)	Moyen (42%)	Haut (49%)	Low (36%)	Moyen (37%)	Haut (48%)	3
São Tomé et Príncipe	Moyen (12%)	Bas (33%)	Moyen (26%)			Moyen (38%)	4
Afrique du Sud	Moyen (12%)	Moyen (56%)	Bas (23%)	High (77%)	Bas (5%)	Moyen (41%)	4
Namibie	Moyen (12%)	Haut (73%)	Moyen (28%)	Haut (77%)	Bas (1%)	Moyen (39%)	4
Bénin	Bas (9%)	Moyen (49%)	Haut (48%)			Moyen (40%)	4
Sénégal	Bas (6%)	Haut (65%)	Bas (24%)	Bas (31%)	Bas (4%)		4
Lesotho	Moyen (13%)	Haut (66%)	Bas (16%)	Haut (61%)	Bas (3%)	Bas (34%)	5
Botswana	Moyen (11%)	Haut (69%)	Bas (14%)	Haut (66%)	Bas (1%)	Bas (33%)	5
Partiellement libre							
Tunisie	Moyen (14%)	Moyen (60%)	Bas (17%)	Moyen (47%)	Bas (5%)	Moyen (44%)	6
Tanzanie	Moyen (13%)	Haut (69%)	Moyen (36%)	Moyen (41%)	Moyen (35%)	Haut (47%)	6
Sierra Leone	Bas (8%)	Bas (32%)	Haut (47%)	Bas (27%)	Haut (65%)		6
Mozambique	Moyen (16%)	Moyen (46%)	Moyen (27%)	Moyen (46%)	Haut (40%)	Haut (49%)	7
Zambie	Moyen (13%)	Moyen (57%)	Moyen (30%)	Haut (57%)	Moyen (14%)	Bas (35%)	7
Malawi	Moyen (11%)	Haut (71%)	Bas (22%)	Haut (57%)	Moyen (24%)	Bas (34%)	7
Libéria	Haut (27%)	Bas (32%)	Haut (56%)	Bas (26%)	Haut (52%)	Haut (82%)	7
Niger	Bas (9%)	Haut (82%)	Bas (23%)			Bas (34%)	7
Kenya	Bas (10%)	Moyen (58%)	Moyen (33%)	Bas (36%)	Haut (42%)	Haut (56%)	8
Togo	Moyen (11%)	Bas (37%)	Haut (48%)			Moyen (39%)	8
Nigéria	Bas (10%)	Bas (38%)	Haut (45%)	Moyen (47%)	Haut (40%)	Haut (49%)	8
Burkina Faso	Bas (4%)	Moyen (55%)	Moyen (35%)				8
Maroc	Haut (28%)	Bas (40%)	Moyen (34%)	Bas (33%)	Haut (49%)	Haut (64%)	9
Madagascar	Bas (7%)	Bas (29%)	Haut (49%)				9
Mali	Bas (7%)	Moyen (45%)	Haut (57%)				9
Côte d'Ivoire	Bas (6%)	Bas (37%)	Moyen (35%)				9
Burundi	Moyen (17%)	Haut (71%)	Moyen (40%)	Haut (56%)	Moyen (23%)	Moyen (37%)	10
Ouganda	Moyen (13%)	Moyen (56%)	Haut (45%)	Moyen (44%)	Haut (44%)	Haut (55%)	10
Guinée	Bas (8%)	Moyen (43%)	Moyen (38%)			Moyen (42%)	10
Pas libre							
Egypte	Haut (28%)	Haut (65%)	Bas (20%)	Bas (35%)	Haut (54%)	Haut (58%)	11
Algérie	Haut (24%)	Bas (36%)	Moyen (28%)	Moyen (44%)	Bas (10%)	Bas (27%)	11
Gabon	Moyen (14%)	Bas (40%)	Haut (50%)	Moyen (41%)	Moyen (17%)	Moyen (39%)	11
Zimbabwe	Bas (10%)	Haut (63%)	Moyen (29%)	Moyen (52%)	Moyen (20%)	Moyen (40%)	11
Cameroun	Haut (21%)	Moyen (42%)	Haut (51%)	Moyen (44%)	Moyen (32%)	Moyen (42%)	12
Swaziland	Moyen (14%)	Haut (63%)	Moyen (28%)			Bas (34%)	12
Soudan	Haut (21%)	Moyen (52%)	Moyen (26%)	Bas (36%)	Moyen (36%)	Haut (46%)	14
Moyenne							
Libre	11%	59%	25%	59%	7%	38%	
Partiellement libre	12%	50%	38%	43%	36%	48%	
Pas libre	19%	52%	33%	42%	28%	41%	

Source: Freedom House, Freedom in the World Ratings for 2014, disponible à <https://freedomhouse.org/sites/default/files/FIW%202014%20Scores%20-%20Countries%20and%20Territories.pdf>

Note: "FH 2014 Scores Combinés" représente les scores combinés de Freedom House (2014) par rapport aux droits politiques et aux libertés civiles; chacun est apprécié sur une échelle de 1 représentant le plus libre à 7 représentant l'appréciation la moins libre. Ainsi le plus possible score minimum (meilleur) est de 2, et le maximum (pire) est de 14.



L'on observe également que les pays qui ne sont « pas libres » sont sensiblement plus performants que les pays « partiellement libres » sur plusieurs indicateurs, surtout l'expérience de difficultés, ainsi que le versement de pots-de-vin et la corruption. Les pays « partiellement libres » semblent occuper une position intermédiaire inconfortable, pas assez autoritaristes pour offrir de bons services par décision politique, mais pas assez démocratiques pour améliorer leur performance en raison de la pression de la reddition de comptes. Il est également saisissant qu'en moyenne, les taux de contact sont beaucoup plus élevés dans les pays qui ne sont « pas libres » que dans les pays « libres » ou « partiellement libres ».

Héritage colonial et accès à la justice

L'héritage colonial d'un pays, particulièrement tel qu'il se manifeste dans la nature du cadre juridique dont il a hérité, change-t-il quelque chose? D'une manière générale, les Français et les Portugais ont légué à leurs anciennes colonies des systèmes judiciaires civils, tandis que les Britanniques ont laissé en place un système judiciaire basé sur le droit coutumier. Ces différentes traditions judiciaires pourraient avoir d'importantes implications non seulement sur les codes et pratiques légaux, mais également sur la qualité de la protection des droits de l'homme (Mitchell, Ring, et Spellman, 2013) et l'offre d'un accès équitable à la justice. Une analyse détaillée de ces questions dépasse le cadre de cette étude, mais les indications préliminaires ne suggèrent pas de disparités définitives (Tableau 6).

Au nombre des 16 anciennes colonies britanniques incluses dans cette étude, six sont parmi les pays aux meilleures performances (Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, et Swaziland), et cinq sont parmi les pays aux pires performances (Ghana, Kenya, Nigéria, Sierra Leone, et Ouganda). Et comme nous l'avons précédemment observé, le Libéria, un pays dont le système judiciaire est basé sur le droit coutumier, est le pays avec la pire performance quant à l'accès à la justice.

Les anciennes colonies françaises s'en sortent légèrement à moins bon compte, deux d'entre elles seulement (le Niger et le Sénégal) se classant parmi les meilleurs tandis que cinq (la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali, le Maroc, et le Togo) se classent parmi les derniers – un ensemble quelque peu plus hétéroclite que celui des anciens colonies et protectorats britanniques, mais à peine décisif. Au rang des anciennes colonies portugaises, le Cap-Vert est l'un des pays aux meilleures performances en termes d'accès à la justice, mais le Mozambique et São Tomé et Príncipe sont assez loin au bas de l'échelle.

De façon générale, quelques points sont remarquables. D'abord, quand bien même les taux moyens de contact sont à peu près semblables d'un colonisateur à l'autre, et d'un type de système judiciaire à l'autre, il est très clair que presque tous les pays affichant des taux de contact très bas – c.-à-d. si bas que nous ne pouvons pas rapporter de résultats sur certains indicateurs – sont des anciennes colonies françaises avec des systèmes judiciaires civils, et São Tomé et Príncipe en est un autre, avec un système judiciaire civil hérité des Portugais. Au rang des systèmes de droit coutumier, seul le Swaziland (dans un cas) et la Sierra Leone (dans l'autre) affichent de tels bas niveaux de contact.

En outre, les moyennes révèlent encore plus clairement que ni l'héritage colonial, ni le type de système judiciaire ne sont des déterminants de l'ampleur de l'accès à la justice. Une comparaison de tous les systèmes de droit coutumier (le Libéria compris) à tous les systèmes judiciaires civils (aussi bien les colonies françaises que les colonies portugaises) révèle que les systèmes de droit coutumier sont les plus performants pour ce qui est de la confiance (d'une marge de 9 points de pourcentage), de la corruption perçue (4 points), et de la facilité d'obtention de l'assistance (3 points seulement). Cependant, ils sont considérablement moins performants que les systèmes judiciaires civils pour ce qui est des pots-de-vin (10 points) et des difficultés globalement rencontrées par les utilisateurs du système (5 points).

Les observations sont même moins concluantes lorsque nous comparons les anciennes colonies anglaises (c.-à-d. à l'exclusion du Libéria) aux colonies françaises et portugaises. Les niveaux de confiance sont sensiblement plus élevés dans les anciennes colonies

britanniques, mais les anciennes colonies portugaises les dépassent pour ce qui est de la corruption perçue, la facilité de l'accès, et (par des marges étroites) les difficultés rencontrées. Les anciennes colonies aussi bien françaises que portugaises s'en sortent beaucoup mieux que les anciennes colonies britanniques quant aux pots-de-vin versés aux tribunaux.

Tableau 6: Contact et indicateurs de qualité, par puissance coloniale et type de système judiciaire | 36 pays | 2014/2015

(Les ombrés sombres indiquent les meilleures performances; les cellules vides indiquent des échantillons trop petits pour être rapportés.)

	Taux de contact	Confiance (% partielle- ment/très)	Corruption (% la plupart/tous)	Facilité d'assistance (% facile/ très facile)	Versé pot-de-vin (% au moins une fois)	Rencontré problèmes (% moyenne sur 5 problèmes)
	Haut: 21-30% Moyen: 11-20% Bas: 0-10%	Haut: 61-82% Moyen: 41-60% Bas: 29-40%	Haut: 41-57% Moyen: 26-50% Bas: 9-25%	Haut: 56-77% Moyen: 41-55% Bas: 26-40%	Haut: 40-65% Moyen: 11-39% Bas: 0-10%	Haut: 46-82% Moyen: 36-45% Bas: 26-35%
Systèmes britanniques / droit coutumier						
Botswana	Moyen (11%)	Haut (69%)	Bas (14%)	Haut (66%)	Bas (1%)	Bas (33%)
Egypte	Haut (28%)	Haut (65%)	Bas (20%)	Bas (35%)	Haut (54%)	Haut (58%)
Ghana	Bas (9%)	Moyen (42%)	Haut (49%)	Bas (36%)	Moyen (37%)	Haut (48%)
Kenya	Bas (10%)	Moyen (58%)	Moyen (33%)	Bas (36%)	Haut (42%)	Haut (56%)
Lesotho	Moyen (13%)	Haut (66%)	Bas (16%)	Haut (61%)	Bas (3%)	Bas (34%)
Libéria	Haut (27%)	Bas (32%)	Haut (56%)	Bas (26%)	Haut (52%)	Haut (82%)
Malawi	Moyen (11%)	Haut (71%)	Bas (22%)	Haut (57%)	Moyen (24%)	Bas (34%)
Namibie	Moyen (12%)	Haut (73%)	Moyen (28%)	Haut (77%)	Bas (1%)	Moyen (39%)
Nigéria	Bas (10%)	Bas (38%)	Haut (45%)	Moyen (47%)	Haut (40%)	Haut (49%)
Sierra Leone	Bas (8%)	Bas (32%)	Haut (47%)	Bas (27%)	Haut (65%)	
Afrique du Sud	Moyen (12%)	Moyen (56%)	Bas (23%)	Haut (77%)	Bas (5%)	Moyen (41%)
Soudan	Haut (21%)	Moyen (52%)	Moyen (26%)	Bas (36%)	Moyen (36%)	Haut (46%)
Swaziland	Moyen (14%)	Haut (63%)	Moyen (28%)			Bas (34%)
Tanzanie	Moyen (13%)	Haut (69%)	Moyen (36%)	Moyen (41%)	Moyen (35%)	Haut (47%)
Ouganda	Moyen (13%)	Moyen (56%)	Haut (45%)	Moyen (44%)	Haut (44%)	Haut (55%)
Zambie	Moyen (13%)	Moyen (57%)	Moyen (30%)	Haut (57%)	Moyen (14%)	Bas (35%)
Zimbabwe	Bas (10%)	Haut (63%)	Moyen (29%)	Moyen (52%)	Moyen (20%)	Moyen (40%)
Systèmes français / droit civil						
Algérie	Haut (24%)	Bas (36%)	Moyen (28%)	Moyen (44%)	Bas (10%)	Bas (27%)
Bénin	Bas (9%)	Moyen (49%)	Haut (48%)			Moyen (40%)
Burkina Faso	Bas (4%)	Moyen (55%)	Moyen (35%)			
Burundi	Moyen (17%)	Haut (71%)	Moyen (40%)	Haut (56%)	Moyen (23%)	Moyen (37%)
Cameroun	Haut (21%)	Moyen (42%)	Haut (51%)	Moyen (44%)	Moyen (32%)	Moyen (42%)
Côte d'Ivoire	Bas (6%)	Bas (37%)	Moyen (35%)			
Gabon	Moyen (14%)	Bas (40%)	Haut (50%)	Moyen (41%)	Moyen (17%)	Moyen (39%)
Guinée	Bas (8%)	Moyen (43%)	Moyen (38%)			Moyen (42%)
Madagascar	Bas (7%)	Bas (29%)	Haut (49%)			
Mali	Bas (7%)	Moyen (45%)	Haut (57%)			
Maroc	Haut (28%)	Bas (40%)	Moyen (34%)	Bas (33%)	Haut (49%)	Haut (64%)
Niger	Bas (9%)	Haut (82%)	Bas (23%)			Bas (34%)
Sénégal	Bas (6%)	Haut (65%)	Bas (24%)	Bas (31%)	Bas (4%)	
Togo	Moyen (11%)	Bas (37%)	Haut (48%)			Moyen (39%)
Tunisie	Moyen (14%)	Moyen (60%)	Bas (17%)	Moyen (47%)	Bas (5%)	Moyen (44%)
Systèmes portugais / droit civil						
Cap-Vert	Moyen (18%)	Haut (61%)	Bas (9%)	Haut (67%)	Bas (2%)	Bas (34%)
Mozambique	Moyen (16%)	Moyen (46%)	Moyen (27%)	Moyen (46%)	Haut (40%)	Haut (49%)
São Tomé et Príncipe	Moyen (12%)	Bas (33%)	Moyen (26%)			Moyen (38%)
Système hybride						
Maurice	Moyen (12%)	Haut (72%)	Bas (9%)	Moyen (55%)	Bas (1%)	Bas (31%)
Moyennes						
Britannique (excl. Libéria)	13%	58%	31%	50%	28%	43%
Français	12%	49%	38%	42%	20%	41%
Portugais	15%	47%	21%	57%	21%	40%
Droit coutumier (incl. Libéria)	14%	57%	32%	48%	30%	46%
Droit civil (Français + Portugais)	13%	48%	36%	45%	20%	41%

Note: Le Libéria n'était pas une colonie britannique, mais a un système judiciaire de droit coutumier.

En résumé, ces observations n'indiquent pas de conclusions définitives au sujet des effets soit de l'héritage colonial, soit du type de système judiciaire sur l'accès à la justice – les systèmes judiciaires aussi bien de droit coutumier que civils se retrouvent parmi aussi bien les meilleures performances que les pires performances – mais cette question nécessite davantage de réflexion.

Accès à la justice dans les pays en situation post-confliktuelle

Enfin nous nous penchons sur la question de savoir si une situation conflictuelle est associée au mauvais accès à la justice. Comme nous l'avons observé, les guerres civiles et autres conflits majeurs neutralisent, délégitiment, ou polarisent les systèmes judiciaires à un moment où le nombre des affaires judiciaires post-confliktuelles croît vertigineusement en raison de la nécessité de résoudre les questions de violations de droits et les litiges patrimoniaux.

Parmi les 36 pays enquêtés, quatre ont connu une grande période de guerre civile au cours des deux dernières décennies (le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Libéria, et la Sierra Leone), tandis que quatre autres ont connu d'importantes insurrections régionales, sources permanentes de violence et d'instabilité même si elles n'ont pas directement menacé la survie de l'état central (le Mali⁸, le Nigéria, le Soudan, et l'Ouganda). Six autres ont connu soit des insurrections régionales à plus petite échelle (le Cameroun, le Niger) ou d'importants épisodes de violence électorale (le Kenya, Madagascar, le Togo, et le Zimbabwe). Comment ces 14 pays se comparent-ils aux autres par rapport aux cinq indicateurs de l'ampleur et de la qualité de l'accès à la justice explorés dans cette analyse?

La réponse est: pas bien. Trois des quatre pays meurtris par la guerre civile – la Côte d'Ivoire, le Libéria, et la Sierra Leone – sont parmi les pays aux pires performances en termes d'accès à la justice (Tableau 7). En effet, le Libéria et la Sierra Leone se classent tous deux au plus bas pour tous les indicateurs. Etant donné les taux de contact élevés observés plus tôt et les appréciations particulièrement mauvaises de la performance du système judiciaire, le Libéria semble être une illustration classique des pires effets des conflits et de la violence: un système judiciaire médiocre, décrié, et neutralisé, submergé par un nombre particulièrement élevé d'affaires judiciaires post-confliktuelles (voir United States Agency for International Development, 2012).

La grande exception parmi les pays en situation post-confliktuelle est le Burundi, l'un des pays aux meilleures performances globales, ses citoyens accordant à leur système judiciaire de bonnes notes pour sa fiabilité et la facilité à obtenir de l'assistance, ainsi qu'une appréciation « moyenne » pour tous les autres indicateurs. Il convient de noter que l'enquête au Burundi au titre du Round 6 a été conduite vers la fin de 2014, avant que les élections de 2015 et les efforts fructueux du Président Pierre Nkurunziza visant à s'assurer un troisième mandat ravivent les troubles dans le pays. Mais dans la mesure où les résultats d'enquête reflètent la réalité d'après-guerre civile, le système judiciaire burundais semble avoir surmonté ou s'être remis plus efficacement de la guerre civile que ses pairs en Côte d'Ivoire, au Libéria, et en Sierra Leone.

Il en est de même pour les pays qui ont connu de grandes insurrections régionales. Le Mali, le Nigéria, et l'Ouganda sont parmi les pays aux pires performances en ce qui concerne nos indicateurs d'accès à la justice, et le Soudan ne s'en tire mieux que de justesse, se classant au plus bas pour deux des cinq indicateurs.

⁸ L'état central malien a été renversé par un coup d'état en 2012, en partie la conséquence directe de la mauvaise gestion de l'insurrection au Nord, mais l'insurrection elle-même ne menaçait pas la survie de l'état central.

Tableau 7: Contact et indicateurs de qualité, par pays et expérience de conflit
| 36 pays | 2014/2015

(Les ombrés sombres indiquent les meilleures performances; les cellules vides indiquent des échantillons trop petits pour être rapportés.)

	Taux de contact	Confiance (% partielle- ment/très)	Corruption (% la plupart/tous)	Facilité d'assistance (% facile/ très facile)	Versé pot-de-vin (% au moins une fois)	Rencontré problèmes (% moyenne sur 5 problèmes)
	Haut: 21-30% Moyen: 11-20% Bas: 0-10%	Haut: 61-82% Moyen: 41-60% Bas: 29-40%	Haut: 41-57% Moyen: 26-50% Bas: 9-25%	Haut: 56-77% Moyen: 41-55% Bas: 26-40%	Haut: 40-65% Moyen: 11-39% Bas: 0-10%	Haut: 46-82% Moyen: 36-45% Bas: 26-35%
Guerre civile						
Burundi	Moyen (17%)	Haut (71%)	Moyen (40%)	Haut (56%)	Moyen (23%)	Moyen (37%)
Côte d'Ivoire	Bas (6%)	Bas (37%)	Moyen (35%)			
Libéria	Haut (27%)	Bas (32%)	Haut (56%)	Bas (26%)	Haut (52%)	Haut (82%)
Sierra Leone	Bas (8%)	Bas (32%)	Haut (47%)	Bas (27%)	Haut (65%)	
Insurrections régionales						
Mali	Bas (7%)	Moyen (45%)	Haut (57%)			
Nigéria	Bas (10%)	Bas (38%)	Haut (45%)	Moyen (47%)	Haut (40%)	Haut (49%)
Soudan	Haut (21%)	Moyen (52%)	Moyen (26%)	Bas (36%)	Moyen (36%)	Haut (46%)
Ouganda	Moyen (13%)	Moyen (56%)	Haut (45%)	Moyen (44%)	Haut (44%)	Haut (55%)
Violence électorale ou autres conflits						
Cameroun	Haut (21%)	Moyen (42%)	Haut (51%)	Moyen (44%)	Moyen (32%)	Moyen (42%)
Kenya	Bas (10%)	Moyen (58%)	Moyen (33%)	Bas (36%)	Haut (42%)	Haut (56%)
Madagascar	Bas (7%)	Bas (29%)	Haut (49%)			
Niger	Bas (9%)	Haut (82%)	Bas (23%)			Bas (34%)
Togo	Moyen (11%)	Bas (37%)	Haut (48%)			Moyen (39%)
Zimbabwe	Bas (10%)	Haut (63%)	Moyen (29%)	Moyen (52%)	Moyen (20%)	Moyen (40%)
Pas de conflit majeur						
Algérie	Haut (24%)	Bas (36%)	Moyen (28%)	Moyen (44%)	Bas (10%)	Bas (27%)
Bénin	Bas (9%)	Moyen (49%)	Haut (48%)			Moyen (40%)
Botswana	Moyen (11%)	Haut (69%)	Bas (14%)	Haut (66%)	Bas (1%)	Bas (33%)
Burkina Faso	Bas (4%)	Moyen (55%)	Moyen (35%)			
Cap-Vert	Moyen (18%)	Haut (61%)	Bas (9%)	Haut (67%)	Bas (2%)	Bas (34%)
Egypte	Haut (28%)	Haut (65%)	Bas (20%)	Bas (35%)	Haut (54%)	Haut (58%)
Gabon	Moyen (14%)	Bas (40%)	Haut (50%)	Moyen (41%)	Moyen (17%)	Moyen (39%)
Ghana	Bas (9%)	Moyen (42%)	Haut (49%)	Bas (36%)	Moyen (37%)	Haut (48%)
Guinée	Bas (8%)	Moyen (43%)	Moyen (38%)			Moyen (42%)
Lesotho	Moyen (13%)	Haut (66%)	Bas (16%)	Haut (61%)	Bas (3%)	Bas (34%)
Malawi	Moyen (11%)	Haut (71%)	Bas (22%)	Haut (57%)	Moyen (24%)	Bas (34%)
Maurice	Moyen (12%)	Haut (72%)	Bas (9%)	Moyen (55%)	Bas (1%)	Bas (31%)
Maroc	Haut (28%)	Bas (40%)	Moyen (34%)	Bas (33%)	Haut (49%)	Haut (64%)
Mozambique	Moyen (16%)	Moyen (46%)	Moyen (27%)	Moyen (46%)	Haut (40%)	Haut (49%)
Namibie	Moyen (12%)	Haut (73%)	Moyen (28%)	Haut (77%)	Bas (1%)	Moyen (39%)
São Tomé et Príncipe	Moyen (12%)	Bas (33%)	Moyen (26%)			Moyen (38%)
Sénégal	Bas (6%)	Haut (65%)	Bas (24%)	Bas (31%)	Bas (4%)	
Afrique du Sud	Moyen (12%)	Moyen (56%)	Bas (23%)	Haut (77%)	Bas (5%)	Moyen (41%)
Swaziland	Moyen (14%)	Haut (63%)	Moyen (28%)			Bas (34%)
Tanzanie	Moyen (13%)	Haut (69%)	Moyen (36%)	Moyen (41%)	Moyen (35%)	Haut (47%)
Tunisie	Moyen (14%)	Moyen (60%)	Bas (17%)	Moyen (47%)	Bas (5%)	Moyen (44%)
Zambie	Moyen (13%)	Moyen (57%)	Moyen (30%)	Haut (57%)	Moyen (14%)	Bas (35%)
Moyennes						
Guerre civil	15%	43%	45%	36%	47%	60%
Insurrections régionales	13%	48%	43%	42%	40%	50%
Violence électorale ou autres cor	11%	52%	39%	44%	31%	42%
Pas de conflit majeur	14%	56%	28%	51%	18%	41%



Au nombre des pays qui ont connu des niveaux de conflit violent moins graves, le Kenya, Madagascar, et le Togo affichent tous de mauvaises performances. Le Niger, cependant, est l'un des pays aux meilleures performances, et même le Zimbabwe longuement troublé s'en sort modérément bien sur les indicateurs d'accès à la justice (un score « haut » pour la confiance et « moyen » pour tous les autres indicateurs).

Une comparaison des moyennes des indicateurs de performance de chacun de ces sous-groupes montre des observations concordantes. D'un indicateur à l'autre, les pays sans conflit majeur affichent les meilleures performances, et ceux qui ont connu des guerres civiles affichent les pires performances. Cependant, les attentes selon lesquelles les pays en situation post-confliktuelle afficheront des taux de contact globalement plus élevés en raison de la montée subite des affaires de justice liées aux conflits ne sont pas établies. Parmi les cas de guerre civile, tandis que le Libéria affiche le taux de contact le plus élevé de tous les pays, les taux de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone sont parmi les plus bas. De manière générale, les taux de contact dans les pays de guerre civile sont essentiellement pareils à ceux des autres pays.

Conclusion

Alors que l'accès à la justice devient un objectif de plus en plus prédominant dans le monde, il importe d'identifier des indicateurs efficaces pour mesurer la performance relative à cet objectif crucial de l'ODD16. Quand bien même l'accès à la justice est un concept à facettes multiples qui nécessite d'être appréhendé sous plusieurs angles, les observations ici consignées révèlent que les données portant sur les attitudes du public peuvent apporter un éclairage considérable sur cette question. En révélant les perceptions de la société dans son ensemble ainsi que les expériences spécifiques des usagers du système, ces observations nous permettent de comprendre à quel point les systèmes judiciaires fonctionnent au service de leur public, y compris les pauvres et les autres populations marginalisées.

Même s'ils sont largement considérés légitimes, les systèmes judiciaires d'Afrique sont encore loin d'offrir un accès convenable à la justice à leurs citoyens. Même dans les pays aux meilleures performances tels que le Lesotho, le Botswana, et le Cap-Vert, d'importantes parts de la population manquent de confiance envers les tribunaux, perçoivent les juges comme corrompus, et rencontrent de graves difficultés dans les rapports avec le système judiciaire.

Certains des pays aux pires performances quant aux indicateurs de l'accès à la justice sont en situation post-confliktuelle comme le Libéria et la Sierra Leone. Ces systèmes, surtout celui du Libéria, affichent une pathologie post-confliktuelle classique de la demande particulièrement élevée des services judiciaires infligée à un système judiciaire submergé et neutralisé qui n'arrive pas à satisfaire les besoins des citoyens. Il urge d'établir des systèmes judiciaires équitables et accessibles dans ces pays.

Mais nous observons également que ni la paix ni la démocratie ne garantit aux citoyens un accès équitable à la justice. Le Ghana en est un exemple probant, où le système judiciaire est tout sauf un modèle sur le continent en raison des perceptions d'une corruption extensive et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'obtention de l'assistance des tribunaux.

Le Ghana et les autres pays couverts par cette étude peuvent en apprendre beaucoup sur la façon dont ils pourraient améliorer leur performance en matière d'accès à la justice en écoutant ce que les Africains ordinaires ont à dire. Comprendre les perspectives et expériences des usagers du système, ainsi que des non-usagers – qui l'ont peut-être même délibérément évité – pourrait contribuer à assurer une compréhension plus globale des difficultés actuelles, et à concevoir une feuille de route en vue de l'amélioration de l'accès à la justice pour tous les citoyens.

Références

- 
- American Bar Association (ABA). (2012). Access to justice assessment for Mali. http://www.americanbar.org/content/dam/aba/directories/roli/mali/mali_access_to_justice_assessment_2012.authcheckdam.pdf.
- Brems, E., & Adekoya, C. O. (2010). Human rights enforcement by people living in poverty: Access to justice in Nigeria." *Journal of African Law*, 54(2), 258-282.
- Commission Internationale des Juristes. (2009). Access to justice for Africa's marginalized: Impediments and opportunities in eleven countries. Kenyan and Swedish sections of ICJ, African Human Rights and Access to Justice Program.
- Freedom House. (2014). Freedom in the world 2014. www.freedomhouse.org.
- Kamau Kuria, G. (2004). The right to legal aid in Kenya. In Wanjala, S. C., ed. *Law and Access to Justice in East Africa* (pp. 41-75). Nairobi: Claripress Limited and Centre for Law and Research International (CLARION).
- Mitchell, S. M., Ring, J. J., & Spellman, M. K. (2013) Domestic legal traditions and states' human rights practices. *Journal of Peace Research*, 50(2), 189-202. <http://www.saramitchell.org/mrspublished.pdf>.
- Nations Unies. (2016). Sustainable development knowledge platform. <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg16>.
- Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. (2011). Access to legal aid in criminal justice systems in Africa: Survey report. https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Survey_Report_on_Access_to_Legal_Aid_in_Africa.pdf.
- Penal Reform International & Bluhm Legal Clinic of the Northwestern University School of Law. (2007). *Access to justice in Africa and beyond: Making the rule of law a reality*. Chicago, IL: Penal Reform International.
- Programme des Nations Unies pour le Développement. (2004). Access to justice: Practice note. http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/access_to_justiceandruleoflaw/access-to-justice-practice-note.html.
- Shivji, I. G. (2004). Law and access to justice: The rhetoric and the reality. In," in Wanjala, S. C., ed. *Law and Access to Justice in East Africa* (pp. 14-40). Nairobi: Claripress Limited and Centre for Law and Research International (CLARION).
- United States Agency for International Development. (2010). *USAID guide to rule of law country analysis: The rule of law strategic framework*. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADT593.pdf.
- United States Agency for International Development. (2012). Liberia democracy, human rights and governance assessment. file:///D:/A2J/USAID.LIB.dem.assessment_2012.pdf.
- United States Agency for International Development. (2016). Fact sheet: Increasing access to justice (Côte d'Ivoire). <https://www.usaid.gov/cote-divoire/fact-sheets/increasing-access-justice>.

Annexe

Tableau A.1: Dates du Round 6 et des enquêtes précédentes d'Afrobaromètre

Pays	Travaux de terrain du Round 6	Enquêtes précédentes
Afrique du Sud	Aout-septembre 2015	2000, 2002, 2006, 2008, 2011
Algérie	Mai-juin 2015	2013
Benin	Mai-juin 2014	2005, 2008, 2011
Botswana	Juin-juillet 2014	1999, 2003, 2005, 2008, 2012
Burkina Faso	Avril-mai 2015	2008, 2012
Burundi	Septembre-octobre 2014	2012
Cameroun	Janvier-février 2015	2013
Cap-Vert	Novembre-décembre 2014	2002, 2005, 2008, 2011
Côte d'Ivoire	Aout-septembre 2014	2013
Egypte	Juin-juillet 2015	2013
Gabon	Septembre 2015	N/A
Ghana	Mai-juin 2014	1999, 2002, 2005, 2008, 2012
Guinée	Mars-avril 2015	2013
Ile Maurice	Juin-juillet 2014	2012
Kenya	Novembre-décembre 2014	2003, 2005, 2008, 2011
Lesotho	Mai 2014	2000, 2003, 2005, 2008, 2012
Libéria	Mai 2015	2008, 2012
Madagascar	Décembre 2015-janvier 2015	2005, 2008, 2013
Malawi	March-avril 2014	1999, 2003, 2005, 2008, 2012
Mali	Décembre 2014	2001, 2002, 2005, 2008, 2013
Maroc	Novembre 2015	2013
Mozambique	Juin-aout 2015	2002, 2005, 2008, 2012
Namibie	August-septembre 2014	1999, 2003, 2006, 2008, 2012
Niger	Avril 2015	2013
Nigéria	Décembre 2014-janvier 2015	2000, 2003, 2005, 2008, 2013
Ouganda	Mai 2015	2000, 2002, 2005, 2008, 2012
São Tomé et Príncipe	Juillet-aout 2015	N/A
Sénégal	Novembre-décembre 2014	2002, 2005, 2008, 2013
Sierra Leone	Mai-juin 2015	2012



Pays	Travaux de terrain du Round 6	Enquêtes précédentes
Soudan	Juin 2015	2013
Swaziland	Avril 2015	2013
Tanzanie	Aout-novembre 2014	2001, 2003, 2005, 2008, 2012
Togo	Octobre 2014	2012
Tunisie	Avril-mai 2015	2013
Zambie	Octobre 2014	1999, 2003, 2005, 2009, 2013
Zimbabwe	Novembre 2014	1999, 2004, 2005, 2009, 2012

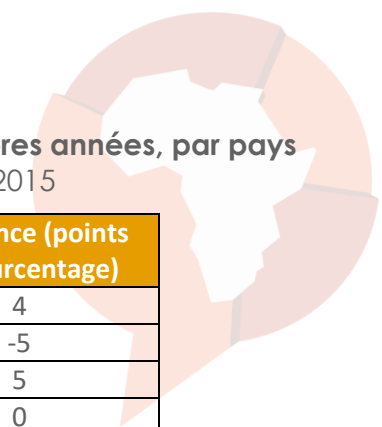
Tableau A.2: Contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années, par pays et niveau de pauvreté | 36 pays | 2014/2015

(Les cellules laissées vides ne sont pas rapportées parce qu'elles n'avaient que moins de 100 répondants.)

	Aucune pauvreté vécue	Pauvreté vécue basse	Pauvreté vécue modérée	Pauvreté vécue élevée
Afrique du Sud	9%	14%	13%	14%
Algérie	20%	28%	36%	
Bénin	8%	9%	10%	8%
Botswana	7%	12%	13%	11%
Burkina Faso		5%	4%	5%
Burundi		17%	18%	14%
Cameroun		14%	21%	27%
Cap-Vert	15%	21%	22%	
Côte d'Ivoire		6%	6%	5%
Egypte	33%	28%	19%	
Gabon		12%	13%	15%
Ghana	6%	9%	12%	17%
Guinée		11%	8%	7%
Kenya	10%	12%	8%	14%
Lesotho		9%	15%	15%
Libéria	16%	25%	34%	25%
Madagascar	8%	9%	8%	5%
Malawi	6%	11%	12%	11%
Mali	7%	8%	6%	5%
Maurice	10%	21%		
Maroc	23%	26%	36%	
Mozambique	10%	15%	19%	17%
Namibie	12%	11%	13%	
Niger		5%	14%	8%
Nigéria	4%	10%	15%	14%
Ouganda	6%	12%	14%	19%
São Tomé et Príncipe	6%	12%	14%	
Sénégal		6%	5%	9%
Sierra Leone	12%	10%	6%	5%
Soudan	12%	16%	28%	23%
Swaziland	11%	13%	16%	17%
Tanzanie	13%	11%	15%	13%
Togo		12%	9%	12%
Tunisie	10%	15%	20%	
Zambie	4%	12%	15%	14%
Zimbabwe	13%	11%	10%	10%
Total	13%	13%	14%	13%

Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille avez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)

Tableau A.3: Contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années, par pays et situation géographique urbaine ou rurale | 36 pays | 2014/2015



	Urbain	Rural	Différence (points de pourcentage)
Afrique du Sud	13%	9%	4
Algérie	22%	27%	-5
Bénin	12%	6%	5
Botswana	10%	11%	0
Burkina Faso	4%	4%	-1
Burundi	17%	17%	0
Cameroun	22%	20%	2
Cap-Vert	18%	17%	1
Côte d'Ivoire	7%	5%	2
Egypte	23%	31%	-8
Gabon	14%	10%	4
Ghana	8%	10%	-1
Guinée	9%	8%	1
Kenya	11%	10%	1
Lesotho	9%	14%	-6
Libéria	21%	33%	-13
Madagascar	11%	6%	5
Malawi	15%	10%	5
Mali	9%	6%	3
Maurice	11%	12%	-2
Maroc	26%	30%	-4
Mozambique	14%	17%	-3
Namibie	13%	10%	3
Niger	11%	9%	2
Nigéria	7%	12%	-4
Ouganda	13%	13%	0
São Tomé et Príncipe	12%	10%	2
Sénégal	7%	5%	2
Sierra Leone	14%	5%	9
Soudan	19%	22%	-3
Swaziland	12%	14%	-2
Tanzanie	14%	13%	1
Togo	13%	9%	5
Tunisie	13%	16%	-3
Zambie	14%	12%	2
Zimbabwe	11%	10%	0
Total	14%	13%	1

Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille aviez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)

Tableau A.4: Contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années, par pays et niveau d'instruction | 36 pays | 2014/2015

(Les cellules laissées vides ne sont pas rapportées parce qu'elles n'avaient que moins de 100 répondants.)

	Sans instruction formelle	Primaire	Secondaire	Post-secondaire
Afrique du Sud		10%	12%	13%
Algérie	19%	22%	25%	24%
Bénin	8%	9%	9%	
Botswana	7%	7%	14%	12%
Burkina Faso	4%	5%	7%	
Burundi	12%	19%	23%	
Cameroun		19%	21%	22%
Cap Vert	9%	19%	20%	15%
Côte d'Ivoire	2%	8%	6%	8%
Egypte	26%	26%	26%	32%
Gabon		15%	13%	14%
Ghana	8%	8%	9%	11%
Guinée	6%	11%	9%	15%
Kenya	6%	10%	11%	13%
Lesotho	18%	14%	9%	9%
Libéria	32%	25%	33%	18%
Madagascar	4%	6%	10%	
Malawi	5%	10%	14%	18%
Mali	5%	10%	11%	
Maurice		10%	13%	12%
Maroc	25%	34%	36%	20%
Mozambique	15%	15%	16%	22%
Namibie		10%	11%	16%
Niger	9%	5%	11%	
Nigéria	14%	11%	9%	10%
Ouganda	8%	14%	13%	15%
São Tomé et Príncipe		14%	12%	5%
Sénégal	5%	7%	7%	7%
Sierra Leone	6%	5%	9%	17%
Soudan	26%	19%	21%	20%
Swaziland	12%	14%	14%	11%
Tanzanie	10%	14%	13%	12%
Togo	6%	12%	10%	15%
Tunisie	8%	16%	16%	13%
Zambie	9%	14%	13%	11%
Zimbabwe	7%	8%	11%	15%
Total	10%	13%	14%	16%

Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille aviez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)



Tableau A.5: Contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années, par pays et sexe | 36 pays | 2014/2015

	Hommes	Femmes	Différence (pourcentage de points)
Afrique du Sud	13%	11%	3
Algérie	28%	19%	9
Bénin	11%	7%	4
Botswana	12%	10%	2
Burkina Faso	6%	3%	4
Burundi	23%	11%	12
Cameroun	23%	18%	5
Cap-Vert	21%	14%	7
Côte d'Ivoire	7%	5%	3
Egypte	30%	26%	4
Gabon	15%	12%	3
Ghana	11%	7%	4
Guinée	10%	7%	2
Kenya	12%	9%	3
Lesotho	15%	11%	4
Libéria	30%	25%	5
Madagascar	9%	6%	3
Malawi	12%	9%	3
Mali	9%	4%	5
Maurice	16%	7%	9
Maroc	31%	24%	7
Mozambique	17%	16%	1
Namibie	14%	10%	4
Niger	12%	6%	6
Nigéria	11%	8%	3
Ouganda	16%	9%	7
São Tomé et Príncipe	11%	12%	-1
Sénégal	8%	4%	4
Sierra Leone	8%	8%	0
Soudan	24%	18%	5
Swaziland	15%	12%	3
Tanzanie	15%	11%	4
Togo	13%	9%	4
Tunisie	18%	10%	8
Zambie	12%	13%	-1
Zimbabwe	12%	9%	3
Total	15%	11%	4

Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille aviez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)

Tableau A.6: Contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années, par pays et groupe d'âge | 36 pays | 2014/2015

(Les cellules laissées vides ne sont pas rapportées parce qu'elles n'avaient que moins de 100 répondants. Notons qu'au niveau national, les catégories supérieures combinent les 55-65 ans et les plus de 66 ans de sorte que les échantillons dépassent 100 répondants et soient rapportables.)

	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56+ ans
Afrique du Sud	13%	17%	12%	8%	6%
Algérie	23%	25%	26%	21%	20%
Bénin	7%	9%	11%	12%	8%
Botswana	10%	13%	11%	11%	8%
Burkina Faso	2%	5%	6%	5%	2%
Burundi	14%	17%	19%	19%	18%
Cameroun	18%	19%	24%	32%	
Cap-Vert	17%	22%	19%	18%	10%
Côte d'Ivoire	5%	6%	7%	7%	5%
Egypte	25%	30%	34%	29%	
Gabon	13%	16%	14%	14%	6%
Ghana	7%	8%	10%	8%	11%
Guinée	4%	8%	11%	11%	7%
Kenya	10%	10%	12%	11%	11%
Lesotho	7%	13%	14%	12%	15%
Libéria	20%	28%	31%	27%	24%
Madagascar	6%	5%	8%	11%	7%
Malawi	11%	12%	12%	11%	5%
Mali	4%	6%	8%	10%	7%
Maurice	11%	14%	13%	11%	10%
Maroc	16%	31%	33%	35%	28%
Mozambique	18%	17%	15%	16%	10%
Namibie	11%	13%	15%	11%	8%
Niger	9%	7%	11%	12%	9%
Nigéria	11%	10%	9%	9%	4%
Ouganda	11%	11%	15%	14%	17%
São Tomé et Príncipe	12%	12%	13%	10%	10%
Sénégal	3%	7%	7%	8%	6%
Sierra Leone	7%	12%	8%	4%	7%
Soudan	18%	22%	20%	21%	
Swaziland	12%	15%	17%	15%	10%
Tanzanie	10%	12%	15%	16%	15%
Togo	8%	11%	13%	13%	12%
Tunisie	13%	19%	15%	15%	8%
Zambie	12%	10%	13%	20%	14%
Zimbabwe	9%	9%	13%	14%	8%
Total	12%	14%	15%	14%	11%

Question posée aux répondants: Pendant les cinq dernières années, combien de fois, si jamais, vous ou un membre de votre famille aviez été directement impliqué dans un cas administratif, civil, ou pénal qui a été présenté devant une cour ou un tribunal gouvernemental, en tant que demandeur, plaignant (requérant) ou défendeur, ou en tant que témoin? (% qui répondent « une fois », « deux fois », ou « trois fois ou plus »)

Tableau B.1: Raisons pour lesquelles les gens ne portent pas leurs litiges devant les tribunaux, par pays | 36 pays | 2014/2015

	1ère raison			2ème raison																		
	Frais de tribunaux	Frais des avocats	N'espèrent pas un traitement équitable	Pas de confiance aux tribunaux	Affaire prend trop de temps	Tribunaux favorisent les riches/puissants	Préfèrent consulter chefs coutumiers ou conseil local	Officiels du tribunal demanderaient de l'argent	Ignorent leurs droits	Procès trop complexes	Ignorent comment porter une affaire devant le tribunal	N'ont pas le temps	Tribunal trop loin	Peur des conséquences	Pas d'assistance juridique	Ne peuvent pas trouver un avocat	Ne parlent pas le langage des tribunaux	Officiels des tribunaux incompétents	Juges ne sont pas indépendants	Préfèrent pardonner/confiance à Dieu	Autres	La plupart des gens portent plainte quand ils ont une
Afrique du Sud	12%	24%	17%	18%	11%	14%	2%	8%	8%	7%	6%	12%	8%	2%	6%	7%	3%	4%	3%	0%	3%	5%
Algérie	18%	21%	12%	12%	12%	8%	4%	13%	12%	10%	8%	7%	7%	0%	10%	5%	7%	6%	6%	0%	0%	8%
Bénin	16%	13%	13%	14%	13%	14%	16%	11%	6%	5%	8%	4%	9%	8%	3%	3%	2%	1%	1%	5%	3%	2%
Botswana	13%	30%	17%	10%	12%	4%	4%	4%	15%	12%	8%	9%	6%	3%	7%	7%	4%	3%	2%	1%	9%	4%
Burkina Faso	17%	7%	10%	19%	6%	10%	6%	4%	4%	3%	16%	1%	5%	25%	4%	0%	1%	1%	0%	0%	12%	3%
Burundi	32%	8%	14%	14%	8%	17%	9%	17%	5%	2%	5%	3%	10%	1%	3%	2%	0%	3%	2%	0%	2%	15%
Cameroun	24%	14%	11%	17%	11%	16%	6%	17%	10%	5%	4%	8%	2%	2%	4%	7%	2%	2%	2%	0%	13%	5%
Cap-Vert	14%	21%	8%	17%	21%	5%	0%	1%	6%	4%	3%	4%	2%	19%	2%	4%	1%	1%	1%	0%	9%	6%
Côte d'Ivoire	19%	13%	11%	19%	6%	13%	20%	7%	9%	4%	7%	2%	3%	6%	3%	2%	2%	2%	1%	1%	11%	2%
Egypte	13%	26%	6%	5%	18%	2%	9%	5%	7%	8%	8%	10%	7%	0%	14%	4%	4%	1%	1%	0%	0%	26%
Gabon	14%	7%	13%	28%	6%	19%	4%	14%	8%	1%	5%	1%	0%	13%	1%	0%	2%	3%	2%	10%	3%	8%
Ghana	32%	22%	13%	16%	10%	14%	10%	10%	3%	5%	3%	12%	4%	1%	5%	4%	2%	2%	2%	0%	3%	6%
Guinée	10%	17%	18%	14%	4%	16%	20%	16%	4%	6%	4%	4%	3%	6%	4%	3%	4%	2%	1%	3%	7%	1%
Kenya	30%	15%	20%	11%	17%	12%	13%	18%	6%	10%	4%	6%	8%	1%	5%	2%	2%	2%	0%	1%	1%	1%
Lesotho	14%	15%	16%	24%	9%	18%	15%	10%	6%	7%	6%	2%	4%	2%	4%	2%	1%	2%	2%	0%	3%	6%
Libéria	28%	36%	7%	8%	8%	9%	2%	17%	7%	6%	7%	15%	7%	0%	9%	9%	4%	1%	3%	0%	0%	0%
Madagascar	31%	3%	5%	14%	2%	6%	5%	13%	1%	3%	9%	10%	10%	31%	1%	2%	0%	1%	0%	13%	1%	0%
Malawi	11%	6%	18%	11%	7%	11%	27%	12%	10%	7%	10%	3%	6%	8%	5%	2%	5%	2%	1%	6%	4%	1%
Mali	10%	5%	20%	13%	7%	18%	32%	16%	9%	4%	4%	2%	4%	0%	0%	0%	1%	2%	0%	0%	4%	10%
Maroc	18%	20%	14%	16%	18%	8%	4%	16%	14%	15%	8%	5%	6%	0%	8%	2%	3%	2%	4%	0%	0%	7%
Maurice	27%	30%	12%	4%	25%	2%	0%	1%	16%	18%	7%	23%	0%	1%	8%	4%	1%	1%	2%	0%	1%	3%
Mozambique	21%	21%	7%	8%	12%	9%	10%	7%	11%	15%	11%	8%	8%	0%	7%	12%	4%	2%	1%	0%	11%	1%
Namibie	10%	24%	13%	12%	20%	7%	9%	5%	13%	10%	11%	9%	12%	1%	6%	7%	7%	4%	4%	0%	2%	2%
Niger	7%	7%	14%	10%	8%	4%	24%	5%	13%	4%	13%	4%	6%	6%	3%	1%	4%	1%	1%	0%	17%	2%
Nigéria	17%	24%	10%	15%	14%	14%	6%	14%	12%	11%	9%	10%	6%	0%	10%	7%	5%	4%	4%	0%	0%	1%
Ouganda	36%	13%	16%	10%	12%	15%	10%	18%	8%	7%	7%	5%	7%	4%	6%	4%	3%	2%	1%	0%	3%	1%
São Tomé/Príncipe	19%	28%	10%	15%	21%	20%	0%	5%	9%	7%	6%	3%	5%	0%	4%	5%	2%	3%	1%	0%	6%	4%
Sénégal	10%	8%	10%	7%	6%	6%	40%	3%	4%	3%	8%	3%	2%	7%	2%	1%	0%	0%	1%	17%	6%	6%
Sierra Leone	30%	21%	20%	14%	13%	21%	12%	7%	2%	5%	3%	14%	8%	0%	4%	2%	2%	1%	3%	0%	1%	3%
Soudan	11%	13%	8%	6%	30%	8%	22%	8%	10%	11%	4%	7%	4%	0%	13%	5%	4%	1%	3%	0%	1%	12%
Swaziland	15%	27%	19%	11%	11%	10%	7%	5%	10%	11%	8%	4%	7%	4%	4%	4%	3%	4%	2%	1%	9%	4%
Tanzanie	17%	8%	23%	9%	13%	9%	11%	22%	15%	7%	9%	8%	10%	0%	7%	3%	4%	1%	2%	0%	0%	2%
Togo	23%	15%	17%	17%	4%	18%	7%	14%	3%	1%	7%	2%	5%	16%	3%	1%	1%	3%	1%	7%	6%	1%
Tunisie	16%	27%	20%	25%	11%	12%	3%	2%	8%	3%	1%	3%	2%	15%	2%	1%	1%	2%	2%	0%	5%	9%
Zambie	16%	21%	13%	11%	8%	12%	7%	11%	9%	11%	5%	5%	10%	4%	5%	5%	2%	2%	4%	7%	7%	3%
Zimbabwe	15%	15%	19%	14%	10%	8%	9%	14%	11%	10%	7%	5%	8%	2%	6%	2%	1%	5%	4%	0%	2%	9%
Moyenne	18%	17%	14%	13%	12%	11%	11%	10%	8%	7%	7%	6%	6%	5%	5%	4%	3%	2%	2%	2%	0%	5%

Autres rapports globaux au titre du Round 6



- **Par où commencer? Concilier les ODDs avec les priorités des citoyens.** Bentley, T., Olapade, M., Wambua, P., & Charron, N. (2015). Dépêche No. 67 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad67-par-ou-commencer-concilier-les-objectifs-de-developpement-durable-et-les-priorites>.
- **Malgré un certain progrès, les infrastructures de base demeurent un défi en Afrique.** Mitullah, W. V., Samson, R., Wambua, M. De P., & Balongo, S. (2016). Dépêche No. 67 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad69-malgre-un-certain-progres-les-infrastructures-de-base-demeurent-un-defi-en-afrique>.
- **Dividende de la croissance en Afrique? La pauvreté vécue décroît en Afrique.** Mattes, R., Dulani, B., & Gyimah-Boadi, E. (2016). Synthèse de Politique d'Afrobaromètre No. 29. <http://afrobarometer.org/fr/publications/pp29-dividende-de-la-croissance-la-pauvrete-vecue-decroit-en-afrique>.
- **Bons voisins? Les Africains démontrent un sens élevé de la tolérance envers beaucoup, mais pas tous.** (2016). Dépêche No. 74 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/tolerance-in-africa>.
- **Hors réseau ou « marche-arrêt »: La majorité des Africains manquent d'électricité fiable.** Dépêche No. 75 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad75-hors-reseau-ou-marche-arret-la-majorite-des-africains-manquent-deelectricite-fiable>.
- **Manque d'eau propre, d'assainissement favorise l'insatisfaction avec les performances gouvernementales.** (2016). Dépêche No. 76. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad76-manque-deau-propre-dassainissement-favorise-linsatisfaction-avec-les-performances>.
- **En dépit des progrès, les soins de santé demeurent une haute priorité des Africains.** Synthèse de Politique No. 31 d'Afrobaromètre. http://afrobarometer.org/fr/publications/pp31-sante_demeure_priorite_en_afrique.
- **Le soutien franc du public à leur rôle de « veilleur » conforte les médias africains sous attaque.** Dépêche No. 85 d'Afrobaromètre. http://afrobarometer.org/fr/publications/ad85_medias_en_afrique_afrobarometre_2016.
- **Intégration régionale en Afrique: Un soutien public plus ferme pourrait-il transformer les discours en actes?** Dépêche No. 91 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad91-integration-regionale-en-afrique-un-soutien-public-plus-ferme-pourrait-il>.
- **Moins d'engagement, moins d'autonomisation? La participation politique est à la traîne chez les jeunes d'Afrique.** Synthèse de Politique No. 34 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/pp34-moins-dengagement-moins-dautonomisation-la-participation-politique-est-la-traine>.



- **Des institutions dignes de confiance impactent-elles le développement en Afrique?** Dépêche No. 112 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad112-des-institutions-dignes-de-confiance-impactent-elles-le-developpement-en-afrique>.
- **La gestion des élections en Afrique: Qualité des processus, confiance publique sont des questions centrales.** Synthèse de Politique No. 35 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/pp35-la-gestion-des-%C3%A9lections-en-afrique>.
- **Performance des députés et conseillers locaux: Au service des électeurs ou de leurs propres intérêts?** Dépêche No. 115 d'Afrobaromètre. <http://www.afrobarometer.org/fr/publications/ad115-performance-des-deputes-et-conseillers-locaux-au-service-des-electeurs-ou-de>.
- **La présence accrue de la Chine en Afrique attire des appréciations largement positives.** Dépêche No. 122 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad122-la-presence-accrue-de-la-chine-en-afrique-attire-des-appreciations-largement>.
- **Les Africains veulent-ils encore de la démocratie?** Synthèse de Politique No. 36 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/pp36-les-africains-veulent-ils-encore-de-la-democratie>.
- **50 ans après, la liberté d'association est bien ancrée en Afrique, quoique loin d'être absolue.** Dépêche No. 128 d'Afrobaromètre. <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad128-50-ans-apres-la-liberte-dassociation-est-bien-ancree-en-afrique-quoique-loin>.

AFRO BAROMETER

LET THE PEOPLE HAVE A SAY



Carolyn Logan est directrice adjointe d'Afrobaromètre et professeur assistant de sciences politiques de Michigan State University.

Afrobaromètre, projet collaboratif de recherche par enquêtes, est conduit par des spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains. La coordination des activités est assurée par le Center for Democratic Development (CDD) au Ghana, l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, l'Institute for Development Studies (IDS) à l'University of Nairobi au Kenya, et l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) au Bénin. Michigan State University (MSU) et University of Cape Town (UCT) apportent une assistance technique au réseau.

Les Rounds 5 et 6 d'Afrobaromètre ont reçu le soutien financier du Département britannique pour le développement international (DFID), de la Fondation Mo Ibrahim, de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA), de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et de la Banque Mondiale.

Les dons contribuent à faire d'Afrobaromètre le porte-voix des citoyens africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou contactez Aba Kittoe (akittoe@afrobarometer.org) pour discuter d'un financement institutionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.

Suivez nos rapports globaux avec le mot clé #VoicesAfrica sur Twitter et Facebook.

Contact: clogan@msu.edu